



**Le lac de l'Est, un espace négocié**  
**Ethnographie d'un processus de création d'aire protégée dans la région de**  
**Kamouraska**

Mémoire

**Olivia Roy-Malo**

**Maîtrise en anthropologie**  
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

© Olivia Roy-Malo, 2017

**Le lac de l'Est, un espace négocié**  
**Ethnographie d'un processus de création d'aire protégée dans la**  
**région de Kamouraska**

Mémoire

**Olivia Roy-Malo**

Sous la direction de :  
Sabrina Doyon, directrice de recherche

## Résumé

Ce mémoire observe le processus de création d'une aire protégée dans le secteur du lac de l'Est situé à Mont-Carmel, une municipalité rurale de la région québécoise du Bas-Saint-Laurent. Le lac de l'Est est aussi sujet à un projet municipal de « gestion multiresource » inspiré du modèle des forêts communales. Dès lors, cette étude de cas permet d'observer l'aire protégée comme un espace négocié au travers d'activités de planification portées par les acteurs impliqués dans ce processus décisionnel. Ces activités sous-tendent des rapports à l'espace et au temps qui éclairent les significations que revêtent ces deux projets. L'analyse avancée dans ce mémoire se penche donc sur la question de la négociation en documentant ce à quoi aspirent les acteurs au travers de l'aire protégée et de la forêt communale. Ces aspirations, décrites comme des *projets politiques*, se construisent dans des contextes sociohistoriques particuliers et marquent des rapports à l'environnement qui colorent les discussions de la création de l'aire protégée au lac de l'Est. Cette recherche, se campant dans une démarche d'écologie politique, réfléchit au façonnement des environnements par les systèmes institutionnels.

**Mots-clés :** Aire protégée, Conservation environnementale, Planification, Écologie politique, Anthropologie, Politiques environnementales

## Abstract

This thesis analyses the implementation process of a protected area in the sector of Lac de l'Est situated in Mont-Carmel, a rural locality of Quebec's Lower-St Lawrence region. As a negotiated space, Lac de l'Est is also the object of a multiresource management project based on the communal forest model. This case study looks at the protected area as a space negotiated through planning practices conducted by the social actors involved in this decision-making process. Those practices entail space and time conceptualizations that stress the importance and significations of those two projects. This negotiation is scrutinized through the aspirations of the different actors reflected in the project of the protected area and the one of the communal forest. These aspirations, described as *political projects*, are forged into particular sociohistorical contexts and influence the relationships of those actors with the environment. Those dynamics are of a great importance, as they influence the discussions about the creation of the protected area of the Lac de l'Est. This anthropological research, building from a political ecology perspective, reflects on the articulations of institutional systems with the shaping of our environments.

**Keywords :** Protected area, Environmental conservation, Planning, Political ecology, Anthropology, Environmental politics



# Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>iii</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>iv</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>v</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>viii</b>
<b>Liste des cartes.....</b>	<b>ix</b>
<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>x</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>xi</b>
<b>Introduction.</b>	
<b>Ethnographie d'un espace négocié : le lac de l'Est.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I.</b>	
<b>L'environnement planifié, fenêtre sur les politiques de conservation environnementale. ....</b>	<b>8</b>
1.1 Assises théoriques de la recherche .....	9
1.1.1 L'écologie politique comme champs de pratiques.....	10
1.1.1.1 Brèves explorations et définitions de l'écologie politique.....	11
1.1.1.2 Questionner le neutre, comprendre le social.....	14
1.1.2 L'espace comme médium du social .....	15
1.1.2.1 Le concept d'espace en anthropologie : construction et production sociale .....	16
1.1.2.2 Regard anthropologique sur les activités de planification territoriale : espaces et temporalités.....	19
1.1.3 La conservation environnementale, ses politiques et institutionnalisations.....	24
1.2 Problématique de recherche et objectifs.....	27
1.3 Démarche méthodologique.....	28
1.3.1 Un processus décisionnel comme terrain de recherche : où situer le terrain ethnographique?.....	29
1.3.1.1 Chercher à saisir un processus de recherche .....	30
1.3.1.2 Précisions sur le contexte de recherche .....	32
1.3.2 Les méthodes d'enquête.....	33
1.3.2.1 Observation (participante).....	33
1.3.2.2 Entretiens semi-dirigés.....	37
1.3.2.3 Recherche documentaire.....	40
1.3.3 Analyse des données.....	41
1.3.3.1 Analyse itérative.....	42
1.3.3.2 L'analyse de contenu thématique .....	43

1.3.4 Le processus d'écriture.....	44
1.3.5 Considérations éthiques.....	45
Synthèse de chapitre.....	46
<b>Chapitre II.</b>	
<b>Repères contextuels : esquisse du processus décisionnel de la réserve de biodiversité du lac de l'Est. ....</b>	<b>47</b>
2.1 Le lac de l'Est à travers les diverses échelles décisionnelles .....	48
2.1.1 Échelle mont-carmeloise .....	49
2.1.2 Échelle kamouraskoise (région municipale de comté (MRC) de Kamouraska).....	54
2.1.3 Échelle bas-laurentienne (région administrative du Bas-Saint-Laurent).....	56
2.2 L'espace du lac de l'Est à travers ses régimes d'activités .....	60
2.2.1 Un espace forestier .....	60
2.2.2 Un espace de villégiature et résidentiel.....	64
2.2.3 Un espace faunique.....	67
2.3 Les aires protégées au Québec.....	69
2.3.1 S'arrimer aux exigences internationales : une question de définition .....	69
2.3.2 S'arrimer aux exigences internationales : rejoindre la moyenne mondiale.....	73
2.3.3 Déroulement d'un processus formel de création d'aires protégées.....	75
Synthèse de chapitre.....	78
<b>Chapitre III.</b>	
<b>La réserve de biodiversité du lac de l'Est, un projet conjoncturel et multicontextuel. ....</b>	<b>81</b>
3.1 La réserve de biodiversité et le 12 %, reflet d'un projet national .....	82
3.1.1 Les principes d'un réseau connecté et représentatif .....	82
3.1.2 Le lac de l'Est vu à travers le réseau d'aires protégées national.....	87
3.1.3 Vision planificatrice du MDDELCC, celle d'une machine gouvernementale.....	89
3.2 La réserve de biodiversité, un effort régional .....	92
3.2.1 Le processus d'identification et ses différentes chronologies.....	94
3.2.2 Le lac de l'Est dans un espace forestier .....	98
3.2.3 Des visions planificatrices ébranlées.....	102
3.3 Les aires protégées, une urgence d'agir.....	104
3.3.1 La réserve de biodiversité comme engagement pour la protection de la biodiversité mondiale.....	105
3.3.2 Les aires protégées, réagir aux changements climatiques.....	112
Synthèse.....	114
<b>Chapitre IV.</b>	
<b>L'espace protégé du lac de l'Est comme négociation de projets politiques. ....</b>	<b>117</b>
4.1 Le projet de la forêt communale de Mont-Carmel, histoire d'un dynamisme local.....	118
4.1.1 Le dynamisme local entre nécessités et défis.....	118

4.1.2 La forêt communale de Mont-Carmel, les aspirations d'une municipalité.....	121
4.1.3 Le lac de l'Est comme lieu névralgique au développement de Mont-Carmel .....	123
4.2 Les ambivalences de la réserve de biodiversité d'un point de vue local .....	125
4.2.1 Incertitudes : comment imaginer un territoire? .....	125
4.2.2 Incertitudes : comment penser l'arrimage de l'aire protégée au projet de la forêt communale? .....	130
4.2.3 Incertitudes au sein même du ministère .....	134
4.3 S'approprier la réserve de biodiversité, comment? .....	137
4.3.1 Enjeux d'une participation .....	137
4.3.2 La réserve de biodiversité comme réponse aux préoccupations locales.....	139
Synthèse.....	142
<b>Conclusion.</b>	
<b>Regards anthropologiques sur les processus décisionnels. ....</b>	<b>145</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>151</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>167</b>
Annexe 1 – Classification des aires protégées au Québec .....	167

# Liste des figures

Figure 1 : Camping du lac de l'Est (Source: Olivia Roy-Malo 2015).....65  
Figure 2: Vue sur le lac de l'Est (Source: Olivia Roy-Malo 2015)..... 66

## Liste des cartes

Carte 1: MRC de Kamouraska (Source: MRC de Kamouraska 2010).....	50
Carte 2: Grossissement du secteur du lac de l'Est (Source : MRC de Kamouraska 2010).....	51
Carte 3: Réseau des aires protégées de la région du Bas-Saint-Laurent (Source: MDDELCC 2015) .....	72
Carte 4: Les provinces naturelles du Québec (Source : MDDELCC 2016).....	78
Carte 5: Réseau d'aires protégées du Québec (Source: MDDELCC 2016).....	85
Carte 6: Permis d'exploration de gaz et pétrole en superposition avec les territoires à l'étude pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent (Source: CRE et SNAP-Québec 2016).....	111

## Liste des acronymes

APP	Aire protégée polyvalente
ARLE	Association des résidents du lac de l'Est
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BM	Banque mondiale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDFC	Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel
CRD	Collectif régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRRNT	Commission régionale des ressources naturelles et du territoire
CtAF	Contrat d'aménagement forestier
CTTC	Centre de transfert technologique collégial
FSC	Forest Stewardship Council
LCPN	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013-2014)
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (2014-...)
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2005-2013)
MENV	Ministère de l'Environnement (1998-2005)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014 - ...)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2014 - ...)
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1979 - 1984)
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles (2012-2014)
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2007 à 2012)
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PRAU	Permis de récolte à des fins d'approvisionnement d'une usine de transformation de bois
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SNAP-QUÉBEC	Société pour la nature et les parcs Canada – Section Québec
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement (forestier)
UICN	Union pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

# Remerciements

Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui ont accepté de consacrer du temps à cette recherche. Les informations qu'elles m'ont partagées ont été plus que précieuses dans ma compréhension des enjeux entourant ce processus décisionnel. Je vous remercie de m'avoir fait confiance et de m'avoir accueillie avec tous mes questionnements. Merci aux personnes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de m'avoir reçue plus d'une fois dans vos bureaux. Un immense merci aux personnes de Mont-Carmel et de la Corporation de développement de la forêt communale, vous aussi m'avez croisée à plus d'une reprise. Vous avez toujours montré une grande ouverture à cette recherche. Votre engagement pour votre région continue de m'inspirer. Merci à M Dubé, je n'aurais pu avoir une meilleure introduction à l'histoire du lac de l'Est sans cette première rencontre. J'espère pouvoir un jour théâtraliser toutes les histoires que vous m'avez partagées.

Cette maîtrise représente pour moi un moment charnière en raison de la réalisation intellectuelle qu'elle représente, mais aussi parce que, par elle, j'ai pris racine dans la région de Kamouraska. Ainsi, cette aventure est aussi celle de mon arrivée dans ma région d'adoption et cette arrivée n'aurait pas été la même sans *la famille*. Julie, Loïc, Salomé et Léon je vous remercie éperdument pour cette année à vous côtoyer. Salomé, sache que les *allô* du matin ont dissipé bien des angoisses. Je ne les oublierai pas. Je remercie également toutes les personnes qui m'ont épaulée dans les événements qui sont survenus lors de ces deux années. Mon père, ma mère, vous savez de quoi il s'agit. Merci à la troupe de clowns et de *théâtreux*, nos folies m'apportent un équilibre de vie, de tête et de cœur auquel je ne saurais renoncer. Merci à tous mes amis du Bas-Saint-Laurent, de Québec et de Montréal, vous êtes pour moi de précieux alliés. Puis, je dois avouer en toute franchise que si j'écris ces lignes dans mon nouveau chez moi, c'est grâce à toi Maxime.

Enfin, et surtout, je remercie ma directrice de recherche, Sabrina Doyon. Merci, pour tes conseils toujours justes, pour ta disponibilité inégalée et pour toutes les opportunités que tu m'as offertes au cours de ces dernières années. Elles ont été pour moi marquantes et inspirantes.

Cette recherche ne serait pas la même sans le soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds de recherche québécois – Société et culture (FQRSC). Ces bourses m'ont permis de me consacrer entièrement à mes activités de recherche en plus que de développer des projets dans lesquels je n'aurais pu m'engager autrement. Le financement de la recherche aux études supérieures est un enjeu vital pour l'avenir des sciences sociales. Cette recherche a aussi bénéficié des fonds du projet de recherche, *Patrimonialisation de la nature, conservation et valorisation environnementale : le cas des espaces côtiers du Québec et de la Catalogne*, un projet dirigé par Sabrina Doyon et financé par le CRSH. Je remercie encore une fois le CRSH de soutenir de telles activités de recherche ainsi que Sabrina Doyon de m'avoir accueillie dans ce projet plus que stimulant.



# **Introduction.**

## **Ethnographie d'un espace négocié : le lac de l'Est<sup>1</sup>.**

*« Spaces are contested precisely because they concretize fundamental and recurring, but otherwise unexamined, ideological, and social frameworks that structure practice » (Low et Lawrence-Zúñiga 2009 : 18).*

L'un des événements des plus marquants de l'année 2015, et probablement de la décennie, est celui de la Conférence de Paris sur le climat (surnommée COP21). Se déroulant du 30 novembre au 12 décembre 2015, cette rencontre internationale apparaît emblématique d'une époque perturbée par les changements climatiques. Un premier accord international sur le climat, intitulé L'Accord de Paris, y est ratifié par 195 pays (COP21 2016a). Par cet accord, ces États reconnaissent l'importance de « veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre nourricière » (COP21 2016b : 1-2) afin de renverser les bouleversements climatiques. Regroupant plus de 20 000 délégués officiels, Paris est aussi devenue le lieu de rencontre d'une pluralité d'acteurs non gouvernementaux de grande influence. Des associations et organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)<sup>2</sup>, première organisation environnementale fondée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>3</sup> en 1948, ont fait le voyage afin de promouvoir les aires protégées comme outils fondamentaux à cette lutte (UICN 2015).

Les aires protégées prédominent les pratiques de conservation environnementale (Doyon et Sabinot 2015; Igoe et Brockington 2008; Vaccaro *et al.* 2013). Plus qu'un projet écologique, elles constituent des projets sociaux, politiques et économiques traversés par des dynamiques qui prennent racine dans une histoire longue (Vaccaro *et al.* 2013 : 258). De

- 
- 1 Le lac de l'Est se nomme également Kijemquispam, un toponyme micmac qui signifie « lac situé à l'est » (Commission de toponymie de Québec 2012; Dubé n.d. : 253). Cette appellation est apparue officiellement sur les cartes de canton en 1944 (Commission de toponymie de Québec 2012). Le nom du lac de l'Est est connu depuis plus d'un siècle (Commission de toponymie de Québec 2012).
  - 2 Pour faciliter la lecture de ce mémoire, tous les acronymes utilisés seront présentés dans leur formule allongée à leur première apparition dans chacun des chapitres.
  - 3 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization en anglais.

par leur réglementation et les appareils législatifs qui les encadrent, elles créent de nouveaux espaces spécifiques à la conservation environnementale transformant alors des milieux de vie, des territoires vécus (Doyon et Sabinot 2015; West *et al.* 2006). Au carrefour de l'écologie politique et des recherches anthropologiques explorant les pratiques sociales par l'angle de la spatialité, j'examine dans cette recherche les processus de construction sociale de tels espaces de conservation. À l'instar de Vaccaro, Oriol et Paquet (2013), je comprends les aires protégées comme une territorialisation de l'État. Tout comme un plan d'aménagement urbain, celles-ci conçoivent un espace, le délimitent, l'agentent, le structurent et le réglementent. En d'autres termes, elles planifient. Or, comment sont-elles reçues par les communautés locales? Comment sont-elles négociées entre les acteurs locaux et ceux qui les élaborent, ceux-ci étant souvent en position de pouvoir officiel? Je réponds à ces interrogations en m'intéressant à un cas particulier, celui de la négociation d'une réserve de biodiversité<sup>4</sup> au lac de l'Est dans la municipalité de Mont-Carmel, une municipalité du Haut-Pays de la municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska.

Le lac de l'Est a été identifié comme un territoire d'intérêt pour une éventuelle aire protégée lors de travaux chapeautés par la Conférence régionale des élus (CRÉ) et la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. Celles-ci avaient été approchées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour sélectionner des territoires intéressants à la conservation environnementale dans le but d'accroître le réseau d'aires protégées du Québec. En 2011, ce ministère s'était engagé à porter ce réseau à 12 % de la superficie terrestre du territoire québécois, et ce, pour l'an 2015. S'en étaient suivies d'importantes opérations dans les différentes régions administratives québécoises afin de procéder à l'identification de potentielles aires protégées. Au Bas-Saint-Laurent, les instances régionales ont procédé à une consultation publique en 2013 afin de clore ce

---

4 La réserve de biodiversité est un statut d'aire protégée de catégorie III. Au Québec, six catégories organisent les statuts d'aires protégées dont trois sont considérées comme strictes et trois autres comme non strictes approuvant la tenue d'activités d'exploitation. La réserve de biodiversité, comme catégorie III, interdit ce genre d'activité, mais permet toute forme d'activité récréotouristique. Toutefois, j'ai été informée au ministère que les réserves de biodiversité, et le statut équivalent pour les zones aquatiques, soit les réserves aquatiques, seraient éventuellement considérées comme des aires protégées de catégorie II au même titre que les parcs nationaux. Pour de plus amples informations, consulter l'annexe I.

processus d'identification et remettre ces propositions au ministère concerné. Sept territoires d'intérêt furent alors retenus. Un cas en particulier a occasionné quelques remous, celui du lac de l'Est.

La municipalité de Mont-Carmel s'était, en effet, montrée plutôt inquiète du choix du lac de l'Est comme potentielle réserve de biodiversité le considérant comme un site privilégié pour son développement local. Elle travaille depuis bientôt neuf ans à un projet de forêt communale dans lequel ce secteur se présente comme un pôle d'activités incontournable. Assistée par un organisme gestionnaire, la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC), la municipalité structure ce projet à travers trois volets : un volet d'exploitation forestière dû au fait qu'elle détient un permis de récolte à des fins d'approvisionnement d'une usine de transformation de bois (PRAU)<sup>5</sup>; un volet récréotouristique par la gestion d'un camping municipal situé au nord du lac; un volet énergétique par l'implantation d'une chaufferie collective pour certains des immeubles municipaux (Soucy 2011). Prochainement, ce projet de forêt communale recevra le statut de forêt de proximité, une politique déployée par le nouveau régime forestier du Québec qui consiste en une délégation de gestion d'une portion de la forêt publique à des instances locales (MFFP 2015). La possession du PRAU leur assure ce transfert. Ceci dit, plusieurs dimensions restent à être négociées et les conditions d'existence de cette forêt de proximité ne sont pas encore connues. Ce projet demeure donc sujet à discussion avec les instances gouvernementales. Tel qu'est présentement envisagée la forêt de proximité par la municipalité et la CDFC, le territoire de la réserve de biodiversité prévue s'y superpose. Une question cruciale s'impose alors : comment arrimer ces deux projets?

Le processus décisionnel relatif à la réserve de biodiversité se construit dans la négociation de ces deux projets de planification. Or, quels dimensions et éléments sont-ils débattus dans la rencontre de ces deux projets? Pour y répondre, je mobilise le concept des visions

---

5 Mont-Carmel est la seule municipalité au Québec à détenir un tel permis. Comme il le sera expliqué dans le chapitre contextuel, cette situation découle de la fermeture d'une usine de transformation de bois en 2006 dans la municipalité à la suite de laquelle le maire de l'époque, Yvon Soucy, avait demandé une compensation au ministère gérant les activités forestières.

planificatrices (Abram et Weszkalnys 2013). Ces visions mettent en exergue les rapports à l'espace et au temps qu'entretiennent les acteurs impliqués dans des activités de planification territoriale. Ce concept complexifie notre compréhension de ces pratiques en les décrivant d'abord comme des processus politiques qui se concrétisent à travers une série d'actions que représentent les projets de l'aire protégée et de la forêt communale de Mont-Carmel. Ceux-ci s'insèrent donc dans des *projets politiques*, une notion référant aux espérances politiques des acteurs qui aspirent à ce qu'ils considèrent être préférable pour l'avenir. De ce fait, les activités de planification se lient à une projection du futur. Cette recherche propose une réflexion axiale sur la construction sociale de nos environnements à travers des dynamiques politiques, économiques et sociales tout en étudiant l'influence de ces configurations sur les quotidiens des acteurs.

Il est également important de mentionner que ce processus de création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent était fortement ralenti au moment de cette recherche. Depuis la remise du rapport de consultation publique de la CRÉ en 2013, peu d'acteurs ont eu connaissance de l'état des dossiers des sept territoires d'intérêt. Cette situation s'explique notamment par la présence de permis d'exploration pétrolière, gazière et minière qui quadrillent la région du Bas-Saint-Laurent. Considérant les réglementations qui interdisent la tenue de telles activités dans les réserves de biodiversité, ces permis obstruent le processus de création d'aires protégées. Effectivement, au lieu de célébrer l'atteinte de la cible du 12 %, l'année 2016 a plutôt marqué l'échec de la cible gouvernementale en matière d'aires protégées au Québec. À l'automne 2015, ce réseau ne couvrait que 9,16 % du territoire québécois alors que sa superficie totalisait 8,35 % en 2011, ce qui signifie que le gouvernement n'a approuvé qu'un maigre pourcentage d'aires protégées au cours de ces quatre années.

Cette recherche serait incomplète si elle ne se penchait pas sur la situation de la municipalité de Mont-Carmel comme municipalité rurale cherchant à créer ses propres leviers de développement local. Je désire ainsi contribuer par cette maîtrise aux réflexions qui s'interrogent sur les manières dont les régions sont imaginées et réfléchies à l'intérieur des visions politiques d'aménagement territorial. L'apport principal de l'anthropologie dans

ce champ d'études réside dans sa perspective particulière qui insiste sur les expériences sociales des acteurs afin de développer un regard critique sur les enjeux de pouvoir qui ont d'importantes conséquences sur les vies quotidiennes (Hilgers 2013). Comme l'énoncent Low et Merry (2010 : 204) :

Anthropologists “study up,” study globally, and study major institutions such as law, medicine, urban planning, and education. In these fields, the special perspective of anthropology — its focus on the microsocial situation framed by macroeconomic and political forces; its examination of the way social situations are made meaningful through discourse, symbols, and language; and its analysis of the small site’s embeddedness in larger structures of power — is its unique contribution.

Enfin, je conclurai cette introduction en soulignant les apports des écrits anthropologiques quant à la compréhension de la ruralité de la région du Bas-Saint-Laurent. L'anthropologie a marqué les travaux des sciences sociales dans cette région, notamment avec les monographies reconnues de Miner (1985) à St-Denis-de-la-Bouteillerie en 1939 et de Gold (1985) à St-Pascal en 1972, municipalité et ville de la MRC de Kamouraska ainsi que celle de Rioux (1954) portant sur l'Île-Verte. Quoique certaines critiques furent apposées à la démarche monographique, notamment à celle de Miner qui finalement présente une vision quelque peu trompeuse d'un village homogène fermé sur lui-même (Jean 2006 : 507), ces descriptions denses d'une époque a permis de conserver la mémoire de certaines dynamiques sociales et de l'organisation sociale de ces milieux. Les anthropologues ont aussi contribué à mieux saisir les enjeux des fermes familiales bas-laurentiennes les plaçant au cœur de la transmission d'un patrimoine foncier (Santerre 1997; Tremblay 1950). D'autres se sont aussi intéressées aux nouveaux modes de production caractérisés particulièrement par l'agriculture biologique à petite échelle et aux enjeux quant à l'accès à la propriété foncière (Richardson 2008; Sabinot 2011). Notons également les travaux de Doyon (2015) et de Michaux (2012) qui s'intéressent aux pratiques des pêcheurs d'anguilles et à la gestion de la pêche par les Malécites, l'une des rares études qui considèrent la présence autochtone dans l'espace bas-laurentien. Ma démarche trouve échos dans ces récents travaux anthropologiques qui lient les milieux ruraux à des jeux d'échelles complexes affectant les quotidiens et les pratiques des acteurs dans leurs interactions avec

leur environnement.

## **Plan du mémoire**

Je précise, dans le premier chapitre de ce mémoire, les assises théoriques qui supportent ma démarche de recherche tant sur un plan méthodologique que sur un plan analytique. Celles-ci lient les champs de l'écologie politique, de l'anthropologie dite de l'espace et des lieux et de la conservation environnementale. Ces corpus permettent d'étoffer la proposition d'observer les aires protégées comme des politiques environnementales tout comme des activités de planification. Les concepts des visions planificatrices et des projets politiques y sont également développés afin d'éclairer la problématique formulée. Ce chapitre se conclut par la présentation de mon approche méthodologique qui a connu quelques défis, notamment celui de vouloir ethnographier un processus décisionnel ralenti en raison de divers facteurs. Il s'agissait alors de conjuguer une temporalité bureaucratique à celle d'une recherche de maîtrise, l'une étant beaucoup plus lente que l'autre.

Je pose le contexte de cette recherche dans le second chapitre qui se construit en trois temps. Dans un premier temps, je dresse le portrait des acteurs impliqués dans l'aménagement du lac de l'Est, ce qui permet de se familiariser avec les différentes structures administratives. Ensuite, le lac de l'Est est décrit à travers les différents régimes d'activités qui le façonnent. Enfin, dans un troisième temps, la trajectoire des politiques de conservation environnementales du Québec est explicitée. Ce chapitre documente le contexte élargi dans lequel adviennent les discussions concernant la réserve de biodiversité.

L'analyse de cette problématique se divise en deux chapitres distincts. Le premier s'exerce à contextualiser la réserve de biodiversité à travers les différentes aspirations des acteurs qui portent ce projet. En examinant les rapports à l'espace et au temps qu'entretiennent ces derniers, ces descriptions dénotent la manière dont leurs activités marquent un rapport à l'environnement du lac de l'Est et observent comment ce rapport teinte ces négociations. Quant au dernier chapitre de ce mémoire, il se concentre sur la signification et la portée du projet de la forêt communale pour la municipalité de Mont-Carmel. Cette partie analytique

profile les projets politiques des acteurs puisque ce sont ces espérances politiques qui se retrouvent au cœur des discussions relatives à la réserve de biodiversité.

# **Chapitre I.**

## **L'environnement planifié, fenêtre sur les politiques de conservation environnementale.**

La visée première de ce projet de recherche consiste à observer les manières dont nos expériences quotidiennes colorent et façonnent nos environnements – *ce qui nous environne*. Il porte une réflexion sur les mécanismes et les processus qui ont le potentiel d'orienter et de cadrer nos activités, nos manières d'investir et d'habiter un milieu. Comment les environnements que nous connaissons, que nous façonnons, mais qui nous façonnent également, sont-ils affectés par des dynamiques sociales, politiques et économiques? Ces configurations influencent-elles nos quotidiens? De quelle manière? La création d'une aire protégée se présente comme un événement privilégié pour alimenter et affiner ces réflexions puisqu'elle matérialise une représentation et une expérience sociale de l'environnement qui marque profondément les interactions entre les sociétés et la nature (West et Brockington 2006 : 610). L'objet des aires protégées reflète une vision particulière des manières d'être en relation avec la nature et l'environnement, un paradigme qui domine le paysage de la conservation environnementale du XXI<sup>e</sup> siècle (Doyon et Sabinot 2015 : 3). Étudier le processus de création de ces espaces protégés s'avère d'autant plus pertinent qu'ils s'affichent comme le porte-étendard de l'avenir des stratégies de conservation et de protection environnementale (Doyon et Sabinot 2015; Vaccaro *et al.* 2013; West et Brockington 2006).

Ce premier chapitre détaille la démarche de recherche élaborée pour aborder la situation de la négociation de la réserve de biodiversité au lac de l'Est. Il s'agit d'abord de définir les outils conceptuels engagés dans la construction de la problématique qui articule les objectifs auxquels répond l'analyse étoffée dans ce mémoire. Ces objectifs guident, par ailleurs, les outils méthodologiques mobilisés et déployés dans l'opérationnalisation de la question de recherche. Un tel exercice de réflexivité cherche à rendre, d'une certaine manière, le processus d'enquête plus transparent aux lecteurs.



## 1.1 Assises théoriques de la recherche

L'un des piliers de l'approche théorique mobilisée dans cette recherche suit la proposition de West, Igoe et Brockington (2006 : 252) qui emploient le terme « *surroundings* » – que je traduis par « environnements » – pour désigner le monde qui nous entoure et auquel nous avons accès matériellement et symboliquement. Les auteurs lient cette définition au concept d'espace tel que défini par Lefebvre (1985), sociologue et philosophe français connu, entre autres, pour ses recherches sur la production sociale de l'espace de la banlieue parisienne. Celui-ci conçoit ce processus dans une trialectique, soit dans la relation entre un espace vécu, conçu et perçu<sup>6</sup> (Lefebvre 1985). S'inspirant de cette triade, les trois anthropologues invitent leurs collègues à étudier les mécanismes par lesquels les aires protégées produisent de nouveaux espaces : « How do protected areas bring particular types of space into being? What does the creation of new places through conservation intervention do to the places being symbolically and materially remapped by conservation topologies » (West *et al.* 2006 : 264)? Encadrées par des cadres législatifs, les aires protégées agissent aussi comme des activités de planification et d'aménagement territorial (Doyon et Sabinot 2015; Vaccaro *et al.* 2013). Elles se négocient avec les activités portées au territoire, ou encore s'imposent à elles en réglementant des régimes d'activités spécifiquement au statut qui leur est attribué. En ce sens, elles apparaissent tout autant planifiées et réfléchies qu'un plan d'aménagement urbain. Le cas de la réserve de biodiversité du lac de l'Est s'est présenté comme une opportunité inédite pour observer la négociation d'un espace conçu à un espace vécu ainsi que pour documenter les aires protégées comme processus social ayant des implications politiques et économiques (Vaccaro *et al.* 2013).

La particularité de ce projet de maîtrise est qu'il aborde l'objet des aires protégées par des questionnements et des réflexions à la confluence de l'écologie politique (Blanc *et al.* 2002;

---

6 Quoique ces éléments seront explicités ultérieurement dans ce chapitre, une brève description peut s'avérer utile. L'espace vécu réfère chez Lefebvre (1985) à l'expérience sociale qu'ont les acteurs des espaces qu'ils investissent quotidiennement. L'espace perçu, quant à lui, pointe la matérialité des espaces, à ce qui est observable. Enfin, l'espace conçu dénote un espace réfléchi, planifié et agencé par des acteurs en position de pouvoir décisionnel.

Bryant 1992; Goldman et Turner 2011; Robbins 2012a, 2012b) et des travaux anthropologiques qui abordent les phénomènes sociaux par l'angle de la spatialité (Doyon et Sabinot 2015; Lefebvre 1985; Low 1996, 2011; Premat 2003, 2009). Cet arrimage ouvre sur une approche anthropologique des activités de planification (Abram et Weszkalnys 2013) qui offre des clés d'analyse plus que pertinentes afin de peaufiner notre compréhension des processus de construction sociale de l'espace. Deux concepts y seront développés : celui se rapportant aux visions planificatrices des acteurs et celui des projets politiques référant aux aspirations de ces premiers. Enfin, considérant les nombreuses études anthropologiques qui ont documenté de manière critique la conservation environnementale, il serait négligent de ne pas lier les questionnements de cette recherche à ces observations.

### **1.1.1 L'écologie politique comme champs de pratiques**

La démarche d'écologie politique de cette recherche s'appuie sur la définition formulée par le géographe Robbins (2012a : 13, 2012 b). Celui-ci propose de concevoir l'écologie politique non pas comme un corpus théorique, mais plutôt comme un champ de pratiques qui s'organisent autour de questionnements similaires et à l'intérieur duquel plusieurs ensembles théoriques se rencontrent. Par exemple, l'écologie politique s'est fortement inspirée de l'économie politique (Bryant 1992), du poststructuralisme (Escobar 1999; Forsyth 2003) ainsi que des études des sciences et technologies<sup>7</sup>(Goldman *et al.* 2011). Se distançant des approches apolitiques qui documentent et expliquent les phénomènes environnementaux, l'écologie politique s'investit à apporter un éclairage multiple quant au façonnement des environnements par des facteurs sociaux, politiques et économiques qui se construisent et se déploient dans un temps long (Bryant 1992 : 13; Cheng *et al.* 2003 : 96; Doyon et Sabinot 2015, 2014a, 2014 b; Gautier et Benjaminsen 2012 : 9). Cette première partie théorique articule les préoccupations qui ont animé ce champ avec celles du présent projet de recherche.

---

7 Mieux connues sous l'appellation anglophone *science and technologies studies* (STS).

### ***1.1.1.1 Brèves explorations et définitions de l'écologie politique***

Le terme « écologie politique » fut proposé pour la première fois en 1970 par le journaliste, Cockburn, l'environnementaliste, Beackhurst et l'anthropologue, Wolf (1972), afin de conceptualiser la relation entre l'économie politique et la « nature » dans des contextes de mouvements environnementaux (Forsyth 2003; Gautier et Benjaminsen 2012 : 5). Toutefois, ce n'est qu'en 1980, à travers les travaux de Blaikie, Brookfield et de Watts que l'écologie politique fut explicitée comme approche scientifique (Gautier et Benjaminsen 2012 : 5; Robbins 2012a : 15)<sup>8</sup>. L'écologie politique « as the attempt to understand the political sources, conditions and ramifications of environmental change » (Bryant 1992 : 13) s'est construite, dans un premier temps, dans la fusion de l'écologie culturelle et de l'économie politique – une écologie politique dite « classique » (Bryant 1992; Gautier et Benjaminsen 2012 : 10; Gauvin-Racine 2005 : 22). Celle-ci se caractérise alors par son investissement à expliquer les changements environnementaux en lien avec des forces économiques, et ce, principalement dans les régions associées au tiers-monde et dans les contextes ruraux (Robbins 2012a : 15). Cette approche de l'écologie politique se retrouve marquée par « l'explication marxiste du monde et [par] le cadre de pensée structuraliste » (Gautier et Benjaminsen 2012 : 10). Les conflits environnementaux sont alors essentiellement compris comme des luttes de classe et comme des formes de dominations imbriquées au système capitaliste (Gautier et Benjaminsen 2012 : 10).

L'une des préoccupations les plus présentes dans cette écologie politique – et qui demeure encore aujourd'hui au cœur de ses questionnements – est celle de l'attention portée aux articulations et aux tensions entre « le » global et « le » local (Bryant 1992 : 15; Roseberry 1988 : 174). Goldman et Turner (2011 : 8) identifient même ce projet comme étant celui le plus ambitieux de l'écologie politique. Cette articulation ne peut être ignorée dans l'étude du processus de création de la réserve de biodiversité du lac de l'Est puisque le cadre législatif qui encadre ces discussions s'avère intrinsèquement relié aux orientations des organisations internationales en conservation environnementale. Effectivement, la Loi sur la conservation

---

<sup>8</sup> Voir entre autres : BLAIKIE, Piers et Harold BROOKFIELD, 1987. *Land degradation and society*, London : Methuen; WATTS, Michael, 1983. *Silent Violence : Fodd, Famine and Peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley : University of California Press.

du patrimoine naturel (LCPN) reprend les fondements de la définition des aires protégées par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ainsi, le gouvernement du Québec définit une aire protégée comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimitée, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (MDDELCC 2016a). En plus, la taxonomie des aires protégées<sup>9</sup> élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont la création en 1948 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) constitue l'un des moments marquants de l'institutionnalisation de la conservation environnementale (Doyon et Sabinot 2015 : 20), se retrouve enchâssée dans la législation québécoise<sup>10</sup>. Ce processus de normativisation de la conservation environnementale par le truchement des politiques gouvernementales est d'ailleurs un phénomène de plus en plus observé (Bishop *et al.* 2004; West et Brockington 2006 : 10; West *et al.* 2006 : 256).

Ce souci de l'influence de l'échelle globale sur les expériences locales caractérise de même le tournant post-structuraliste qui a émergé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, un tournant qui a profondément transformé les cadres d'analyse de l'écologie politique qui s'inspirait de l'économie politique (Gautier et Benjaminsen 2012 : 10). Cette transformation fait suite à une prise en compte plus complexe des relations de pouvoir qui façonnent les interactions entre les sociétés et les environnements (Gautier et Benjaminsen 2012 : 10). Ces relations ne sont plus nécessairement perçues à travers un système économique; elles sont comprises comme découlant d'une production de connaissances qui affectent nos agirs et nos manières même de considérer les mondes naturels. Autrement dit,

---

9 Comme expliqué en introduction de ce mémoire, cette catégorisation organise les aires protégées en six ensembles distincts dont trois se présentent comme des aires protégées strictes, interdisant des activités d'exploitation des ressources naturelles, et trois comme des aires protégées non strictes qui permettent de telles activités. Pour plus d'informations sur ces catégories, se référer à l'annexe I.

10 L'UICN est reconnue pour être l'une des plus importantes organisations environnementales. Regroupant une diversité de membres gouvernementaux, d'organisations publiques et non gouvernementales, elle informe ces derniers de la situation mondiale de la conservation environnementale. De par ces analyses, elle se présente comme une référence pour « les bonnes pratiques, les outils de conservation, et les directives et normes internationales » (UICN 2016). Elle est aussi la seule organisation environnementale qui détient le statut officiel d'Observateur des Nations unies (UICN 2016).

« l'attention est portée sur l'analyse de la forme de la connaissance et sur la manière dont cette connaissance a été produite. [...] que savons-nous du changement environnemental? Et comment cette connaissance a-t-elle été acquise et véhiculée? » (Gautier et Benjaminsen 2012 : 12).

En ce sens, l'une des figures phares de ce courant post-structuraliste, l'anthropologue Escobar (1999), conteste l'idée de l'existence d'*une nature unique*. Il défend que cette notion d'une nature singulière essentialise la pluralité des expériences humaines – un réflexe qui découle d'une compréhension moderniste du monde (Escobar 1999). Il soutient qu'il existe non une, mais plusieurs natures. Celles-ci adviennent à travers l'articulation entre des actions humaines qui prennent place dans un temps long, des dimensions biologiques et les médiations culturelles (Escobar 1999 : 3). Dès lors, l'analyse des idées véhiculées à travers les discours s'imbrique à celle des observations du terrain de recherche (Gautier et Benjaminsen : 14). La démarche d'enquête ethnographique s'élargit alors pour intégrer les productions discursives qui influencent et médiatisent les actions de même que les interactions observées (Forsyth 2003; Goldman et Turner 2011; Robbins 2012b : 31). Il est important de noter que les chercheurs s'investissant dans cette démarche ne réfutent pas l'existence d'une réalité à laquelle nous pourrions avoir accès par des explications scientifiques, ce que Forsyth (2003 : 2) nomme un réalisme environnemental. Or, ils cherchent à dépasser ces explications scientifiques du monde afin de dévoiler les relations de pouvoir qui agissent sur notre manière d'interagir avec ces mondes décrits comme naturels (Gautier et Benjaminsen 2012; Goldman et Turner 2011).

De ce courant théorique, cette recherche retient l'importance des discours comme sites privilégiés pour observer les articulations entre les échelles du global et du local, et ce, particulièrement à travers les discours des institutions internationales qui se présentent bien souvent comme des porte-voix aux discours dominants qui pensent et conçoivent l'environnement (Gautier et Benjaminsen 2012 : 15). Cette considération des grandes organisations environnementales s'est particulièrement développée en raison de leur influence indéniable quant à la constitution des politiques environnementales comme il a

été expliqué plus tôt (Doyon et Sabinot 2015; Gautier et Benjaminsen 2012 : 15-16; West et Brockington 2006). Documenter ces politiques se révèle particulièrement pertinent puisque, comme l'écrivent Goldman et Turner, « there is a growing interest in the global circulation of knowledge and its impact on legal society-environment relations [...]. This reflects in part the proliferation of institutions involved in environmental governance at local levels across the world » (2011 : 8).

### ***1.1.1.2 Questionner le neutre, comprendre le social***

Ce projet de recherche s'inscrit plus précisément dans la thématique des études d'écologie politique qui s'intéressent à l'influence des systèmes institutionnels sur les manières d'être et de faire en relation avec l'environnement (Robbins 2012a : 23). Cette problématique peut s'appréhender à travers différents angles, soit par celui de l'enjeu d'accès aux ressources à l'intérieur de projet de conservation (Robbins 2012b; West et Brockington 2006), celui de la formation des idées sur l'environnement dans les discours promus par diverses institutions (Adams et Hutton 2012; Brechin *et al.* 2002; Descola 2005; Escobar 1999; Yeh 2012), ou encore par celui de la rencontre des différentes formes de savoir et les systèmes de connaissances de l'environnement (Goldman et Turner 2011 : 9). Une quatrième approche, préconisée à l'intérieur de cette recherche, aborde, quant à elle, les politiques environnementales et leur intervention sur le territoire. Bryant (1992 : 18) plaide pour l'importance d'étudier ces politiques puisqu'elles marquent considérablement les interactions sociétés/environnement tout en mettant à l'avant-plan les pratiques priorisées par les États. Comme l'écrivent Janine R. Wedel, Chris Shore, Gregory Feldman et Stacy Lathrop, « public policies connect disparate actors in complex power and resource relations and play a pervasive, though often indirect, role in shaping society » (2005 : 31). De ce fait, il apparaît essentiel d'analyser les origines de ces politiques, leur contenu, leur implantation de même que leurs enchevêtrements à l'environnement (Bryant 1992 : 18; Shore et Wright 1997). Ces analyses ne doivent pas les considérer comme des processus isolés : les politiques gouvernementales répondent bien souvent à d'autres politiques ainsi qu'à des exigences d'organisations internationales qui exercent une forte influence sur les États (Bryant 1992 : 18).

Cet enjeu des politiques environnementales sera exploré par l'angle de la spatialité, en échos à la proposition de West, Igoe et Brockington (2006) d'étudier les aires protégées comme constructrice et productrice de nouveaux espaces spécifiques à la conservation environnementale. Comment ces politiques favorisent-elles ou non certains régimes d'activités produisant subséquemment des espaces particuliers? Quelle est l'expérience de ces politiques par ceux et celles qui habitent ces lieux? Au travers de ces questionnements, les aires protégées s'appréhendent alors comme des outils de planification territoriale régie par l'État à travers un appareil législatif (Vaccaro *et al.* 2013; Doyon et Sabinot 2014b).

### **1.1.2 L'espace comme médium du social**

Le questionnement au coeur de ce projet de recherche porte sur les mécanismes à travers lesquels sont négociés nos environnements par divers groupes d'acteurs. Plus précisément, il s'agit de documenter comment les politiques et les lois configurent ces environnements et comment elles agissent sur nos manières de les investir. En ce sens, le concept de l'espace tel que formulé originalement par Lefebvre (1985) a constitué le point de départ aux réflexions et analyses avancées dans ce mémoire. Ce dernier propose de comprendre l'espace comme résultant de la matérialisation des pratiques sociales. Celles-ci façonnent et modèlent les environnements tout en étant inspirées de ces derniers (Lefebvre 1985 : 48). C'est à l'intérieur de cette dialectique que l'espace se construit et se produit socialement (Lefebvre 1985; Low 1996, 2011; Low et Lawrence-Zuniga 2009). L'approche de Lefebvre qui a influencé maints anthropologues (Doyon et Sabinot 2015; Garani-Moutafi 2013; Low 1996, 2011; Premat 2003, 2009) se lie de près à celle de l'écologie politique : les espaces que nous habitons et investissons ne sont pas neutres, ils sont tant produits que producteurs des expériences sociales qui sont elles-mêmes façonnées à l'intérieur de contextes politiques, économiques et sociaux (Lefebvre 1985).

Se rapportant à l'article de West, Igoe et de Brockington (2006) qui soulignent la pertinence d'intégrer ces préoccupations aux études des aires protégées, cette recherche propose

d'étudier le processus décisionnel de la création de la réserve de biodiversité du lac de l'Est par ce rapport à l'espace. Cette configuration de l'espace est également examinée à travers les activités de planification des différents acteurs sociaux. Le lac de l'Est ne se présente alors pas comme un simple territoire discuté, il est le socle de ces négociations. Comme l'écrit Premat : « space is not just the stage where power struggles are played out but is often the medium, the means, and the end of such struggles » (2003 : 95).

### ***1.1.2.1 Le concept d'espace en anthropologie : construction et production sociale***

S'intéresser aux phénomènes sociaux et culturels par l'angle de l'espace et des lieux rend tangible ces processus à travers une certaine matérialité; l'espace en est en quelque sorte le témoin. Comme Low et Lawrence-Zúñiga ajoutent, cette prise en compte nourrit les réflexions de la discipline anthropologique en plus que de développer un regard critique sur les mondes sociaux : « it is necessary for understanding the world we are producing and inserting our discipline into the heat of social and political debate » (2009 : 2). La discipline anthropologique a exploré cette dialectique par divers volets, dont celui du paysage (Hirsch et O'Hanlon 1995; Sletto 2002; Van Auken 2010), de la performance des lieux (Gray 1999; Hines 2012), du corps comme véhicule spatial (Low 2011), de l'architecture comme technique de pouvoir (Foucault 1997; Low 2011; Rabinow 2009) de même que par celui de la mémoire et de l'identité (Feld et Basso 1996; Gray 1999; Stewart et Strathern 2003).

Deux paradigmes distincts traversent ce corpus d'études anthropologiques. Le premier renvoie aux approches phénoménologiques qui s'attachent à démontrer les différentes expériences humaines des manières d'être en relation avec le monde et de s'engager différemment dans des processus de signification des lieux (Feld et Basso 1996; Hirsch 1995; Stewart et Strathern 2003). Observant ces mises en relation des acteurs avec leur environnement de même que leurs interactions avec et à l'intérieur de celui-ci, ces approches s'attardent à comprendre comment certains lieux deviennent significatifs de l'identité de groupes sociaux en liant les notions d'expérience et de mémoire sociale (Gray 1999; Stewart et Strathern 2003). Le second paradigme, quant à lui, réfère aux approches critiques qui comprennent cette expérience sociale comme étant traversée par divers



processus historiques, sociaux, politiques et économiques (Galani-Moutafi 2013; Hines 2012; Low 1996, 2011; Premat 2003, 2009; Van Auken 2010). Cette expérience se forme à travers les activités sociales pratiquées qui sont, elles, contraintes par différents cadres. Certains anthropologues ont analysé cette expérience à travers l'influence des discours politiques qui inspirent des actions particulières (Premat 2003, 2009; Sletto 2002). D'autres ont étudié cette expérience comme étant imbriquée à l'intérieur d'enjeux de concurrence entre divers groupes sociaux pour habiter et investir les espaces convoités (Hines 2012; Galani-Moutafi 2013; Low 2011; Low et Lawrence-Zúñiga 2009; Van Auken 2010). D'autres encore ont documenté les transformations de l'usage de lieux spécifiques dans l'histoire dévoilant alors des mécanismes d'exclusion et de dépossession de communautés (Low 1996, 2011).

Au regard de la préoccupation centrale de cette recherche qui s'interroge quant au façonnement des environnements par des politiques environnementales, j'inscris ma démarche dans la tendance des approches critiques. Les approches phénoménologiques demeurent très intéressantes et elles auraient pu alimenter pertinemment les analyses de cette recherche en pointant les diverses expériences sensibles du lac de l'Est que font les différents acteurs ainsi qu'en éclairant la place qu'occupe ce lieu dans la mémoire sociale et dans l'identité des acteurs locaux. Or, les nécessités méthodologiques de ces approches, notamment celui de l'intégration du chercheur dans les groupes en question, étaient difficilement compatibles avec les défis qu'ont posé ce terrain de recherche en terme d'insertion de la chercheuse au sein des différents groupes d'acteurs institutionnels. Ainsi, les assises théoriques des approches critiques ont semblé davantage convenir à ce projet de recherche qui documente un processus décisionnel qui met en lien une myriade d'acteurs sociaux pour qui la réserve de biodiversité revêt différentes significations.

Le concept d'espace tel que formulé par Lefebvre (1985) permet d'appréhender ces négociations complexes qui se jouent entre les acteurs et leurs rapports au lac de l'Est. Lefebvre déboulonne cet ensemble en trois dimensions, celles de l'espace perçu, conçu et vécu. L'espace perçu renvoie à ce qui est observable : à la matérialisation de l'espace et à la

socialisation de cette matérialité à travers nos quotidiens (Lefebvre 1985 : 48). Or, cette expérience quotidienne n'est pas neutre politiquement. Au contraire, cette matérialité s'imbrique à l'intérieur d'une configuration, d'un agencement, pensé par « des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates “découpeurs” et “agenceurs”, de certains artistes proches de la scientificité, identifiant le vécu et le perçu au conçu » (Lefebvre 1985 : 48). L'espace perçu réfère en ce sens à la seconde dimension envisagée par Lefebvre, celle du conçu. L'agencement de cette matérialité est pensé par ceux qui sont en position d'autorité officielle pour décider des activités de planification territoriale. Ainsi, l'espace conçu réfère aux décisions, aux politiques et aux plans d'aménagement adoptés par les personnes en position officielle de pouvoir décisionnel, élément essentiel chez Lefebvre. La troisième dimension, celle de l'espace vécu, réfère aux expériences sociales de l'espace, expériences qui nourrissent le conçu : celui-ci s'inspire de représentations individuelles et collectives transmises par les différents acteurs sociaux (Lefebvre 1985 : 110). Or, une fois que l'organisation de l'espace est l'apanage de certaines personnes en position d'autorité institutionnelle, l'espace vécu devient un espace dominé (Lefebvre 1985 : 49 et 110). Autrement dit, l'espace vécu est l'espace imaginé et performé par les acteurs s'appropriant une utilisation et une organisation de l'espace.

Cette recherche se concentre plus spécialement sur la dimension conçue de l'espace puisqu'elle étudie un processus d'implantation d'une aire protégée comprise comme une activité de planification territoriale encadrée par une politique gouvernementale. Cet angle des politiques publiques et des lois gouvernementales pour saisir ces activités de conceptualisation a aussi été favorisé par l'anthropologue Premat (2003, 2009). Cette dernière a documenté les manières dont les politiques publiques cubaines ont contribué à la production d'espaces agricoles urbains, ce qui lui a permis d'observer l'influence de l'État cubain sur un ensemble de pratiques sociales. La présente étude propose nécessairement un regard différent puisque l'aire protégée n'est toujours pas créée et que, conséquemment, les réglementations se rapportant à la réserve de biodiversité ne sont toujours pas appliquées. Elle observe plutôt un temps particulier de cette planification : celui des négociations précédant sa concrétisation. Ce processus implique une diversité d'acteurs sociaux et

d'expériences sociales qui seront dépeintes à travers le concept de visions planificatrices (Abram et Weszkalnys 2013).

### ***1.1.2.2 Regard anthropologique sur les activités de planification territoriale : espaces et temporalités***

La planification et l'aménagement de l'espace bas-laurentien sont abordés par différents angles par les sciences sociales. Premièrement, un important corpus réfère aux travaux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), une compagnie sans but lucratif constituée en 1963 par les gouvernements canadiens et québécois au terme de la Loi de l'aménagement rural et du développement agricole (surnommée la loi ARDA). Cette loi fédérale concernait l'aménagement des régions rurales canadiennes (Dugas 1973 : 283). En 1966, le BAEQ publiait un plan d'aménagement pour le développement des régions bas-laurentienne et gaspésienne dont les recommandations furent grandement contestées, notamment parce que certaines d'entre elles suggéraient la fermeture de villages éloignés (Beaudry et Dionne 1996; Dugas 1973, 1983; Morin 2012). Un second corpus d'études discute, quant à lui, des conséquences tant positives que négatives de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, une législation controversée étant jugée trop sévère par certains ou trop laxiste par d'autres (Dugas 2009 : 79; L'Italien 2013; Sabinot 2011; Vachon 1984). Une troisième tendance observe les transformations du Bas-Saint-Laurent comme espace rural, notamment dans ses rapports avec les grands espaces urbains de Montréal et de Québec (Jean 1997, 2005; Jean et Lafontaine 2010; Vachon 2001). Ces transformations réfèrent souvent aux mutations des régimes d'activités qui ont configuré l'espace bas-laurentien, les deux principaux étant ceux de l'agriculture (Hatvany 2008; Stanek 1988) et de la foresterie (Lewis 2008) – ce qui consiste en un quatrième axe de recherche. Enfin, un cinquième corpus d'études semble s'être développé plus particulièrement depuis les dernières années, soit depuis l'avènement des projets de parcs éoliens dans la région bas-laurentienne. Il s'agit de comprendre et d'évaluer la place occupée, imaginée et souhaitée de ces grands projets d'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur de ces communautés rurales (Fortin *et al.* 2010; Fournis et Fortin 2016; LeFloch et Fortin 2012).

Ces activités de planification et d'aménagement territorial ne sont que peu explorées par l'anthropologie au Québec, étant plutôt l'objet des disciplines sociologiques, géographiques ou encore économiques – une tendance généralisée selon les anthropologues Abram et Weszkalnys (2013 : 1). Toutefois, le regard anthropologique a un très grand potentiel de contribution à ce champ d'études en ce qu'il produit :

a particular kind of critical insight through its capacity to grasp the contradictory and conflicting aspects that form an inherent part of the human fabric, as well as through its increasingly sophisticated ways of connecting observations at the immediate level of the everyday to different « larger » scales of political, economic and cultural life. (Abram et Weszkalnys 2013 : 1)

Un second apport de la discipline anthropologique réside dans sa considération des activités et des discours des différents acteurs sociaux afin d'observer les articulations entre les échelles décisionnelles et de décrire avec justesse ces configurations fort complexes. En filigrane de cette démarche se trouve cette constante préoccupation de reconsidérer ces pratiques, bien souvent naturalisées, à l'intérieur de leur contexte social, politique et historique (Abram et Weszkalnys 2013 : 3). Il s'agit d'esquisser les configurations qui organisent ces processus de planification, les jeux d'échelles qui s'y construisent, tout en portant une grande attention aux enjeux de pouvoir entre les acteurs, surtout lorsque ces projets sont en négociation avec d'autres types de projets. Par exemple, comment le projet de réserve de biodiversité s'arrime-t-il avec celui de la forêt de proximité de Mont-Carmel? Quels sont les acteurs qui soutiennent ces projets respectifs? À quoi et en quoi ces projets d'aire protégée et de forêt de proximité s'inscrivent-ils dans des projets plus larges?

Abram et Weszkalnys (2013 : 1), dans un ouvrage collectif traitant de la pratique d'une anthropologie de la planification comprise dans son sens large, définissent ce genre d'activités comme « an assemblage of [...] instruments, ideologies, models and regulations aimed at ordering society through a set of social and spatial techniques » (Abram et Weszkalnys 2013 : 3). Pour mieux saisir et appréhender celles-ci, les deux anthropologues proposent de les observer à travers deux rapports spécifiques, soit celui au temps et à

l'espace. Ceci rappelle l'approche qu'avance Abélès (1995) pour penser la pratique d'une anthropologie des institutions. L'ethnographie de la Commission européenne de Bruxelles qu'il a complétée documente, entre autres, le rapport au temps de ces fonctionnaires. Ceux-ci oeuvraient dans un rythme empressé similaire à un état d'urgence. Cette dynamique traduit le principe fondateur de la logique institutionnelle de cette Commission : celle de l'édification d'une Europe forte (Abélès 1995 : 80). Ceci se joint à la proposition au centre de l'ouvrage *Elusive Promises. Planning in a contemporary World* (Abram et Weszkalnys 2013). Ces auteures soutiennent que l'action de planifier implique une idée se rapportant au futur, à l'avenir : « planning entails a broad set of tactics, technologies and institutions to try to control the passage into the future, including practices and ideas that have spread across private and public organizations » (Abram et Weszkalnys 2013 : 2). Planifier se lie alors à une vision de ce qui est perçu comme désirable et réalisable; il s'agit de mettre en oeuvre ce qui est souhaité et imaginé pour tendre vers un avenir meilleur. Comme l'écrit Abélès (1995 : 80), ces activités de planification reposent sur un « dispositif idéal ». Il se dégage de ces activités une vision, une aspiration, qu'Abram et Weszkalnys (2013 : 3) définissent comme des *promesses* : les acteurs s'engagent, à travers ces planifications, à réaliser ce qu'ils considèrent être préférable pour l'avenir.

Cette recherche propose de concevoir les activités de planification comme se référant aux différents projets des acteurs rencontrés concernant l'aire protégée dans le secteur du lac de l'Est de même que pour la forêt de proximité. Si la réserve de biodiversité n'est en soi qu'un seul projet de planification, elle recèle pourtant divers projets politiques. Autrement dit, plusieurs acteurs appuient ce projet sans y porter les mêmes significations. Ces *visions planificatrices* voient à la réalisation d'un *projet politique* porté par les acteurs : ce projet politique, cet idéal qui articule un futur désiré et imaginé, devient donc planifié à travers des projets comme ceux de la réserve de biodiversité et de la forêt de proximité. Ainsi, il s'agit d'interroger ce qui est proposé à travers de la réserve de biodiversité et de la forêt de proximité du lac de l'Est. Quelles significations ces projets revêtent-ils pour les acteurs? Quels sont les projets politiques avancés? Comment peuvent-ils s'articuler ensemble?

Ces projets politiques se construisent, entre autres, dans un rapport à l'espace. Effectivement, les visions planificatrices relèvent de la compréhension qu'ont les acteurs d'un lieu. Plus précisément, elles se rapportent à l'échelle à laquelle agissent — ou souhaitent agir — ces acteurs (Abélès 1995 : 98). Cette question d'échelle s'avère particulièrement éclairante dans le contexte de négociations entre différents acteurs institutionnels puisque c'est dans cette négociation du « national » (la réserve de biodiversité)<sup>11</sup> et du « municipal » (la forêt de proximité) que se discutent les compromis :

Légiférer au niveau communautaire implique une vision autre des problèmes que si l'on s'en tient au point de vue de l'intérêt national. Non que ce dernier disparaisse comme par enchantement; mais il faut l'inscrire dans une perspective plus large. Il devient nécessaire de négocier et ce qui allait de soi — soutenir tel type de production dans le domaine agricole, par exemple — n'a plus le caractère d'une évidence, mais se trouve relativisé en regard d'une logique plus vaste. (Abélès 1995 : 78)

Cette problématique d'échelles renvoie, ou plutôt implique des mécanismes d'abstraction et de simplification qui ont fait l'objet d'une des très importantes réflexions anthropologiques théorisant la « vision planificatrice de l'État », soit celle formulée par Scott à l'intérieur de son ouvrage *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed* (Scott 1998). Il y décrit en quoi l'État procède à un important travail de simplification et d'abstraction du monde naturel et social afin de conserver et de développer une vision synoptique de son ensemble. Pour ce faire, les acteurs institutionnels se rapportant à l'État simplifient les réalités complexes en des faits pouvant être standardisés en statistiques, regroupés et agrégés (Scott 1998 : 81). Cette amputation de la complexité se retrouve colligée dans les documents officiels sur lesquels s'appuient les plans d'aménagement qui négligent subséquemment l'expérience sociale des lieux par ceux qui y habitent. « The grand plan of the ensemble », écrit Scott (1998 : 58), « has no necessary relationship to the order of life as it is experienced by its residents ». La prise en compte de ces processus de réduction s'avère pertinente en ce qu'elle pointe les différences entre les expériences des lieux par ceux qui les habitent et les manières dont ces lieux sont définis et

---

<sup>11</sup> À noter que cette réserve de biodiversité implique, en plus d'une vision nationale, une vision internationale.

présentés à l'intérieur des projets d'aménagement territorial. Qu'est-ce que les agents du MDDELCC prennent-ils en compte dans leur projet de création d'aires protégées? Comment celles-ci s'arriment-elles ou non avec les activités pratiquées sur le territoire?

Ces abstractions et simplifications de la complexité des phénomènes sociaux sont également étudiées via la construction et l'application des indicateurs internationaux (Davis *et al.* 2012, 2015; Merry 2011). Dans le domaine de la conservation environnementale, l'un des indicateurs des plus mobilisés est celui sur les tendances mondiales des aires protégées. Celui-ci évalue les avancées dans la constitution du réseau d'aires protégées à l'échelle mondiale. Sa prise en compte se révèle essentielle puisque :

Indicators are both a form of knowledge and a technology for governance. Like other forms of knowledge, indicators influence governance when they form the basis for political decision making, public awareness, and the terms in which problems are conceptualized and solutions imagined. [...] The production of indicators is itself a political process, shaped by the power to categorize, count, analyze, and promote a system of knowledge that has effects beyond the producers. (Davis *et al.* 2015 : 1-2)

Ils reflètent une représentation d'un phénomène social tout en permettant de comparer et d'évaluer les différentes réponses des acteurs face au phénomène en question (Davis *et al.* 2012 : 75). L'indicateur sur les tendances mondiales des aires protégées, quant à lui, mesure « the policy response to biodiversity loss » des différentes parties (BIP 2012). Les indicateurs créent des standards sur lesquels se basent les processus d'évaluation, processus qui sous-tend une logique de performance : « they frequently blend standard setting with evaluation by conveying information such as a ranking of one state's performance relative to that of other states and a direction of change in the state's relative or absolute performance by comparison to previous iterations of the indicator » (Davis *et al.* 2012 : 83). L'indicateur des aires protégées apparaît alors comme un moyen de surveillance en évaluant la performance des pays en matière de conservation environnementale. D'ailleurs, la décision du gouvernement du Québec, en 2011, de porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois découle de la Conférence de Nagoya en 2010 lors de laquelle les signataires de la CDB ont adopté les objectifs d'Aichi visant à couvrir 17 % de

la superficie terrestre mondiale en aires protégées (MDDEP 2011 : 3). De telles rencontres construisent la légitimité de ces outils de planification qui se développe à l'intérieur d'un processus collectif, ce qui peut rendre sa contestation ambiguë :

Once the indicator is established with wide scientific support (even while continuous scientific debate and refinement remains part of the indicator's further life), a process of wider public acceptance occurs, as networks of actors and institutions adopt the indicator and consequently increase its credibility and legitimacy, perhaps even converting it into a standard against which other indicators are evaluated. (Davis *et al.* 2012 : 88)

Comment l'objectif du « 12 % » est-il présenté par les acteurs? En quoi ceux-ci s'y réfèrent-ils? Quelles significations lui portent-ils? Ce pourcentage défriche une autre piste pour observer les influences entre les différentes échelles décisionnelles et saisir les *projets politiques* impliqués dans les *visions planificatrices* qui voient à l'implantation de l'aire protégée et de la forêt de proximité.

### **1.1.3 La conservation environnementale, ses politiques et institutionnalisations**

Depuis une trentaine d'années, le nombre de travaux portant sur les aires protégées ne cesse de croître — une production scientifique à laquelle les anthropologues ont grandement contribué notamment en raison de leur présence dans diverses régions du monde (Doyon et Sabinot 2015 : 18). Cette présente recherche ne peut faire abstraction de ce pan de la littérature anthropologique puisqu'elle développe des clés d'analyse et d'observation qui permettent d'affiner et d'approfondir l'analyse du cas de la réserve de biodiversité au lac de l'Est. Cela dit, ce corpus étant très prolifique et mettant en exergue différentes manières d'appréhender les aires protégées, je me concentrerai à explorer les repères théoriques liant ces outils de conservation environnementale à des activités de planification et à des politiques environnementales.

Ce corpus de travaux considère les aires protégées comme étant l'une des facettes de la conservation environnementale et non comme étant l'unique stratégie. Au contraire, la



conservation environnementale inclut une panoplie d'activités souvent organisées de manière plus informelle que les aires protégées qui existent par l'appareil législatif étatique (Brockington *et al.* 2008 : 10-11; Vaccaro *et al.* 2013 : 256; West *et al.* 2006 : 255). Historiquement, ces dernières se sont constituées comme étant la stratégie privilégiée des États leur permettant d'exercer un contrôle sur ces espaces légalement constitués. Cette stratégie promeut des préceptes de la conservation s'appuyant sur une vision très moderniste des interactions des sociétés et des environnements, une vision qui suppose une division entre la nature et la culture (Descola 2005; West *et al.* 2006 : 255). Ainsi, une aire protégée se présente autant comme un projet politique et social que comme un projet écologique :

The creation of a protected area is as much a social process with political and economic consequences as it is an ecological project in which stakeholders' managerial, and consequently, cultural preferences and knowledge, play a fundamental role (Forsyth 2002, Cooper 2000; Saberwal and Rangajaran 2003; Vaccaro and Beltran 2009). (Vaccaro *et al.* 2013 : 258).

Les relations de pouvoir qui traversent ces processus se jouent à différents niveaux. La prohibition de certaines activités, imposée parfois par des corps militaires, la délimitation d'espaces et le déplacement de population sont toutes des pratiques qui se sont observées et s'observent encore aujourd'hui dans la création des aires protégées (Doyon et Sabinot 2015; West *et al.* 2006). Cependant, ces phénomènes ne font pas écho au processus décisionnel qui a trait à la réserve de biodiversité du lac de l'Est. D'autres enjeux sont plus révélateurs de cette situation : ceux de l'homogénéisation de la conservation environnementale et des aires protégées comme constitutive du système capitaliste. D'abord, l'homogénéisation de la conservation environnementale relève d'un phénomène qui a déjà été abordé, celui de l'influence des organisations internationales dans la constitution de politiques environnementales. De fait, il est observé que les lois nationales incluent de plus en plus la catégorisation des aires protégées établie par l'UICN (West et Brockington 2010 : 610). Au Québec, en plus de reprendre la définition d'aire protégée de cette organisation internationale, la LCPN organise ces espaces protégés à travers la taxonomie de cette même institution établissant des catégories strictes et non strictes. Comme mentionné

précédemment, l'influence de ces grandes organisations environnementales se traduit également par la cible adoptée par l'État québécois de couvrir 12 % de son territoire en aires protégées. Or, comment ces stratégies discutées dans les arènes internationales puis reprises par les différents États se négocient-elles localement? Comment les frontières de ces espaces sont-elles décidées? Quelles sont les préoccupations émises dans ces projets et par quels acteurs? Par ailleurs, quels sont les acteurs impliqués? Comment le sont-ils? La situation de la réserve de la biodiversité du lac de l'Est permet d'observer ces discussions en ce que son implantation est toujours en pourparlers.

Quant aux réflexions sur les aires protégées et les activités capitalistes, nombreux chercheurs rappellent que les premières ne doivent pas être comprises de manière isolée et exemptes du système économique dominant du capitalisme (Brockington *et al.* 2008; Doyon et Sabinot 2014b; Vacaro *et al.* 2013; West et Brockington. 2006). Les aires protégées semblent aller de pair avec les projets d'exploitation des ressources naturelles, les premières cautionnant ces grands chantiers. Dans un article traitant des préoccupations de l'écologie politique en Amérique du Nord, les auteures Blanc, LeRoy et Lewis (2011 : 18) soulignent les positions contradictoires des États qui semblent continuellement décréter de nouvelles aires protégées, de nouvelles catégories de biodiversité, tout en se lançant dans de nouveaux projets de développement. Brockington, Duffy et Igoe (2008 : 3) abordent cette problématique en présentant des cas de projets de développement de grande envergure financés par la Banque mondiale (BM) qui ont trouvé appui auprès de l'UICN et du World Wild Fund (WWF) qui donnent leur aval puisque ces projets prévoient la création d'aires protégées. Il n'est donc pas rare de constater l'accroissement des réseaux d'aires protégées en parallèle à ces chantiers d'exploitation. En 2012, le gouvernement québécois sous l'égide du parti Libéral avait annoncé la mise en place d'un des plus grands projets d'exploitation au Québec, celui du Plan Nord. Cette annonce s'accompagnait d'une autre : celle de protéger 50 % du nord du Québec. Cette stratégie a été autant applaudie pour son engagement à protéger une telle superficie qu'elle a essuyé maintes critiques puisqu'une partie de ces territoires sont protégés *de facto* en raison de leur situation géographique qui les rend difficilement accessibles à toute forme d'exploitation. Cette négociation entre les

activités d'exploitation et de conservation s'observe également par l'utilisation de diverses technologies qui évaluent l'amoindrissement des impacts potentiels de l'aire protégée (Brockington *et al.* 2008 : 3). Comme il le sera discuté ultérieurement, de telles opérations ont été menées dans la région du Bas-Saint-Laurent afin d'identifier les zones à fort potentiel forestier, ce qui rappelle l'importance des activités forestières dans l'économie régionale.

## 1.2 Problématique de recherche et objectifs

Cette recherche s'interroge sur les mécanismes de négociation des environnements via la création d'une réserve de biodiversité au lac de l'Est. Comment celle-ci se retrouve-t-elle discutée et planifiée entre les acteurs? En quoi cette négociation nous informe-t-elle sur les mécanismes qui façonnent l'environnement? Comment celui-ci est-il agencé, planifié, appréhendé dans ce contexte de création d'aires protégées? Une première étape, dans le compte rendu de ce processus décisionnel, consiste à décrire le processus en lui-même dans ses différentes phases de même qu'à travers le réseau d'acteurs impliqués. Ensuite, les articulations entre ce qu'Abram et Weszkalnys (2013) nomment les visions planificatrices des acteurs et le projet de l'aire protégée seront mis en exergue. Cette seconde étape permet de comprendre comment cette aire protégée s'inscrit et s'arrime aux différents projets politiques des acteurs impliqués. Le troisième moment de cette recherche permet d'étayer ces visions planificatrices en se penchant plus particulièrement sur la manière dont ces projets planificateurs marquent un rapport à l'espace et aux temps. Succinctement, la question de recherche qui guide cette étude et les objectifs qui la précisent se résument ainsi :

*Comment un espace de conservation environnementale est-il négocié entre plusieurs acteurs sociaux au sein de leurs activités de planification territoriale?*

- **Objectif 1 :** Examiner le processus décisionnel relatif à la création de la réserve de biodiversité au lac de l'Est. Plus précisément, il s'agit d'identifier les étapes

significatives et documenter le contexte élargi de ce projet d'aire protégée.

- **Objectif 2 :** Décrire les articulations entre les projets de développement local élaborés par la municipalité de Mont-Carmel et l'aire protégée comme action planificatrice.
- **Objectif 3 :** Documenter les activités de planification territoriale déployées par les différents acteurs et les manières dont elles marquent un rapport à l'espace et à l'environnement.

### **1.3 Démarche méthodologique**

Telle que formulée, la problématique de recherche distingue deux temps d'investigation distincts : celui qui se rapporte au processus décisionnel et celui qui se rapporte au lac de l'Est comme un espace de conservation environnementale en négociation. L'opérationnalisation de la question de recherche ne fut pas sans défi, notamment parce que les discussions relatives à l'aire protégée n'étaient pas très actives au moment de la recherche. Depuis la tenue d'une période de consultation publique en 2013, peu d'acteurs ont eu d'échos du dossier des aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent. Ce contexte a amplifié de manière considérable les défis du terrain anthropologique : comment ethnographier un processus qui évolue par intermittence et qui est ponctué par des phases de latence? Les spécificités de ce terrain d'enquête ont nécessité la reconsidération de méthodes réputées de la discipline anthropologique, notamment celle de l'immersion intense du chercheur dans une communauté ou à l'intérieur d'un groupe social particulier (Olivier de Sardan 2008).

Dans cette section méthodologique, je retrace les enjeux, défis et exigences qui découlent de ce passage obligé d'une pensée théorique à une approche méthodologique. En ce sens, il m'importe de partager, dans un premier temps, certaines réflexions quant au terrain anthropologique afin de contribuer aux discussions qui réfléchissent à ses transformations,

à ses nouvelles formes et pratiques (Fassin et Bensa 2008; Ghasarian 2004). Dans un deuxième temps seront abordées les différentes méthodes d'enquêtes retenues pour répondre à la question de recherche de même qu'à ses objectifs. À cela s'enchaînera la description des méthodes d'analyse employées qui contribuent à rendre intelligibles les données du terrain de recherche. Ces activités analytiques parfont la production des données par l'angle par lequel elles abordent ce corpus. Les données recueillies lors du terrain de recherche, notamment lors des moments d'observation participante, «[ne sont] jamais l'expression pure de la réalité empirique : elle constitue toujours un modèle construit d'après celle-ci pour l'exprimer » (Hilgers 2013 : 101). Enfin, partageant l'avis de Ghasarian (2004 : 15) que les distinctions entre le terrain, l'analyse et l'écrit devraient être amenuisées, cette section méthodologique se conclura sur le processus d'écriture de ce mémoire. L'écriture, en organisant et ordonnant les données, les observations et les réflexions, participe à la production du savoir anthropologique. Elle pérennise ce savoir en le matérialisant à travers les divers médiums de l'écrit. Ce processus de rédaction mérite, à mon sens, d'être explicité au lecteur puisque, comme les autres étapes de la recherche, elle est intrinsèque au savoir produit par la recherche sociale.

### **1.3.1 Un processus décisionnel comme terrain de recherche : où situer le terrain ethnographique?**

Comme il a déjà été mentionné en introduction et comme il le sera détaillé dans le chapitre contextuel, le lac de l'Est a été identifié comme un site d'intérêt pour y créer une réserve de biodiversité, soit une aire protégée de catégorie III selon le registre des aires protégées du Québec (MDDELCC 2016b), dans le cadre d'un exercice régional mené avec les différents ministères (MDDELCC, MERN, MFFP) de 2011 à 2013. Son identification comme territoire d'intérêt fut concrétisée à la suite d'une consultation publique menée dans la région du Bas-Saint-Laurent par la Conférence régionale des Élus (CRÉ) et par la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) en 2013 – un exercice qui a clôturé les travaux régionaux portant sur les aires protégées. Depuis la remise de ces documents consultatifs, le MDDELCC est demeuré silencieux quant à la suite de la démarche de création de ces espaces protégés. La majorité des acteurs qui ont participé à

cette consultation n'ont eu aucune nouvelle depuis. De ce fait, le premier défi de cette recherche était celui d'ethnographier un processus impliquant une foule d'acteurs dispersés à travers différentes organisations et institutions et qui ne se rencontrent ni dans des lieux déterminés ni dans une certaine régularité. Certains ne se sont même jamais rencontrés. Ce contexte m'a obligée à réfléchir à diverses stratégies pour saisir et rendre compte de ces conversations et rencontres passées. Une question s'est rapidement imposée : où situer le terrain de recherche?

### ***1.3.1.1 Chercher à saisir un processus de recherche***

Réfléchissant à la pratique d'une anthropologie des politiques publiques, Shore et Wright (1997) proposent une notion méthodologique fort éclairante pour cette étude de maîtrise, celle du « studying through ». Dans cet ouvrage phare, les deux anthropologues invitent leurs collègues à s'intéresser davantage aux politiques publiques comme technique de gouvernance (Shore et Wright 1997 : 7). Il est impératif d'examiner la manière dont les politiques publiques, comme instruments codifiant les normes et les valeurs sociales, sont mobilisées pour gouverner les populations par les acteurs en position de pouvoir officiel (Shore et Wright 1997 : 7). Or, cet objet d'étude change la pratique anthropologique : « It is no longer a question of studying a local community or « a people »; rather, the anthropologist is seeking a method for analysing connections between levels and forms of social process and action, and exploring how those processes work in different sites – local, national and global » (Shore et Wright 1997 : 14). Si cet appel remémore celui de Nader (1969) qui pressait les anthropologues à étudier les élites du monde occidental, Shore et Wright (1997 : 14) arriment plutôt leur démarche avec celle de Reinhold : « it is what Reinhold (1994 : 477-479) calls « studying through » : tracing ways in which power creates webs and relations between actors, institutions and discourses across time and space » (Shore et Wright 1997 : 14). Cette approche « d'étudier au travers de » comporte des similitudes avec l'ethnographie multisite telle que systématisée par Marcus (1995). Elle aussi se voue à esquisser les intersections, les connexions, les points de rupture entre les différents acteurs. Elles tracent les éléments qui lient les acteurs et les organisations dans ce processus politique qu'est celui des politiques publiques : « Studying through entails multi-

site ethnographies which trace policy connections between different organizational and everyday worlds, even where actors in different sites do not know each other or share moral universe » (Shore et Wright 1997 : 14).

Considérant les aires protégées comme outil législatif, cette approche offre des avenues méthodologiques fort pertinentes. Quoique je n'ai pas mis en œuvre une ethnographie multisite comme telle, j'ai tout de même retenu la proposition de Shore et Wright (1997) de décortiquer les différents moments intriqués à ce processus. Brièvement, ces étapes se présentent comme : son contexte d'adoption en 2002; ses transformations ainsi que les objectifs et les orientations politiques qui en ont découlé, notamment les orientations gouvernementales publiées en 2011 officialisant la cible du 12 % de la superficie du territoire québécois sous forme d'aires protégées pour l'an 2015; le processus d'identification de territoires d'intérêt dans la région du Bas-Saint-Laurent; les discussions entre la municipalité de Mont-Carmel et le MDDELCC. En prenant connaissance des différents documents de la consultation publique qui a eu lieu en 2013, j'ai profilé une première cartographie des acteurs à approcher autant pour leur qualité de consultant que pour leur témoignage de leur expérience du processus (Olivier de Sardan 2008 : 55). Autrement dit, les acteurs rencontrés étaient questionnés sur leurs connaissances concernant les aires protégées, la situation du lac de l'Est, les politiques municipales et gouvernementales ainsi que sur leur expérience du processus décisionnel. Certains acteurs ont partagé des informations difficilement saisissables par la simple lecture de documents ministériels quant aux mécanismes d'implantation des aires protégées. Elles ont donc contribué à étoffer les analyses du contexte de recherche.

Toute recherche comportant ses angles morts, celle-ci trouve ses lacunes dans le fait que les acteurs rencontrés ne constituent pas l'ensemble de la cartographie du processus décisionnel. Effectivement, principalement pour des questions de temps, mais aussi d'opportunité, je n'ai pas pu rencontrer les acteurs impliqués au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ni ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ceci s'explique notamment par la prérogative de départ d'observer une

négociation comprise entre trois acteurs particuliers : la CDFC, la municipalité de Mont-Carmel et le MDDELCC. C'est en voulant documenter le processus d'identification que l'importance des autres acteurs dans le contexte plus large de cette décision de création d'aires protégées fut révélée. J'ai toutefois rencontré des acteurs impliqués à la MRC de Kamouraska, à la CRÉ, à la CRRNT qui avait déjà fermé ses portes, le conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE) ainsi que d'autres acteurs régionaux évoluant dans la région du Bas-Saint-Laurent. À la suite des différents témoignages et lectures, j'ai tenu à approcher la Société pour la protection de la Nature (SNAP-Québec) afin d'en apprendre davantage au niveau de leur implication et de leurs projets relatifs aux aires protégées au Québec, étant les plus présents dans l'espace médiatique à ce sujet. Onze acteurs ont été rencontrés afin de documenter les discussions au sujet de la réserve de biodiversité au lac de l'Est, un décompte qui ne considère pas les acteurs rencontrés pour s'informer de la vie sociale du lac de l'Est, deuxième axe de cette recherche.

M'inspirant des recherches anthropologiques qui ont étudié les transformations d'usages des espaces publics à travers les pratiques sociales qui y sont déployées (Low 1996) et celles qui ont observé le façonnement des pratiques sociales par l'application de nouvelles réglementations portées à des espaces particuliers (Doyon et Sabinot 2015; Premat 2003, 2009), j'ai porté une attention particulière au site concerné, celui du lac de l'Est et aux activités qui y sont pratiquées. Cette prise en compte m'a permis de complexifier ma compréhension de l'importance de ce lieu selon la vision des différents acteurs. De plus, ces différents séjours au lac ont contribué à élargir les horizons de cette recherche en explorant les dimensions vécues de cet espace.

### ***1.3.1.2 Précisions sur le contexte de recherche***

Cette recherche de maîtrise se conjugue à une étude plus large qui analyse la construction sociale de l'espace bas-laurentien et catalan dans une perspective comparative<sup>12</sup>. Les

---

<sup>12</sup> Ce projet de recherche s'intitule « Patrimonialisation de la nature, conservation et valorisation environnementale : le cas des espaces côtiers du Québec et de la Catalogne » et a été financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Pour de plus amples informations, consulter la site internet de l'équipe de recherche : <https://www.ant.ulaval.ca/?pid=1774>.



activités qui y sont observées sont celles d'éco-initiatives, soit des projets qui mettent en valeur la nature ou qui s'investissent explicitement dans des activités de conservation environnementale. Ces initiatives se campent dans divers secteurs : le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de manière plus générale, le secteur de l'écotourisme, le secteur des produits forestiers non ligneux, de la conservation environnementale et de l'environnementalisme. Engagée comme auxiliaire de recherche depuis plus de deux ans sur ce projet supervisé par ma directrice de maîtrise, Sabrina Doyon, je suis responsable des volets de la conservation environnementale et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Cette situation m'a permis d'affiner de manière considérable mes connaissances quant au paysage de la conservation environnementale dans cette région québécoise, tant au niveau du réseau officiel des aires protégées publiques et privées<sup>13</sup> qu'au niveau des différentes initiatives citoyennes ou encore des organisations en territoire forestier privé. Cela m'a permis de complexifier le contexte dans lequel se campe mon projet de recherche.

### **1.3.2 Les méthodes d'enquête**

Comme il a été expliqué, ce terrain de recherche s'est déroulé sur deux sites d'enquête différents : le processus décisionnel et la vie au lac de l'Est. La présentation des méthodes d'enquête mobilisées s'articule autour de ces deux secteurs d'activité qui furent documentés via les mêmes techniques de recherche quoiqu'elles furent employées différemment.

#### ***1.3.2.1 Observation (participante)***

L'observation participante ou, comme le définit Olivier de Sardan (2008 : 48), l'insertion du chercheur dans les milieux qu'il étudie joue un rôle capital dans la production des données en anthropologie (Dewalt et Dewalt 2011; Hilgers 2013; Olivier de Sardan 2008; Ortner 2010). Cette méthode d'enquête consiste à observer *in situ* les activités, les interactions, les milieux de vie, les environnements des groupes et des communautés impliquées dans le phénomène social à l'étude. Il existe plusieurs degrés d'intégration du chercheur : certains

<sup>13</sup> Les réserves naturelles reconnues sont des aires protégées sur des propriétés privées et qui sont sujettes, comme toutes les autres aires protégées, à des plans de conservation. Elles sont comptabilisées dans le réseau des aires protégées quoique leur superficie soit nettement inférieure à celle des aires protégées publiques. Au Bas-Saint-Laurent, nous retrouvons sept de ces réserves naturelles reconnues.

s'investissent comme des participants actifs alors que d'autres se positionnent dans une posture d'observateur (Olivier de Sardan 2008 : 48-49). Ces rôles résultent « plus souvent [de] l'effet de circonstances, des contraintes de l'enquête, ou des habitudes du chercheur que le produit d'un choix délibéré, contrairement à ce qui est parfois affirmé » (Olivier de Sardan 2008 : 48). Dans tous les cas, l'apport principal de cette méthode résulte dans son potentiel à produire des données inédites qui confèrent une profondeur à nos compréhensions des phénomènes sociaux (DeWalt et DeWalt 2011 : 15; Hilgers 2013). Or, il ne suffit pas *d'être là* pour constituer un corpus de données qui soit basé sur l'observation du monde social. Ces observations et informations devront être colligées et organisées par le chercheur à l'intérieur de comptes rendus dans le but de constituer des données systématiques, quoique celles-ci peuvent demeurer de l'ordre de l'informel, le chercheur se laissant alors imprégné par ces milieux sociaux (Beaud et Weber 1997 : 171-172; DeWalt et DeWalt 2011 : 2-3; Hilgers 2013 : 111; Olivier de Sardan 2008 : 49).

Cette méthode de l'observation participante fut pratiquée à différents niveaux. Tout d'abord, j'ai complété dix séjours au lac de l'Est d'une durée variant d'une à quatre journées au courant du mois de juillet et du mois d'août 2015. J'ai organisé ces visites à différents moments de la semaine afin d'avoir un aperçu plus complet de la vie sociale du lac – du moins de sa vie estivale. De fait, tous les résidents permanents et les propriétaires de chalets m'ont rapporté à quel point l'été et l'hiver au lac sont deux univers opposés. L'automne est elle aussi une saison très achalandée considérant la renommée du lac comme territoire de chasse. Conséquemment, mes observations offrent une compréhension partielle des expériences et des activités sociales de ce secteur. Un propriétaire d'érablière avait accepté que je réside dans la bâtisse qu'il utilise lors des saisons des sucres. Si je pensais compléter de plus amples séjours au lac de l'Est, il s'est révélé toutefois difficile de documenter la réserve de biodiversité en tant que telle, celle-ci étant finalement inexistante sur le terrain. À ma grande surprise, la majorité des gens qui fréquentent le lac n'étaient pas au fait de ce projet de conservation environnementale. J'ai même souvent eu l'impression que ma présence en inquiétait quelques-uns comme si elle confirmait la concrétisation de ce projet dont les paramètres restaient inconnus. En plus, beaucoup associaient l'aire protégée avec

une expropriation et/ou une interdiction complète des activités pratiquées sur le territoire alors que le statut envisagé de la réserve de biodiversité permet tout un registre d'activités comme celles reliées à la chasse et à la pêche.

Mes séjours au lac de l'Est ont donc plutôt servi à documenter certains régimes d'activités et leur influence sur cet espace. Habiter dans cette érablière m'a permis de rencontrer plusieurs personnes de manière informelle, de me promener à ma guise dans les différents secteurs résidentiels et de participer à certaines activités organisées par le camping du lac de l'Est. L'observation et la description des lieux se sont révélées être des exercices cruciaux, car ils m'ont véritablement permis de capter la configuration de l'espace du lac de l'Est qui traduit l'histoire du lieu. Les lieux « servent de cadres » aux interactions sociales et surtout, ils « portent les traces d'une histoire, qui à travers eux, s'imposent aux participants » (Beaud et Weber 1997 : 167). Deux exemples démontrent cette importance. Lors de mes excursions, j'ai noté que les résidences dans les derniers secteurs ouverts à la construction résidentielle sont construites davantage selon le modèle d'une maison de ville que selon le modèle d'un chalet trois saisons. Cette observation, partagée avec des résidents et des employés à la municipalité du lac de l'Est, a permis de souligner un changement dans les pratiques de fréquentation du lac : les gens souhaitent y résider à plus long terme, voir même de manière permanente – ce qui était loin d'être la norme depuis les années 1950<sup>14</sup>. Une autre observation-clé fut de constater que peu de chalets n'étaient visibles depuis les rives du lac. Si une centaine de chalets s'y trouvent, il demeure impossible de procéder à ce dénombrement depuis les plages puisque le paysage y est préservé. Le plan d'aménagement du lac de l'Est interdit la construction sur les abords du lac à des fins de protection environnementale de même qu'à des fins de protection paysagère. Cet élément est devenu un argument pour la municipalité de Mont-Carmel pour qualifier leur développement de respectueux et précautionneux de l'environnement.

Aussi, faut-il préciser que cette méthode d'enquête s'adapte particulièrement bien dans une communauté ou dans un lieu défini, encore faut-il y avoir accès. Les problématiques reliées

---

14 Se référer au chapitre contextuel pour mieux comprendre les dynamiques d'occupation du lac de l'Est.

à l'accès de ces terrains de recherche ont fait réfléchir plusieurs anthropologues voulant étudier bien souvent des élites scientifiques, économiques et politiques du monde occidental (Abélès 2011; Gusterson 1997; Nader 1969; Ortner 2010). Les chercheurs peuvent difficilement avoir accès à ces espaces et dans le cas échéant, plusieurs doivent négocier fortement leur présence. Dans cette recherche-ci, la question de l'accès s'est en effet posée : pouvais-je avoir accès aux différentes rencontres entre les acteurs de Mont-Carmel et du MDDELCC? La réponse s'est complexifiée en ajoutant une seconde interrogation : allait-il y avoir de telles rencontres dans la durée de mon terrain de recherche? Ceci n'était aucunement évident lorsque j'ai entamé cette recherche au mois de juin. Ce n'est qu'au mois de mars, alors que j'étais en processus d'analyse, que je fus invitée à une rencontre qui réunissait ces acteurs. Un représentant du MDDELCC venait discuter du dossier du lac de l'Est, des différentes possibilités, des attentes de la municipalité et enfin des prochaines étapes à venir. Il était intéressant de clore le travail de terrain en assistant à cette rencontre puisque celle-ci m'a permis de confirmer et de valider les observations et analyses que j'avais développées au fil des mois précédents.

Celles-ci se sont affinées au cours de séances d'observation dans différents événements qui n'apparaissent pas nécessairement reliés à ma problématique de recherche. En dépit d'avoir des opportunités d'observation participante directement en lien avec mon sujet d'étude, je me suis inspirée des stratégies de recherche qu'Ortner (2010) décrit comme des ethnographies d'interface. Cette anthropologue a systématisé cette pratique alors qu'il lui était impossible de s'introduire dans des milieux pour y conduire de l'observation participante dans le cadre d'une étude sur la production de normes culturelles dans les arènes hollywoodiennes (Ortner 2010). Elle a donc multiplié les événements publics, les festivals de cinéma, les rencontres d'organismes cinématographiques, etc. Pour ma part, ne sachant trop comment observer de manière participante les liens qui rattachent le lac de l'Est aux acteurs municipaux, je me suis rendue un peu par naïveté à un premier conseil municipal de Mont-Carmel. Ceci fut l'une des meilleures intuitions de cette recherche. Ces rencontres mensuelles se sont révélées être d'excellentes sources d'informations pour comprendre la place qu'occupe le secteur du lac de l'Est dans la planification municipale

ainsi que pour noter les enjeux auxquels fait face la municipalité. En plus que du fait que plusieurs enjeux au lac de l'Est y étaient discutés, ces conseils me permettaient de discuter de manière informelle avec des citoyens de même qu'avec des membres du conseil municipal<sup>15</sup>. J'ai assisté à trois conseils municipaux, un conseil réunissant les maires de la MRC de Kamouraska, une consultation publique sur un nouveau développement au lac de l'Est et une rencontre organisée entre la municipalité de Mont-Carmel et les représentants régionaux de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska<sup>16</sup> à laquelle je fus invitée. Certains de ces événements concernaient directement le lac de l'Est alors que d'autres ont éclairé un contexte plus large, celui de la municipalité de Mont-Carmel.

### ***1.3.2.2 Entretiens semi-dirigés***

Malgré le fait que les activités d'observation ont grandement contribué à nuancer et approfondir mon analyse du processus décisionnel, les entrevues semi-dirigées constituent tout de même le noyau de ma recherche. Principalement, elles m'ont permis de rencontrer des acteurs que je n'aurais pas croisés autrement. L'entretien semi-dirigé se distingue des approches par questionnaires en ce qu'il instaure un échange entre le chercheur et le participant, un échange au cours duquel ce dernier :

exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations et ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet un vis-à-vis d'accéder à un degré maximum de sincérité et de profondeur. (Van Campenhoudt et Quivy 2011 : 170)

Olivier de Sardan ajoute que ces entretiens forment l'essentiel des corpus de données, notamment « parce que l'observation participante ne permet pas d'accéder à de nombreuses

---

15 Les conseils municipaux sont des moments privilégiés pour observer la vie politique municipale. Je conseille à tous les chercheurs qui conduisent des recherches dans les milieux ruraux du Québec d'assister à ces rencontres puisqu'elles informent le chercheur autant sur la vie politique, sociale qu'économique de la municipalité. De plus, les conseils se concluent généralement par une petite période de discussion informelle idéale pour faire des rencontres et présenter le projet de recherche.

16 Le réseau des caisses Desjardins est le mouvement financier coopératif le plus important au Canada (Ganame 2013 : 1). Se basant sur un modèle coopératif, elles se composent de membres qui, généralement, habitent un même secteur géographique et qui s'assemblent afin de recourir à des services financiers. Elles sont historiquement reconnues pour avoir joué un rôle important dans le développement de petites localités en milieu rural et donc, la fermeture de plusieurs de ces caisses dans ces milieux a été vivement critiquée (Ganame 2013).

informations pourtant nécessaires à la recherche : il faut pour cela recourir au savoir ou au souvenir des acteurs locaux » (2008 : 54). Les entretiens semi-dirigés s'apparentent à une conversation orientée par le chercheur. Celui-ci a préalablement travaillé un schéma d'entretiens afin de formuler des questions-guides lui servant de points de repère lors de cette rencontre (Olivier de Sardan 2008; Poupart 1997; Van Campenhoudt et Quivy 2011). Cette manière d'interroger exige une grande flexibilité chez le chercheur qui devra savoir quand rebondir sur les réponses du participant, quand dévier de ses questions s'avère profitable et quand cet éloignement dilue l'échange. C'est en raison de ce souci continu que certains défendent la pratique des entretiens semi-dirigés comme un « savoir-faire » qui s'apprend par l'expérience plutôt qu'une série de techniques que le chercheur applique (Olivier de Sardan 2008 : 55).

Dix-neuf entretiens de ce genre furent réalisés dans le cadre de cette recherche, dont seize enregistrés et trois non enregistrés. En plus, trois entretiens téléphoniques ont été réalisés. Je distingue ces derniers des entretiens informels conduits lors de mes observations participantes puisqu'ils se sont déroulés dans un moment distinct et avec une intention d'entrevue. Si la plupart de ces entretiens devaient conduire à une entrevue formelle, les circonstances en ont voulu autrement. Pour certains acteurs, deux entretiens semi-dirigés eurent lieu : le premier n'était pas enregistré dans le but de donner un cadre un peu plus informel et ainsi présenter ma personne et ma recherche. Dans l'ouvrage collectif *Gaining Access. A Practical and Theoretical Guide for Qualitative Researchers*, la majorité des contributeurs confient avoir pu mener des activités d'observation participante dans des espaces institutionnels qu'après avoir mené des entrevues pendant lesquelles ils ont pu présenter leur recherche, leurs objectifs et leur personne (Feldman *et al.* 2003 : 99). De manière générale, les entretiens sont d'une durée moyenne d'une heure. Un total de dix-huit acteurs furent rencontrés : huit acteurs fréquentant le lac de l'Est comme résident permanent ou temporaire, soit pour leur implication dans l'ARLE, ou encore comme propriétaires d'érablières; dix acteurs impliqués à différents niveaux dans le processus décisionnel relativement à la réserve de biodiversité comme des fonctionnaires du MDDELCC, de la CRÉ, de la MRC de Kamouraska, etc.. Tous les entretiens semi-dirigés, dans le cadre de

cette recherche, ont été réalisés dans des endroits respectant la confidentialité des participants. De plus, chacun des participants a signé un document de consentement et a acquiescé à la demande d'enregistrer les entrevues afin que je puisse retranscrire les fichiers audio sous forme de verbatim.

Les schémas d'entrevues ont été construits selon trois catégories d'acteurs : les acteurs investis dans le processus de création de l'aire protégée, et ce, incluant ceux qui ont partagé leur avis lors des consultations publiques; les acteurs du monde municipal de Mont-Carmel; les acteurs qui fréquentent le lac de l'Est. Il doit être noté que plusieurs acteurs ne pouvaient être souscrits qu'à une seule catégorie. Dans ces cas-ci, les schémas d'entrevue se sont croisés. Toute entrevue débutait par la même question : les participants étaient invités à se présenter, à spécifier leur trajectoire professionnelle, leur arrivée en poste ou au lac de l'Est dépendant des contextes. Quant aux acteurs interrogés sur la réserve de biodiversité, il leur était demandé de retracer la chronologie de ce processus, tout en les questionnant sur les enjeux et les éléments facilitants. Il est intéressant de noter que les chronologies varient selon les acteurs : certains décrivaient leur démarche comme remontant bien avant les annonces du gouvernement concernant la cible du 12 % alors que d'autres identifiaient le point de départ de ce processus au moment de la consultation publique. Ainsi, déjà avec cette première question, les différentes visions planificatrices pouvaient se profiler. Tous les acteurs ont été interrogés sur leur connaissance du lac : que connaissent-ils de ce lieu? Comment le décrivent-ils? En comparant certains de ces témoignages, il est apparu que plusieurs acteurs appuyaient leur description sur des savoirs scientifiques, des savoirs « académiques » comme l'un d'eux a précisé. Leur réponse normative se basait finalement beaucoup sur les documents cartographiques qui furent consultés tout au long du processus d'identification. De plus, une section des entretiens avec ces acteurs portait sur la LCPN : ses contextes d'adoption et d'application, l'influence des organisations internationales, les enjeux reliés aux aires protégées, etc. Rapidement, les réponses des acteurs ont traduit une échelle décisionnelle particulière correspondant à leur projet politique, à leur vision planificatrice.

Quant aux acteurs du monde municipal, une section particulière s'ajoutait à l'entrevue, celle portant sur le dynamisme local. La municipalité de Mont-Carmel était souvent décrite comme dynamique, vivante et innovante – des qualités manifestement importantes pour les acteurs municipaux. À cette thématique se conjuguaient celle des défis d'une municipalité rurale, deux défis qui miroitent la situation à laquelle se retrouve confrontée Mont-Carmel. Ces préoccupations ont grandement contribué à saisir l'importance qu'occupe le projet de la forêt de proximité de Mont-Carmel dans la vision d'avenir de la municipalité. Les acteurs fréquentant le lac de l'Est furent questionnés sur la réserve de biodiversité, mais n'en ayant qu'une connaissance limitée, les entretiens se sont concentrés sur le sens qu'ils portent à leurs activités au lac de l'Est, sur leur histoire avec ce lieu de même que sur leurs connaissances de celui-ci.

Avant de conclure le sujet des entretiens semi-dirigés, j'aimerais partager mon étonnement quant à la facilité de la prise de contact avec les acteurs institutionnels officiels versus la difficulté de rencontrer les acteurs au lac de l'Est. Il s'est avéré que plusieurs de ces derniers ne comprenaient pas la teneur de ma recherche et encore moins mon intérêt à les interroger sur le sujet de l'aire protégée. Certains comprenaient cette étude comme voulant trancher sur le sort de la réserve de biodiversité : cette aire protégée sera oui ou non créée. Cette attitude était toute autre chez les acteurs détenant une position institutionnelle ou ayant été rencontrés dans le cadre de leur fonction d'emploi. Ceux-ci étaient plutôt sympathiques à mon égard en raison de mon statut d'étudiante. Lorsque je les remerciais de m'accorder le temps nécessaire pour la conduite de l'entrevue, la majorité d'entre eux m'ont répondu qu'aider un étudiant était toujours un plaisir, qu'eux-mêmes « étaient passés par là ». Considérant les entretiens comme une interaction, il est intéressant de comprendre dans quelle posture le chercheur est imaginé et appréhendé. Il était évident que ma position en était une d'étudiante conduisant un projet de maîtrise, une image impliquée dans la majorité de mes entretiens.

### ***1.3.2.3 Recherche documentaire***

Les apports de la recherche documentaire dans le cadre de cette recherche ont été doubles.



D'une part, elle a permis une familiarisation avec l'histoire du lac de l'Est comme espace forestier évoluant vers un espace de villégiature et de la conservation environnementale au Québec. D'autre part, elle est venue compléter le corpus des données sur plusieurs aspects. La législation de la LCPN, les documents ministériels sur la stratégie des aires protégées du Québec, les plans d'aménagement et de développement des différents acteurs, les mémoires déposés lors de la consultation publique dans le Bas-Saint-Laurent en 2013 furent abordés comme une source de savoirs au même titre que les témoignages des participants. Ces documents sont non seulement constitutifs des discours des acteurs, ils sont également la matérialisation d'une partie du processus décisionnel (Bryant 1992 : 19). Par exemple, les mémoires déposés lors de la consultation publique ont permis de dresser une première liste des acteurs impliqués. Quant aux plans d'aménagement et de développement, ils soulignent les priorités des acteurs, ce vers quoi ils cherchent à tendre – dimension primordiale à la compréhension de leur projet politique qu'ils mettent en œuvre par ces planifications. Une double lecture était alors exigée afin de ne pas considérer ces écrits comme neutres, mais bien comme étant constituants et révélateurs des espérances politiques des acteurs (Hull 2012).

À ce corpus s'est aussi jointe une revue de presse portant principalement sur le retard de la province dans ses objectifs de conservation environnementale. Depuis l'automne 2015, plusieurs organisations environnementales ont pressé le gouvernement du Québec à se prononcer sur ce retard tout en informant le public que plusieurs dossiers stagnaient dans les bureaux du ministère. Dans la foulée de ces sorties publiques, d'autres ont aussi dénoncé la situation précise du Bas-Saint-Laurent considérant qu'il n'y a pas eu de suite aux rapports de consultation publique, un silence attribué à la présence de baux pétroliers et miniers. Plusieurs ont sommé le gouvernement de lever ces baux afin de pouvoir constituer les aires protégées identifiées, une problématique qui sera discutée dans les chapitres d'analyse.

### **1.3.3 Analyse des données**

Le projet d'analyse de cette étude relève du domaine du descriptif. Son potentiel explicatif

ne réside pas dans l'identification de relations de causalité d'un phénomène social, mais bien dans un projet descriptif. Comme l'affirme Olivier de Sardan:

Même si on reconnaît à la recherche de causalités toute sa légitimité dans les sciences sociales, le projet explicatif ne peut occuper tout l'espace des sciences sociales et on doit reconnaître une égale légitimité au projet descriptif, étant entendu qu'il s'agit en fait d'un continuum, et qu'il ne faut pas durcir à l'excès cette opposition idéal-typique. (2008 : 79)

Cette étape charnière de la recherche s'est donc vouée à relever et à décrire les manières dont l'environnement du lac de l'Est est négocié à l'intérieur du projet de conservation environnementale de la réserve de biodiversité de même qu'au sein des activités de planification territoriale déployées par les acteurs.

### ***1.3.3.1 Analyse itérative***

Comme il a déjà été mentionné, chaque événement, entretien formel ou informel et moment d'observation ont fait l'objet de notes ethnographiques ainsi que de comptes rendus exhaustifs. Ce procédé systématique a eu comme bénéfices de développer un premier regard sur les données, de peaufiner mes questionnements, de réviser la liste d'acteurs à contacter, d'en ajouter ou d'en prioriser d'autres. Ce va-et-vient constant entre le matériel ethnographique en constitution et la problématique de recherche ainsi que ma démarche méthodologique ont enrichi mes premières analyses. Ceci m'a permis de conserver une vue d'ensemble sur le matériel ethnographique et de ne pas me perdre dans les nombreuses possibilités d'analyse – un corpus de données pouvant être abordé par divers angles, et ce, même si le terrain d'enquête s'oriente par une problématique précise.

Au fur et à mesure de la retranscription des notes et des entrevues, j'ai dégagé les thématiques principales tout en distinguant quatre ensembles distincts : le processus décisionnel relatif à la réserve de biodiversité, notamment sa chronologie et ses enjeux; la situation du réseau des aires protégées dans la région bas-laurentienne de manière générale; le lac de l'Est; la description des différentes institutions et organisations dans lesquelles agissent les acteurs rencontrés. Ces premières opérations m'ont permis de modifier

pertinemment mes schémas d'entrevues. Par exemple, l'importance de la cible internationale du 17 % de la superficie terrestre mondiale en aire protégée n'avait pas été envisagée. C'est au cours des entretiens que cet indicateur international et que la cible provinciale du 12 % sont apparus intrinsèquement liés au projet d'aire protégée au lac de l'Est, celle-ci s'inscrivant dans la lignée de cet objectif. Ceci a ouvert sur une logique gouvernementale encore plus large : l'argument des aires protégées à l'intérieur de projets d'exploitation de ressources naturelles d'envergure. Ainsi, tout un pan de littérature anthropologique s'est révélé nécessaire afin d'amplifier le potentiel généralisant des analyses avancées dans ce mémoire (Hilgers 2013).

### ***1.3.3.2 L'analyse de contenu thématique***

L'analyse de contenu se définit de manière générale comme un traitement de l'information *contenue* dans les messages provenant d'interaction communicationnelle (Bradin 1977). Elle se qualifie de thématique lorsqu'elle sert à ventiler des catégories significatives qui puissent cadrer les propos recueillis tant à l'intérieur de productions écrites (revue de presse, recherche documentaire) que de productions orales (entretiens semi-dirigés). Le chercheur élabore de manière progressive un arbre de codifications en phase avec l'interprétation qu'il fait des données. Cette opération sous-tend nécessairement une démarche comparative entre les différents matériaux ethnographiques afin de peaufiner la taxonomie élaborée par le chercheur. Ceci étant dit, l'analyse de contenu thématique se présente comme une méthode « très empirique » dont la mise en phase « au domaine et au but recherchés est à réinventer chaque fois ou presque » (Bradin 1977 : 30).

Chaque entrevue enregistrée a été retranscrite et intégrée par la suite au logiciel d'analyse qualitative MAXQDA selon un regroupement agentiel. En d'autres termes, j'ai regroupé les différentes productions écrites et orales selon les groupes d'acteurs afin de procéder à une systématisation de mes données. Les premières lectures considéraient déjà quatre thèmes distincts : les discours se rapportant aux institutions et organisations dans lesquelles les acteurs occupent une position; les discours se rapportant aux aires protégées; les discours au sujet du lac de l'Est; les discours décrivant l'expérience du processus décisionnel

relativement à la réserve de biodiversité au lac de l'Est. Puis, chaque ensemble a été déboulonné à travers une diversité de codes venant préciser et peaufiner ces différents champs. Les documents repérés par la recherche documentaire ont complété et bonifié les informations recueillies dans les entrevues. L'utilisation du logiciel d'analyse ne visait pas le dégagement de statistiques ou encore la quantification des récurrences dans les témoignages des participants puisque cette recherche ne s'appuie pas sur un bassin de participants dont l'échantillonnage se doit d'être représentatif de la diversité des profils. Cette étude observe un processus décisionnel, une négociation entre acteurs déjà identifiés de par leur position officielle dans les différentes institutions et organisations. Le logiciel a plutôt facilité l'organisation des données et le repérage des passages significatifs qui devaient, toutefois, toujours être réinsérés dans leur narration complète afin de conserver le sens et la logique des propos. Il peut être effectivement dangereux de comprendre ces passages en dehors de leur contexte d'énonciation.

### **1.3.4 Le processus d'écriture**

L'écriture complète, à mon sens, l'analyse des données en ce qu'elle ordonne les observations et réflexions du chercheur. Elle est d'une certaine manière la matérialisation de ces opérations. Elle propose un angle de compréhension à travers l'organisation qu'elle propose. La rédaction rend ces analyses intelligibles; elle est une forme de leur communication de même que de leur vulgarisation. Dans cette perspective, quoique je n'ai pas analysé l'environnement négocié du lac de l'Est à travers deux ensembles, « les acteurs impliqués dans le travail des aires protégées » et « les acteurs reliés à l'espace municipal », il m'a semblé plus aisé de présenter ces données de cette manière. Cette organisation cadrerait plus efficacement les discussions et interprétations des visions planificatrices ainsi que des projets politiques des acteurs variés.

La rédaction, en plus d'être une étape de consolidation, traduit la position du chercheur qui se prononcera au « je », au « nous » ou à l'impersonnel (Olivier de Sardan 2008). La tendance narrative de ce mémoire se situe davantage dans cette dernière posture. Cette

recherche se situe certes dans un exercice de formation en sciences sociales dans l'obtention d'une maîtrise, mais elle s'intègre aussi à un projet de recherche plus large comme il l'a déjà été précisé. Le « nous » et le « je » étant en continuelle variance, j'ai préféré opter pour une méthode d'écriture qui puisse éviter ce genre de confusions pouvant alourdir la lecture. Ce processus de rédaction a également rencontré des contraintes par rapport à la préservation de l'identité des participants. À des fins d'anonymat, les citations incluses sont référées de manière aléatoire. Une banque de 48 références numériques a été constituée, soit trois références par entrevue, afin d'éviter que les lecteurs puissent repérer une récurrence dans les propos et ainsi deviner l'identité des participants en leur associant une référence respective.

### **1.3.5 Considérations éthiques**

Étant insérée dans le projet de recherche supervisé par la professeure Sabrina Doyon, cette recherche a été exemptée du processus d'évaluation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL), une exemption approuvée au printemps 2015 avant mon arrivée sur le terrain de recherche. Conséquemment, je me suis conformée aux engagements en matière d'éthique de la recherche des chercheurs impliqués dans ce projet plus large. Entre autres, tous les participants furent informés pleinement du sujet de ma recherche de même que les objectifs poursuivis. Tous ont signé un formulaire de consentement quant à leur participation et ont été mis au fait de leur droit de retrait du projet de recherche. J'ai demandé à chacun d'entre eux la permission d'enregistrer les entrevues auxquelles j'ai, par la suite, attribué un code afin de les classer de manière anonyme. Afin d'assurer cet anonymat, j'ai choisi d'utiliser une méthode d'attribution de codes aléatoires pour les citations retenues sans que les lecteurs puissent retracer l'identité des participants. L'anonymat était assurément l'enjeu principal de cette recherche pour les personnes ayant accepté de participer à cette étude et donc, j'ai choisi de prendre les mesures requises pour éviter de dévoiler leur identité même si cette stratégie peut avoir l'effet de diluer quelque fois la teneur de l'analyse de la recherche en flouant les positions institutionnelles des acteurs.

## Synthèse de chapitre

Cette étude explore les processus de construction et de production d'espaces spécifiques à la conservation environnementale via les politiques environnementales et leurs influences sur nos manières d'être et de faire dans ces environnements. En ce sens, je campe mon approche dans une démarche d'écologie politique qui s'intéresse aux imbrications des systèmes institutionnels dans ces enjeux environnementaux. Ce corpus d'étude observe les mécanismes par lesquels ces systèmes colorent les relations entre les sociétés et les *natures* (Robbins 2012a). Le cas de la réserve de la biodiversité du lac de l'Est offrait une opportunité fort pertinente pour réfléchir à ces questions, ce processus d'espace protégé étant en cours. L'aire protégée étant appréhendée comme une activité de planification territoriale, le concept de visions planificatrices (Abram et Weszkalnys 2013) s'avère fort fertile aux analyses systématisant les rapports à l'espace et au temps qu'entretiennent les différents acteurs. Ces visions sont significatives d'espérances et d'aspirations politiques, ce qui se traduit dans ce mémoire par le concept des projets politiques. Ces projets s'observent tant dans la planification de l'aire protégée que dans la forêt communale de Mont-Carmel, elle aussi sujette à des négociations entre la municipalité et le MFFP. L'approche méthodologique qualitative élaborée dans le cadre de cette recherche s'est exercée à documenter le contexte élargi des discussions concernant le lac de l'Est comme territoire d'intérêt en plus d'observer les arrimages entre ce projet de conservation et celui de la forêt communale de Mont-Carmel. Transversalement, cette recherche se penche sur les activités de planification mises en pratiques par les acteurs afin de révéler les rapports à l'espace et à l'environnement du lac de l'Est.

## **Chapitre II.**

### **Repères contextuels : esquisse du processus décisionnel de la réserve de biodiversité du lac de l'Est.**

Le lac de l'Est se situe à 32 kilomètres du village de Mont-Carmel. Long de treize kilomètres, il est traversé par la frontière états-unienne de l'État du Maine. Il se présente comme l'un des plus grands plans d'eau à l'intérieur des terres de la région. Il occupe une position particulière dans la municipalité de Mont-Carmel étant considéré comme un lieu de prédilection pour imaginer divers leviers de développement local. Une diversité de régimes d'activités y est pratiquée. Ceux-ci seront décrits à l'intérieur de ce chapitre par l'entremise du concept de « régime de nature » éclairant l'utilisation d'un espace particulier en articulant ses dimensions biologiques, historiques et culturelles (Doyon et Sabinot 2014b; Escobar 1999). Autrement dit, les activités déployées sont examinées à la lumière des processus historiques qui ont vu advenir les diverses utilisations de la nature, des utilisations qui sont culturellement médiatisées, mais qui sont aussi possibles selon les caractéristiques biologiques de ces environnements. En ce sens, le lac de l'Est se présente à la fois comme un espace forestier, un espace récréotouristique, un espace résidentiel de même qu'un espace faunique.

Avant de procéder à ces descriptions, je m'attarderai à dresser un premier portrait des acteurs sociaux impliqués dans l'aménagement et le développement de ces espaces multiples. Cette identification permettra à la fois une première familiarisation avec les structures institutionnelles qui configurent l'espace du lac de l'Est en plus que de souligner les enjeux sociaux, politiques et économiques qui se jouent à l'intérieur des différentes visions planificatrices. Ce chapitre se conclut par une contextualisation de la démarche gouvernementale dans laquelle s'inscrit ce projet de création d'aire protégée, un exercice examinant la trajectoire des politiques de conservation environnementale du Québec. La visée principale de ce chapitre consiste à dresser un portrait du lac de l'Est et des acteurs impliqués à différents niveaux dans sa planification. Cette description importante pour

contextualiser les cadres dans lesquels advient et se négocie le projet d'aire protégée. Ces éléments forment ce que plusieurs participants surnomment « la table à dessin » du lac de l'Est – celle qui regroupe les différentes visions planificatrices des acteurs.

À l'instar d'Abélès (1995 : 71), je conçois le terrain ethnographique comme une enquête au cours de laquelle le chercheur se dote de points de repère dans l'intention d'affiner sa compréhension de la problématique sociale observée. Ces points de repère construisent le contexte de recherche. Dans le cas de cette présente étude, ces références ont été puisées à plusieurs sources : dans des documents officiels (documents gouvernementaux, municipaux et publiés par les différentes instances régionales), dans les observations participantes de même que dans les entrevues. À vrai dire, la lecture des documents et des rapports s'est révélée insuffisante afin de développer une compréhension fine du contexte du processus décisionnel se rapportant à la réserve de biodiversité du lac de l'Est. Ce type de littérature témoigne et matérialise l'aboutissement de discussions, de travaux, d'exercices qui leur sont bien évidemment antérieurs, ces documents étant plutôt leur résumé. Être aux faits des circonstances de leur production grâce aux témoignages des participants fut plus qu'essentiel pour réfléchir au contexte de cette recherche.

## **2.1 Le lac de l'Est à travers les diverses échelles décisionnelles**

Les échelles décisionnelles dans lesquelles se retrouve enchâssé le lac de l'Est réfèrent aux pouvoirs décisionnels des différentes structures administratives : certaines ont le pouvoir de rayonner à l'échelle bas-laurentienne en vertu des pouvoirs légaux qui leur sont accordés tandis que d'autres ont une juridiction plus localisée. Une mise en lumière de cette organisation permet d'identifier les acteurs impliqués dans les activités de planification territoriale tout en soulignant les outils qu'ils mobilisent dans leur compréhension et leur action sur le territoire. L'objectif est de mettre en exergue la position occupée par le lac de l'Est dans ces visions et de comprendre quelles sont les préoccupations qui animent ces dernières.



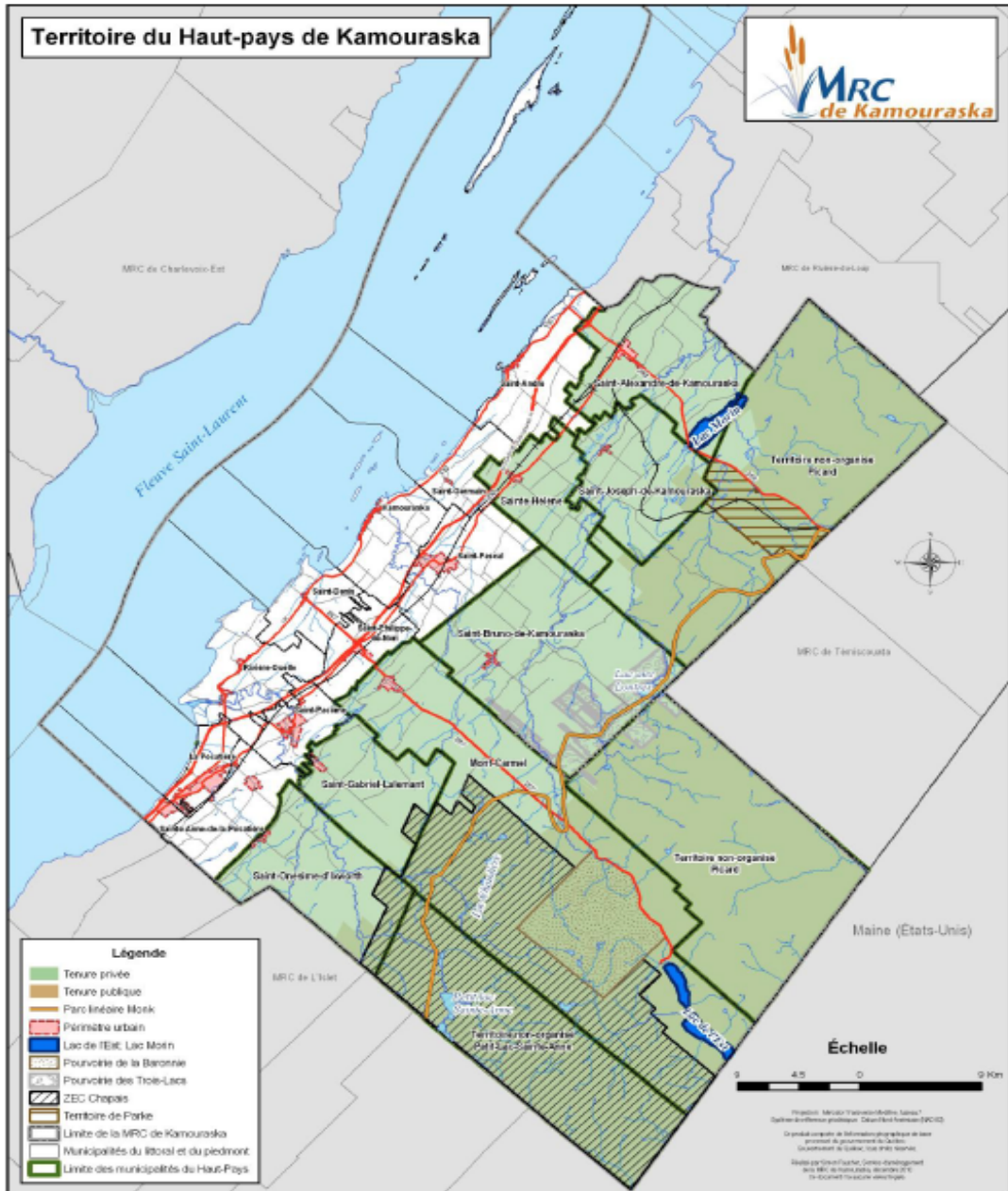
### 2.1.1 Échelle mont-carmeloise

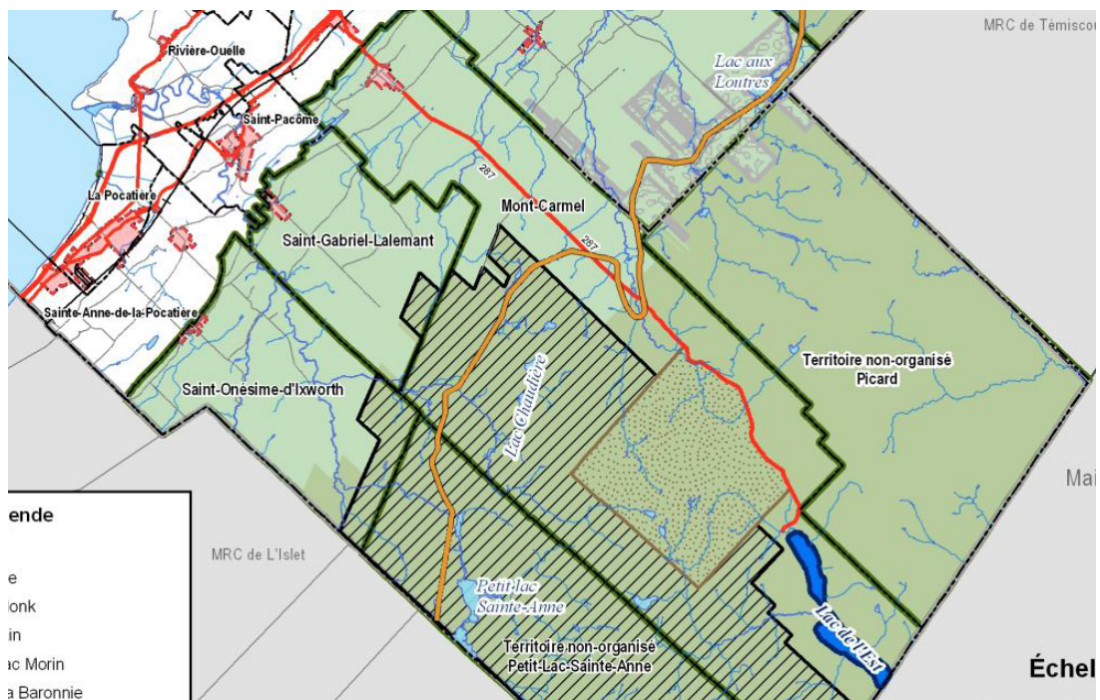
La municipalité de Mont-Carmel fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska, l'une des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Constituée en 1855, Mont-Carmel se situe dans les hauts plateaux, un secteur surnommé le Haut-Pays de Kamouraska (MAMOT 2010a). Cet espace agroforestier connaît certaines difficultés socioéconomiques, ses localités étant plus isolées que celles qui longent le littoral (Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska 2011 : 7). Comme les autres municipalités kamouraskoises et bas-laurentiennes en général, Mont-Carmel connaît une baisse démographique en plus du vieillissement de sa population (Mont-Carmel 2013a : 9). Entre 2006 et 2011, la municipalité de Mont-Carmel accusait une baisse de population de 5,2 % : sa population a diminué de 1 198 à 1 136 habitants (ISQ 2012). L'attraction de nouvelles personnes tout comme la rétention de la population se présentent comme d'importants enjeux pour la municipalité et font même l'objet de l'un des quatre volets du plan de développement de la municipalité 2013-2018 (Mont-Carmel 2013a : 23)<sup>17</sup>. Ce plan s'aligne avec la vision municipale de faire de Mont-Carmel un milieu dynamique qui accueille de nouveaux habitants, un pôle touristique du Haut-Pays du Kamouraska et un milieu de mobilisation et d'action citoyenne (Mont-Carmel 2013a : 7).

Dans ce plan de développement municipal, un acteur d'importance y est présenté : la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC). Cette organisation se révèle comme un outil majeur en matière de développement local. Effectivement, en vue de « développer [leur] maîtrise du territoire et [d'] en préserver l'intégrité », Mont-Carmel utilise « [la CDFC] comme levier pour exploiter [leurs] ressources de façon durable et pour assurer des retombées économiques dans le milieu » (Mont-Carmel 2013a : 24). La création de la CDFC remonte à deux événements particuliers. Le premier est celui de la fermeture de la scierie Pelem en 2006 à la suite de laquelle la municipalité a obtenu un contrat d'aménagement forestier (CtAF) qui s'est transformé avec le nouveau régime forestier en

---

<sup>17</sup> Les autres volets sont les suivants : sentiment d'appartenance et implication citoyenne; communication et mobilisation citoyenne; de même que le développement économique et touristique (Mont-Carmel 2013a : 22-24).





**Carte 2: Grossissement du secteur du lac de l'Est (Source : MRC de Kamouraska 2010)**

un permis de récolte à des fins d'approvisionnement d'une usine de transformation de bois (PRAU)<sup>18</sup>. Ce permis permet à la municipalité d'investir une partie du territoire forestier public. Il est important de noter que 380 km<sup>2</sup> du territoire municipal sur une superficie totale de 435 km<sup>2</sup> se trouve sous juridiction publique, soit sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (Mont-Carmel 2013a : 8). Par conséquent, les terres forestières publiques occupent un espace considérable dans cette municipalité – un espace que cette dernière doit constamment négocier avec une myriade d'acteurs et dans lequel elle possède peu de pouvoirs décisionnels, l'industrie forestière conversant principalement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le MERN. Ainsi se pose la question de la réappropriation de l'espace forestier. Comme il sera démontré, le lac de l'Est offre une grande diversité de possibilités en ce sens.

Le deuxième événement qui a vu à la création de la CDFC réfère au programme de

<sup>18</sup> Jusqu'à ce jour, Mont-Carmel est la seule municipalité au Québec à détenir un tel permis d'exploitation forestière.

laboratoires ruraux dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Le gouvernement du Québec invitait, à cette époque, les communautés rurales à soumettre des projets expérimentaux, surnommés des laboratoires ruraux, dans des champs d'activités considérés comme innovants et peu investis jusqu'alors (MAMR 2007). La municipalité de Mont-Carmel avait déposé un projet de laboratoire rural inspiré des forêts communales en France qui consiste en « une prise en charge du milieu dans laquelle la communauté est propriétaire d'une superficie forestière dont elle assume la gestion et la mise en valeur, aux bénéfices de ses citoyens » (Mont-Carmel 2013a : 3). Ce dernier permet aux communes, une division administrative du territoire français qui réfère à des collectivités territoriales régies par un conseil municipal et par un maire, de prendre part à la gestion des forêts publiques (ONF 2016a). Les décideurs politiques de la commune ont alors le pouvoir de décider des travaux forestiers à réaliser sur leur territoire, d'allouer les contrats d'aménagement forestier et de bénéficier des retombées économiques des produits de la forêt (ONF 2016b) – un mode de gestion fortement recherché par les municipalités québécoises (Devault 2013). Une fois la candidature du laboratoire rural retenue, la municipalité de Mont-Carmel a mis en œuvre ce projet qui s'est structuré en trois volets : un volet forestier avec la possibilité d'approvisionnement d'un volume de bois équivalent à 2 400 m<sup>3</sup>; un volet récréotouristique qui a pris le pas au volet faunique lorsque la municipalité a récupéré la gestion du camping du lac de l'Est; et un volet énergétique de par l'implantation d'une chaufferie municipale alimentée par la biomasse forestière (Soucy 2011).

Considérant l'expertise requise aux décisions et aux opérations d'un tel projet forestier, il a été décidé de mettre sur pied l'organisme gestionnaire qu'est la CDFC. Le but de créer un tel organisme était de dégager le conseil municipal de ces responsabilités tout en recourant à des gens plus expérimentés sur ces questions sans que ceux-ci aient à s'engager comme conseillers municipaux. Comme l'a expliqué un des participants, il ne relevait pas du rôle de la municipalité de gérer de telles activités d'exploitation en plus des connaissances spécifiques exigées. Ceci dit, cette structure demeure très liée à la municipalité. Cette proximité s'observe même physiquement du fait que les bureaux de la CDFC se retrouvent

dans la même bâtisse que les locaux municipaux. Ce lien est tout aussi évident du fait que le maire en est le président et que les membres du conseil d'administration de la CDFC sont recommandés par le conseil municipal comme l'ont expliqué différents participants. Rappelons également que les droits de coupes de forestières appartiennent à la municipalité et que si la CDFC est gestionnaire du camping du lac de l'Est, la municipalité en demeure la propriétaire. La décision stipulant que le maire soit d'emblée le président de la corporation vise un plus grand poids politique lors des négociations avec le ministère, comme le rapporte l'un des intervenants municipaux : « Si c'est le maire qui parle au ministère ou si c'est le président de la Corporation, c'est pas les mêmes affaires. Le maire a plus de poids que le président de la Corporation. Donc, c'est pour ça que c'était plus simple de l'faire de cette façon-là » (Entrevue 8870).

Ce laboratoire rural, conclu en mars 2014, poursuivait un autre projet de taille : édifier les bases d'un projet de forêt de proximité, un statut octroyé par le transfert du CtAF (aujourd'hui, le PRAU) de la municipalité en forêt de proximité. Ce statut juridique consiste essentiellement en une délégation de gestion de la portion du territoire forestier public à des communautés locales. Le gouvernement du Québec avait annoncé sa volonté d'intégrer ce mode de gestion à son nouveau régime forestier lors de l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en 2010 (MRN 2012 : 1). Cette déclaration avait suscité un grand enthousiasme dans les communautés bas-laurentiennes et à travers la province de manière générale puisque ce modèle offre un grand potentiel de réappropriation du territoire forestier (Devault 2013 : 1). Cela dit, même si le nouveau régime forestier fut officiellement mis en vigueur en 2013, les orientations de la Politique sur les forêts de proximité n'ont été divulguées qu'à l'été 2015, soit cinq ans après l'annonce officielle (MFFP 2015). Au moment de rédiger ce mémoire, le processus d'implantation et de mise en place n'était toujours pas explicité. La municipalité de Mont-Carmel et la CDFC attendent toujours ce transfert. Ce dernier leur est toutefois assuré puisque les orientations politiques affirment que tout CtAF détenu par une municipalité ou une MRC obtiendra le statut de forêt de proximité (MFFP 2015 : 4-5). Pour reprendre l'une des formulations d'un acteur rencontré, le laboratoire rural a permis de jeter les dés : ce n'est que le début pour la

municipalité de Mont-Carmel et son organisme gestionnaire. C'est dans ce contexte que l'annonce du projet de réserve de biodiversité au lac de l'Est a apporté son lot d'inquiétudes. Comme la municipalité le laisse entendre dans un mémoire remis dans le cadre des consultations publiques conduites en 2014, « nous sommes inquiets à savoir quelles seront les contraintes réelles de l'aire protégée par rapport à notre développement récréotouristique au pourtour du lac de l'Est » (Mont-Carmel 2013b : 18). Leur propre exercice de planification du territoire, leur vision du futur, devenait difficile à envisager de par la présence de plusieurs interrogations qui ne recevaient pas de réponses précises.

### **2.1.2 Échelle kamouraskoise (région municipale de comté (MRC) de Kamouraska)**

La structure de la MRC est un palier décisionnel supralocal qui regroupe l'ensemble des municipalités qui se situent sur son territoire (MAMOT 2014 : 14). Comme il est expliqué dans un document publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, toute MRC est composée d'un conseil formé par les maires des diverses municipalités locales et qui est dirigé par un préfet, soit élu par les maires ou encore par suffrage direct<sup>19</sup> (MAMOT 2014 : 14). La mission principale de ces instances est de prévoir un aménagement du territoire, de regrouper les différentes municipalités dans le but de promouvoir et « permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance régionale » (Caron 2009 : 11). Implantée en 1982 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Kamouraska veille à élaborer un schéma d'aménagement et de développement régional qui soit plus près des spécificités et réalités locales (MRC de Kamouraska 2016). L'un des objectifs principaux de ce plan vise à mettre en valeur l'espace du Haut-Pays kamouraskois (MRC de Kamouraska 2013a). En fait, la géographie de cette région se caractérise par la présence de trois plateaux : la plaine du littoral au bord du fleuve; le piémont multifonctionnel structuré majoritairement par les activités agricoles et le plateau agroforestier (Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska 2011). Le Haut-Pays correspond

---

<sup>19</sup> Ceci signifie que le préfet est désigné par les citoyens de la MRC, ce qui est le cas de la MRC de Kamouraska. En 2014, quatorze préfets au Québec étaient élus par ce système électoral (MAMOT 2014 : 14).

à ce dernier plateau constitué de sept municipalités<sup>20</sup>.

Comme il a été souligné précédemment, il existe d'importantes différences socioéconomiques entre ces communautés et celles situées près du littoral. Les premières, en raison de facteurs historiques, ont été largement plus développées au plan économique et démographique dû à leur proximité au fleuve et aux voies de transport, veines de l'économie régionale (Gold 1985; Hatvany 2009; Lewis *et al.* 2008; Massicotte 1988; Stanek 1988). Cette tension entre le bas et le haut pays, longtemps surnommé l'arrière-pays, s'étend à la région bas-laurentienne (Lewis *et al.* 2008; Massicotte 1988). Exacerbées plus récemment par les activités touristiques se déployant dans l'espace côtier et par la crise forestière qui a traversé le Québec, ces inégalités ont fait l'objet de maints projets de développement régional afin de rétablir un certain équilibre (Massicotte 1988).

Devant cette situation, la MRC de Kamouraska a mis sur pied un projet de parc régional, le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska. Ce projet vise à assurer un rayonnement des activités qui s'y déploient de même qu'un soutien aux divers projets qui s'y trament. L'une des stratégies consiste notamment à faire découvrir cette région peu fréquentée par les touristes<sup>21</sup>. Cette initiative s'inspire du modèle des parcs humanisés qui se base sur un développement multifonctionnel visant la cohabitation des différents usages (forestiers, récréatifs, sociaux, culturels, énergétiques, agroforestières et agroalimentaires) (Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska 2011 : 4, 10). Lors d'une entrevue, l'un des employés de la MRC impliqués dans le projet du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska expliquait que le lac de l'Est occupe une position particulière du fait que le volet récréatif soit largement valorisé. Effectivement, il est un des lacs des plus importants dans la région kamouraskoise et il s'y trouve déjà des infrastructures intéressantes pour accueillir les plaisanciers. Aussi, le MERN a délégué à la MRC de Kamouraska différents pouvoirs administratifs concernant la gestion du territoire public. La MRC s'occupe, par exemple, de

---

20 Ces municipalités sont : St-Onésime, St-Gabriel-de-Lalemant, Mont-Carmel, St-Bruno-de-Kamouraska, St-Joseph-de-Kamouraska et St-Alexandre-de-Kamouraska. Leur territoire se retrouve contigu au territoire forestier public.

21 En ce sens, l'organisation du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska offre un tour guidé en période touristique qui explore l'histoire de la région « du fleuve à la forêt » (Tourisme Kamouraska 2016).

la location des différents terrains de villégiature autour du lac. C'est elle qui voit à leur gestion et au tirage au sort qui s'en suit, ce qui la lie de manière considérable aux projets résidentiels et de villégiature au lac de l'Est.

En vue de soutenir les initiatives locales, la MRC appuie activement la forêt communale de Mont-Carmel. Par exemple, dans son plan stratégique 2009-2014, elle note, par rapport à l'espace forestier, qu'il est nécessaire de « s'engager à être créatif et audacieux dans les façons de voir, de développer, de diversifier et d'exploiter les ressources et les savoirs » (MRC de Kamouraska 2009 : 17). Ceci implique notamment de soutenir « les projets qui favorisent la prise en charge de la forêt par les communautés » et de favoriser les initiatives qui mettent en valeur une approche de développement multiressource du territoire (MRC de Kamouraska 2009 : 17) – un objectif aligné avec le projet de la forêt communale Mont-Carmel. D'ailleurs, il est intéressant de noter que le préfet actuel de la MRC de Kamouraska, Yvon Soucy, est à l'origine de ce projet forestier multiressource qu'il a développé lorsqu'il était maire de Mont-Carmel.

### **2.1.3 Échelle bas-laurentienne (région administrative du Bas-Saint-Laurent)**

Le lac de l'Est, étant situé en territoire public et étant inclus dans les volumes forestiers attribués, il apparaît pertinent de se pencher sur les structures d'administration du territoire forestier public, sans oublier le palier régional qui supporte généralement ces activités d'aménagement et de développement. À l'époque du chantier sur les aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent, l'une des plus importantes structures administratives au niveau de la région administrative était celle de la Conférence régionale des élus (CRÉ)<sup>22</sup>. Implantée en 2003 par le biais de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, elle se présente comme « l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional » (MAMOT 2014 : 18). Cette instance était composée d'un conseil d'administration regroupant les différents élus de la

---

<sup>22</sup> Comme il le sera expliqué, la CRÉ et la CRRNT mirent fin à leurs activités en 2015 et en 2016 à la suite d'une loi votée par le gouvernement du Québec visant à rééquilibrer le budget provincial.



région : les préfets, certains maires des villes et municipalités, des représentants et représentantes de la société civile et des nations autochtones de même que les députés provinciaux et fédéraux. Sa mission principale en était une de concertation, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement quinquennal. Elle s'occupait autant d'enjeux en lien avec l'aménagement du territoire et des ressources naturelles qu'avec le développement culturel. En 2014, le gouvernement du Québec sous les couleurs libérales a adopté un projet de loi s'intitulant la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (Gouvernement du Québec 2015). Les structures de concertation régionale se sont retrouvées fortement ébranlées à la suite de cette décision politique puisque celle-ci impliquait l'abolition des CRÉ et des Commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) – deux instances-clés dans le paysage de l'aménagement concerté.

La CRÉ collaborait étroitement avec la CRRNT qui agissait en quelque sorte comme son antenne dans le dossier des ressources naturelles. La CRRNT travaillait principalement à constituer et à voir à l'application d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) visant « à établir une vision intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire » (CRÉ et CRRNT 2010 : 1). Cette instance a été implantée au Québec dans la foulée des critiques apportées à l'industrie forestière, notamment à la Loi sur les forêts adoptée en 1986<sup>23</sup>, dont le célèbre documentaire de Richard Desjardins et de Robert Monderie, *L'Erreur boréale*, en fut d'une certaine manière l'apogée (Dubois 2015; Bachand 2008; Morin 2012)<sup>24</sup>. En 2003, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission Coulombe aux fins d'avancer des propositions sur la gestion de la forêt publique. L'une des recommandations visait

---

23 À l'aube des années 2000, de graves critiques furent apportées au régime forestier du Québec. Brièvement, plusieurs ont décrié les avantages aux compagnies forestières que légalisait la Loi sur les forêts au détriment du bien commun : plusieurs des travaux reliés à la sylviculture étaient largement financés par l'État et les redevances forestières étaient jugées nettement insuffisantes (Dubois 2015 : 91). Le documentaire dénonciateur, *L'Erreur boréale*, est reconnu pour avoir déclenché de manière fulgurante ce débat dans l'espace public en donnant en images ce qui y est décrit comme la destruction du patrimoine forestier par les pratiques des compagnies forestières, dont celle des coupes à blanc.

24 Cette crise forestière fait suite également à l'effondrement des marchés du papier journal et du bois d'oeuvre, ce qui a impliqué une réorientation de l'industrie forestière (Barré et Rioux 2012 : 646).

justement une décentralisation de la gestion de la ressource forestière vers des instances locales qui pouvaient mieux répondre aux spécificités locales (Bachand 2008 : 23-24). Dans un premier temps, des commissions régionales forestières furent implantées pour voir leur mandat s'élargir à l'ensemble des ressources naturelles du territoire, ce qui a donné lieu aux CRRNT (Bachand 2008 : 27; CRÉ 2006 : 1-2).

À cet espace administratif bas-laurentien se superpose également un espace forestier divisé en six unités de gestion d'aménagement (UA)<sup>25</sup>. Ces dernières sont aménagées à l'intérieur de deux plans distincts : le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) qui sont tous les deux sous la responsabilité des directions régionales du MRN (Gagnon *et al.* 2015 : 8). Pour ce faire, ces dernières collaborent étroitement avec les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), un outil majeur de la nouvelle administration du territoire induite par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier<sup>26</sup> (Dubois 2015 : 102; Gagnon *et al.* 2015 : 8). Cette instance rassemble une diversité d'acteurs ayant tous des utilisations différentes de ces espaces forestiers<sup>27</sup>. Chaque UA se retrouve chapeauté par une de ces tables de concertation. En fait, celles-ci voient à l'élaboration des PAFIT et des PAFIO relatifs à l'unité en question, et ce, en concertation avec la direction régionale du MERN qui, elle, s'occupe de l'opérationnalisation de cette planification (Gagnon *et al.* 2015 : 8). Bref, cette table se présente comme un lieu privilégié pour discuter des différents usages de l'espace forestier en plus des préoccupations distinctes des acteurs. Elles permettent une mise en oeuvre de la concertation entre les utilisateurs de l'espace forestier.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, ces tables étaient également chapeautées par la CRRNT chargée de leur coordination (Gagnon *et al.* 2015 : 7). Or, comme il a été

---

25 L'unité dans laquelle le lac de l'Est est enchâssé est celle du 11-51 dont le territoire couvre une partie des MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup (Gagnon *et al.* 2015).

26 Cette loi a été adoptée en 2010 par le gouvernement du Québec en réponse à la Commission Coulombe, mais elle fût seulement mise en vigueur en 2013. Connue comme le nouveau régime forestier, elle comprend les politiques des forêts de proximité.

27 Les acteurs présents à l'intérieur de ces instances se regroupent en neuf ensembles : 1) acériculture et produits forestiers non ligneux; 2) bénéficiaires de garanties d'approvisionnement; 3) communautés autochtones; 4) entreprise en travaux forestiers; 5) entreprise en travaux forestiers; 6) environnement et eau; 7) faune; 8) MRC et communautés; 9) récréation et villégiature (Gagnon *et al.* 2015 : 8).

mentionné, les CRRNT furent abolies à la suite des mesures adoptées en 2014 par le gouvernement québécois dans le but de retrouver un équilibre budgétaire. Cette mesure a été sévèrement critiquée au Bas-Saint-Laurent par de multiples acteurs. Mon terrain de recherche a été conduit au lendemain de la fermeture de la CRRNT et à la veille de la fermeture de la CRÉ qui avait déjà fermé de nombreux dossiers et remercié plusieurs de ses employés. Le sujet de ces mesures d'austérité revenait souvent au centre des entrevues : plusieurs acteurs se questionnaient quant à l'avenir de la région avec la disparition de ces deux instances. Plusieurs ont prévenu des risques d'une telle disparition quant au développement et au dynamisme de la région : celles-ci assuraient une concertation et une harmonisation entre les divers projets implantés sur le territoire. Elles liaient les acteurs et les informaient. Plusieurs se questionnaient sur la survivance de cette conscience régionale. Qu'advient-il? Les localités côtières se développeront-elles au profit des localités du Haut-Pays? Les divers acteurs semblaient néanmoins confiants dans la tradition de concertation établie dans la région. D'ailleurs, une nouvelle structure administrative a vu le jour dans le but de palier au vide laissé par la CRÉ, soit celle du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent (Martin 2016).

La disparition de ces deux instances régionales a tout de même fragilisé les initiatives en conservation environnementale selon plusieurs intervenants rencontrés autant au niveau du ministère qu'au niveau des ONG ou des instances régionales. Ces dossiers nécessitent bien souvent un travail de concertation et de consultation auprès des différents utilisateurs de la forêt, les aires protégées n'étant pas toujours populaires. La CRÉ et la CRRNT assumaient ce rôle de négociateurs. En 2010, à la suite d'une consultation publique bas-laurentienne pour l'élaboration du PRDIRT, l'objectif d'accroître le réseau régional d'aires protégées pour le développement de l'environnement forestier bas-laurentien fut inclus dans les planifications régionales (CRÉ et CRRNT 2010 : 148). Cette stratégie y est présentée en deux volets : 1) la création d'aires protégées de catégories I, II et III en territoire public dans la visée d'accroître l'efficacité du réseau; et 2) encourager la pérennité de la conservation volontaire en territoire privé (CRÉ et CRRNT 2010 : 148-149). Le poids d'une telle décision réside dans la crédibilité apportée par l'entérinement de ces initiatives de

conservation environnementale par la CRÉ qui représente les élus de la région du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, lorsque le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a approché la CRÉ pour entamer l'identification de territoires d'intérêt pour d'éventuelles aires protégées, cette opération était déjà envisagée au palier régional.

## **2.2 L'espace du lac de l'Est à travers ses régimes d'activités**

L'environnement du lac de l'Est se caractérise principalement par ses forêts composées d'arbres feuillus, notamment par ses érablières, ainsi que par les basses collines qui l'entourent se situant au coeur d'une vallée. Divers régimes d'activités ont marqué et construisent cet environnement particulier. Ces régimes réfèrent à l'idée de *natures* développée par Escobar (1999), des natures qui se déploient à travers des actions humaines s'inscrivant dans une historicité particulière. Ces actions apparaissent comme des médiations culturelles par lesquelles nous avons accès, symboliquement et matériellement, au monde qui nous entoure (West *et al.* 2006). Or, leurs possibilités s'appuient sur des caractéristiques biologiques formant une relation dialectique entre ces mondes naturels et humains. En continuité avec cette proposition, je décrirai le lac de l'Est comme un espace forestier, un espace de villégiature et résidentiel, puis comme un espace faunique.

### **2.2.1 Un espace forestier**

Peu de documents recensent et décrivent les premières interventions humaines au lac de l'Est reconnu pour avoir été fréquenté par les nations autochtones micmaques et malécites (Dumais 2014 a : 5). Les archives traitant du lac de l'Est relatent davantage l'époque de l'industrie forestière qui s'y est développée, notamment aux frontières du Maine. Le premier chantier officiel fut opéré en 1895 par les frères Lulus et Victor Towers, originaires du Nouveau-Brunswick (Dumais 2014a : 6). Quoique les abords du lac furent exploités par différentes compagnies au début du XXe siècle, celle qui a le plus marqué ce lieu fut la compagnie Fraser Limited. Cette entreprise familiale originaire du Nouveau-Brunswick s'est installée aux abords du lac en 1922 après avoir acheté les droits de coupe à la

compagnie Eaton Land qui possédait des droits sur une majeure partie du territoire connu aujourd'hui comme étant le sud du Kamouraska, de l'Islet et de Témiscouata (Dubé n.d. : 85). C'est sous les activités de la famille Fraser que les premiers bâtiments permanents ont été érigés. Ces premières constructions ont formé le noyau de ce qui allait être connu comme étant le village du lac de l'Est.

Ce dernier est devenu un véritable centre d'opérations forestières : deux moulins à scie y furent implantés, une chapelle fut consacrée, des maisons y furent construites, l'électricité était fournie par une génératrice, une ligne téléphonique y a même été acheminée (Dumais 2014a : 7). Dubé (n.d.), un résident du lac de l'Est qui s'est investi dans un important travail d'archive sur l'histoire du lac décrit cette période comme étant l'âge d'or du lac de l'Est. Effectivement, 40 familles y sont recensées en 1927 pour un total de 350 personnes<sup>28</sup>(Dubé n.d. : 9; Dumais 2014b : 9). Deux ans plus tard, la crise économique a fortement ébranlé l'industrie forestière de sorte que la compagnie Fraser a cessé toutes ses activités au lac en 1930 pour quitter définitivement les lieux en 1934 (Dubé n.d. : 48; Dumais 2014a : 8). La population a commencé à décroître, les gens préférant quitter le lac pour d'autres possibilités d'emplois. Les activités d'exploitation forestière reprurent en 1936 par l'intermédiaire de la compagnie Plourde & Frères Ltée (Dumais 2014a : 8). Cependant, quelques années plus tard, cette dernière fut vendue à une compagnie tierce et le dernier moulin au lac de l'Est y fut détruit. La population du lac de l'Est ne s'est jamais vraiment renflouée atteignant le point zéro lors du départ de Jean-Baptistes Bérubé en 1962 (Dumais 2014b : 10). Cette année caractérise le changement de vocation du lac de l'Est dont les bâtisses restantes furent rachetées par les Pères du Saint-Esprit pour en faire une colonie de vacances pour leurs membres (Dumais 2014b : 10). Cette congrégation quitta les lieux des années plus tard, soit en 1981 (Dumais 2014b : 10). Cette transition marque une transformation d'usages : les activités de villégiature inspirée d'un récréotourisme prennent le pas sur les activités d'exploitation de la matière ligneuse.

---

<sup>28</sup> Le lac était habité de manière sédentaire depuis 1897 par une famille métisse. En 1911, le recensement paroissial mentionne sept familles pour une population totale de 31 personnes (Dumais 2014b : 9).

Cependant, si l'industrie forestière n'est plus aujourd'hui une économie centrale à la municipalité de Mont-Carmel, surtout depuis la fermeture de la scierie Pelem en 2006, elle y reste tout de même présente (Mont-Carmel 2013a : 12). La municipalité participe elle aussi à ce paysage forestier. Comme mentionné précédemment, elle avait contesté la requête de la compagnie forestière Bois Sciage Lafontaine de Ste-Perpétue<sup>29</sup>, qui administrait la scierie, de transférer leur contrat d'aménagement forestier dans un autre territoire. Suite à cette mobilisation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) avait accepté que la municipalité bénéficie d'une partie de ce contrat, ce qui a mené à l'obtention d'un CtAF transformé en PRAU. En plus de la présence de la CDFC, d'autres compagnies forestières conduisent des activités d'exploitation étant rattachées à l'UA 11-51<sup>30</sup>. Ceci dit, ces activités d'exploitation ne sont pas exercées à grande proximité du lac, notamment en raison des pentes qui nuisent aux techniques de coupe. Ces activités se déroulent plutôt dans son secteur élargi.

Un pan de l'activité forestière qui s'est développé au cours des dernières années dans la région de Mont-Carmel et aux abords du lac est celui de l'acériculture. Trois érablières d'importance sont exploitées aux abords du lac. Toujours selon les recherches de Dubé (n.d : 293-294), l'acériculture s'y est déployée depuis les années 1900. Cependant, la première érablière à visée commerciale s'y est établie en 1981 lors de la création de la Corporation d'exploitation de l'érable du lac de l'Est (Dubé n.d. : 294). Aujourd'hui, cette érablière est exploitée par un acériculteur de la région de Beauce qui l'a acquise en 1997. Selon les observations de Dubé (n.d.) partagées dans son livre d'archives de l'histoire du lac de l'Est, l'érablière Parenteau, située au sud du lac, a entamé sa première récolte en 2000. Puis, un troisième acériculteur a acquis en 2002 l'érablière à la tête du lac. Deux zones adjacentes à deux des trois érablières sont considérées comme des territoires à potentiel acéricole, ce qui laisse présager qu'elles pourraient être éventuellement intégrées aux espaces en exploitation. En d'autres termes, les érablières pourraient agrandir leur territoire d'exploitation. Quoique cette industrie n'est pas des plus visibles aux regards des visiteurs,

---

<sup>29</sup> Ste-Perpétue est une municipalité voisine de Mont-Carmel qui se situe dans la MRC de l'Islet.

<sup>30</sup> Nous retrouvons, entre autres, les compagnies Bois de sciage Lafontaine, Bégin et Bégin, Groupe Lebel, Groupe NBG inc. et Tembec (MRN 2014 : 226).

elle a tout de même fortement structuré les alentours, notamment par la construction de nouveaux chemins forestiers qui s'ajoutent au réseau routier des quads et des motoneiges. Elle représente également une exploitation d'avenir et offre un certain potentiel économique dans le cadre du projet de la forêt communale selon ce qui a été avancé par différents acteurs rencontrés.

Le lac de l'Est comme espace forestier se compose également de deux refuges biologiques, soit deux superficies soustraites aux activités forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (CRE et CRRNT 2010 : 41). Les refuges biologiques servent d'îlots de conservation pour les espèces sensibles aux coupes forestières. Certains de ces territoires dans la province sont reconnus par le MDDELCC comme aires protégées administrées principalement à des fins de conservation par aménagement (catégorie IV)<sup>31</sup>. Les refuges biologiques au lac de l'Est ne sont toutefois pas désignés comme tel, ils demeurent des projets exclus de la production forestière (MERN 2016).

La forêt environnant le lac de l'Est apparaît de plus en plus fréquentée par des cueilleurs et cueilleuses de champignons forestiers<sup>32</sup> (Biopterre 2012 : 1). Ce secteur a été identifié en 2012 par Biopterre, un centre de transfert technologique collégial (CTTC) spécialisé en sciences mycologiques, comme un lieu à fort potentiel mycologique. La popularité de ce territoire s'explique également par le fait qu'il soit localisé en territoire public, ce qui facilite la cueillette par rapport aux droits d'accès. Effectivement, les cueilleurs, lorsque pratiquant sur des territoires privés, doivent prendre des ententes avec les propriétaires. En plus, la commercialisation des champignons forestiers est l'une des économies en croissance dans la région de la MRC de Kamouraska. Du moins, plusieurs acteurs cherchent activement à en faire un moteur économique régional (Malenfant 2013). La MRC en partenariat avec Biopterre tente de positionner la région comme un pôle incontournable de l'économie

---

31 Consulter l'annexe I.

32 Cette observation a été rapportée, entre autres, lors d'entretiens informels avec des personnes qui pratiquent de telles activités de cueillette et qui ont été rencontrées dans le cadre du projet plus large qui se penche sur les écoinitiatives du Bas-Saint-Laurent incluant un volet des produits forestiers non ligneux (PFNL).

mycologique du Québec. En ce sens, le lac de l'Est offre de grands potentiels.

### **2.2.2 Un espace de villégiature et résidentiel**

« Malgré tous ces plans, le développement résidentiel tarde à se faire sentir et notre coin d'arrière-pays a-t-il manqué de vision à long terme? Mais combien regrettable ou un bienfait du ciel, car la nature et le caractère sauvages du lac auront été conservés jusqu'à l'aube des années 2000 et nous permettrons un développement plus harmonieux et plus respectueux de l'environnement. Bien peu de lacs dans la province et à la portée de tous les gens du Kamouraska sont aussi propres et non contaminés. Le bassin de population étant plutôt petit par rapport à celui des grandes villes, et le vieillissement de la population régionale nous accordera encore plusieurs décennies avant de voir un lac de l'Est saturé et dénaturé. L'avenir du lac de l'Est et l'arrière-pays de la Côte-du-Sud représentera un havre de paix pour les générations futures » (Dubé n.d. : 301).

Aujourd'hui, le lac de l'Est est davantage reconnu comme un espace de villégiature par la présence de résidences secondaires et permanentes – faisant de lui un espace résidentiel – ainsi que par les activités récréotouristiques offertes par le camping. Sa plage fut d'abord fréquentée majoritairement par des gens de St-Pamphile qui venaient y séjourner (Dubé : 302). Puis, peu à peu, avec la popularité croissante du site, le Centre des Loisirs du lac de l'Est fut créé en 1964 par les gens fréquentant ce lieu, une administration qu'a reprise la municipalité des années plus tard (Dubé n.d. 302-303; Dumais 2014b : 10). Ce n'est qu'en 2010 que la CDFC a pris le relais au niveau de sa gestion (Soucy 2010 : 6). Le camping compte 200 sites, la plupart étant pour véhicules récréatifs.

Cet accroissement a occasionné quelques irritations chez certains propriétaires de chalets et de résidences permanentes qui ont confié être importunés par l'achalandage du camping, plus spécifiquement en raison de l'augmentation de bateaux à moteur. Le camping peut aussi donner lieu à des soirées de fête, ce qui semble déplaire à quelques-uns des résidents. Néanmoins, lors des séjours d'observation au lac de l'Est en période estivale, celui-ci apparaissait largement fréquenté par des familles qui venaient profiter de la plage du camping. Le camping peut même recevoir plusieurs centaines de visiteurs lors des chaudes journées d'été. Plusieurs de ces résidents ont en plus critiqué les installations septiques du camping qui ne seraient plus conformes aux normes en vigueur. Ceci est d'ailleurs une préoccupation de la municipalité qui est à la recherche de financement pour procéder à ces



rénovations (Soucy 2011). Cette situation se présente également comme un potentiel terrain d'entente puisque le MDDELCC a laissé comprendre qu'il pourrait être envisageable, si le secteur est reconnu comme aire protégée, d'obtenir un certain montant pour soutenir la municipalité, la santé du lac étant en jeu.



**Figure 1: Camping du lac de l'Est (Source: Olivia Roy-Malo 2015)**

L'aménagement du lac de l'Est comme lieu de villégiature remonte à plusieurs années. Une première ébauche a été élaborée par le conseil d'aménagement et d'expansion de la Côte-du-Sud en 1966 pour finalement être révisée en 1968, ce qui a produit le projet Bellemare (Dubé n.d. : 302)<sup>33</sup>. Celui-ci a incité au développement de 48 terrains de villégiature à l'ouest du lac. Aujourd'hui, une centaine de chalets s'y trouvent<sup>34</sup>. Un projet d'aménagement de 25 terrains de villégiature est également en cours. Un premier tirage de onze de ces terrains fut complété à l'automne. L'une des particularités de ces plans d'aménagement et de développement est son règlement sur l'encadrement visuel qui prévoit la protection des bandes riveraines aux pourtours du lac, ce qui a comme conséquence de préserver le paysage – un détail que la majorité des acteurs rencontrés ont souligné tant en

<sup>33</sup> Il est intéressant de noter que le principal porteur de ce dossier, selon les recherches de Dubé (n.d. : 308), est Pierre A. Lambert qui avait eu le droit de construire une résidence secondaire au lac de l'Est. Celui-ci se trouve à être le président de ce conseil d'aménagement de 1966 à 1967, année de l'adoption du projet de villégiature au lac de l'Est.

<sup>34</sup> Selon le mémoire déposé par la municipalité de Mont-Carmel, les résidences au lac de l'Est seraient au nombre de 123 (Mont-Carmel 2013b : 6).

entrevue que dans les mémoires déposés lors de la consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées en 2013 (Mont-Carmel 2013b : 6; OBV 2013 : 7). Il est, effectivement, très difficile de constater la présence de la centaine de chalets depuis les rives du lac. Selon un des participants oeuvrant dans le domaine de la protection et de la conservation environnementale, cette manière d'aménager l'espace a même fait du lac un lieu exemplaire en terme de développement riverain. Cette qualité de paysage profite à sa réputation de lieu-clé pour le récréotourisme au Kamouraska.



**Figure 2: Vue sur le lac de l'Est (Source: Olivia Roy-Malo 2015)**

Un autre événement d'importance dans l'histoire résidentielle du lac de l'Est est celui de la création de l'Association des résidents du lac de l'Est (ARLE) en 1978<sup>35</sup> qui fut créée en réaction à l'intégration du lac de l'Est dans la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Chapais (Dubé n.d. : 337). Les résidents avaient alors perdu leur droit de passage par la route qui

---

<sup>35</sup> Date enregistrée au Registre des entreprises du Québec.

relie le lac au village de Ste-Perpétue. Ils ont mené leur cause jusqu'au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ont obtenu que le lac soit retiré de la ZEC en plus de se voir octroyer un droit de passage dans cette zone (Dubé n.d :338). En 1996, l'ARLE a entrepris un projet de grande envergure : celui de procéder à l'électrification de tous les secteurs du lac de l'Est (Dubé n.d. : 242). Plusieurs personnes rencontrées au lac de l'Est identifient cet événement comme étant un moment charnière : l'électricité a profondément influencé les régimes d'activités des résidents et des plaisanciers. Cela a, d'une certaine manière, facilité les activités quotidiennes : plusieurs des propriétaires ont pu installer un système d'eau courante, y installer des satellites, avoir un système d'éclairage électrique. Selon plusieurs, dont Dubé qui fut le premier résident permanent depuis 1962, cela a contribué à la tendance croissante des résidences permanentes. De fait, de plus en plus de propriétaires convertissent leur résidence secondaire en résidence annuelle, une observation qui fut aussi validée à la municipalité. Selon un acteur municipal, ceci s'explique notamment par le fait que plusieurs de ces propriétaires sont maintenant à la retraite et désirent profiter plus longuement de leurs séjours en région. Selon d'autres résidents au lac de l'Est, ces transformations résidentielles font suite à l'arrivée de l'électricité, qui a favorisé la construction de bâtiments plus volumineux. La route 287, celle qui relie le village de Mont-Carmel au lac de l'Est, fut également rénovée en 1996 avec l'objectif de la rendre complètement fonctionnelle avec l'ajout de six ponceaux (Dubé n.d. : 50) – un troisième événement grandement influent puisque le lac de l'Est était jusqu'alors difficilement accessible.

### **2.2.3 Un espace faunique**

Le secteur élargi du lac de l'Est est également reconnu pour être un des chefs-lieux des activités se rapportant à la chasse, à la trappe et à la pêche – activités relevant du domaine faunique<sup>36</sup>. Celles-ci se pratiquent dans trois territoires : le territoire public, largement fréquenté lors des périodes prescrites; le territoire de la ZEC Chapais, mitoyen au lac de l'Est; le territoire de la Baronnie de Kamouraska qui se trouve à quelques kilomètres au nord du lac. Les acteurs de la région de Kamouraska rencontrés dans le cadre d'entrevues

---

<sup>36</sup> Les animaux qui y circulent sont nombreux : ours, chevreuils, orignaux, loutres, lynx, castors, lièvres, etc.

ont tous maintenu l'importance que le statut d'aire protégée autorise ces activités : la contestation aurait été très forte de la part des chasseurs<sup>37</sup>. Il ne serait d'ailleurs pas rare de retrouver des roulettes de camping et des installations de camps dans la forêt publique – une pratique largement observée à travers le Québec (ZECS Québec et FQCP 2016).

Les propriétaires de la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska, quant à eux, ont demandé à ce que leur territoire soit inclus dans l'aire protégée. Cette pourvoirie est opérée par l'entreprise Caraïbes Nordiques, également propriétaire d'une seconde pourvoirie à Natashquan dans la région de la Basse-Côte-Nord. Dans leur mémoire déposé à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre des consultations publiques sur la proposition de territoires d'intérêts pour la création d'aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent, l'entreprise explicite sa vision qui est celle d'offrir

une immersion complète dans un écosystème particulier doté d'atouts exceptionnels afin de vivre une expérience Nature-Aventure-Culturelle-Faunique et Personnelle originale où [les personnes peuvent] bénéficier d'un lieu de vie, d'un accompagnement et d'un encadrement irréprochables ou de grande qualité. (Baronnie de Kamouraska 2013 : 6)

Toujours dans ce document, les propriétaires insistent sur les potentiels de l'industrie touristique comme vecteur économique, surtout de l'écotourisme (Baronnie de Kamouraska 2013 : 6). Le rôle que jouent les paysages est plus que précieux : ils se révèlent inhérents à l'expérience des personnes qui séjournent certes pour chasser et pêcher, mais aussi pour s'imprégner d'un environnement *naturel*, « une expérience « grandeur Nature » intègre et intacte » (Baronnie de Kamouraska 2013 : 14). En conséquence, il est demandé que les délimitations de l'aire protégée s'étendent à la Baronnie afin d'assurer la préservation des paysages de ce territoire spécifique. Une telle disposition mettrait fin aux conflits d'usages avec l'industrie forestière puisque ce territoire est sujet aux coupes forestières (Baronnie de Kamouraska : 9).

---

<sup>37</sup> Quelques années plus tôt, l'annonce de l'établissement d'un parc national dans le secteur du lac Témiscouata a soulevé une importante contestation dans la région de Témiscouata, une MRC bas-laurentienne, notamment en raison de l'interdiction de la chasse, de la trappe et de la pêche. Cette situation a été documentée à l'intérieur du projet de recherche plus large supervisé par Sabrina Doyon.

## 2.3 Les aires protégées au Québec

Quoique les aires protégées ne constituent pas l'unique stratégie en conservation environnementale, elles apparaissent comme l'outil privilégié du gouvernement du Québec. Cette préférence est clairement indiquée dans les documents de la stratégie québécoise sur les aires protégées comme en témoigne cet extrait du rapport intitulé *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise. Les aires protégées au Québec : une garantie de l'avenir* :

Les aires protégées ne sont pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, mais elles constituent certainement la pierre angulaire dont chaque gouvernement doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité, de même que pour la réalisation de leurs engagements par rapport à la Convention sur la diversité biologique. (MENV 1999a : 5)

Cet extrait s'avère très révélateur de la spatialisation de l'État à travers les aires protégées au Québec en ce qu'il explicite l'importance d'instaurer un appareil législatif à l'effet d'encadrer légalement les activités de conservation et conséquemment, pour rendre existant ces espaces protégés (Vaccaro *et al.* 2013; West *et al.* 2006). La mention des engagements du gouvernement par rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) suppose une autre logique constituante de la démarche en conservation environnementale du Québec, soit celle de son arrimage étroit avec les orientations internationales. Ceci constitue d'ailleurs l'argument principal de cette dernière section de chapitre. De fait, les orientations politiques, les objectifs et les définitions en terme d'aires protégées reproduisent les normes des organisations internationales (Noury 2010; Théberge *et al.* 2012). Un examen plus approfondi de la trajectoire des politiques de conservation s'avère nécessaire, car un tel exercice permet de mettre en exergue la position du MDDELCC dans les négociations concernant la réserve de biodiversité au lac de l'Est.

### 2.3.1 S'arrimer aux exigences internationales : une question de définition

La mise en phase des politiques québécoises aux exigences internationales en conservation environnementale remonte à la Commission Brundtland dans les années 1980. Le

gouvernement du Québec s'était joint, à l'époque, aux travaux concernant la définition du concept de développement durable, un concept incontournable dans plusieurs des politiques gouvernementales actuelles (MDDELCC 2016c). L'événement qui fut probablement le plus décisif de l'histoire de ce domaine demeure malgré tout le Sommet de la Terre de Rio en 1992. De cette rencontre est née la CDB, un traité international ratifié aujourd'hui par 196 parties (CDB 2016). Celui-ci a jeté les bases pour une stratégie de conservation intégrée à l'échelle mondiale et pensée à travers trois objectifs principaux : 1) « la conservation de la diversité biologique »; 2) « l'utilisation durable de ses éléments »; 3) « le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat » (UN 1992 : 3).

Ces principes se révèlent particulièrement saillants dans la stratégie québécoise sur les aires protégées publiée en 1999. Cette dernière vise principalement la consolidation du réseau d'aires protégées et son intégration à un « aménagement du territoire et d'utilisation durable des ressources » (MENV 1999b : 7), et ce, en concordance avec les principes internationaux. Cette stratégie s'est vue accompagnée d'un premier bilan des territoires dont la gestion s'accordait avec les principes relatifs aux aires protégées selon la définition de l'UICN. Celle-ci était déjà mobilisée par le ministère de l'Environnement (MENV) (aujourd'hui le MDDELCC) qui concevait ces zones protégées comme :

une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres (MENV 1999b : 4).

Cette question des catégories strictes et non strictes soulève un important débat au sein même de ce ministère et entre les acteurs impliqués en conservation environnementale au Québec. Ces discussions concernent principalement le statut de l'aire protégée polyvalente (APP). Certains en font la promotion argumentant que le potentiel d'aires strictes dans les régions du sud du Québec est saturé (voir Nature Québec 2014) alors que d'autres se disent

plus prudents devant l'engouement pour ces stratégies de conservation. Celles-ci peuvent leur sembler dangereuses pour la conservation de la biodiversité puisque, pour reprendre les propos d'un intervenant « tout le monde va vouloir s'engouffrer là-dedans » (Entrevue 8806). Effectivement, l'initiative d'une aire protégée stricte dans un territoire largement fréquenté par différents groupes d'acteurs peut occasionner des tensions. Certaines communautés en ont tenu rigueur au MDDELCC pendant bien longtemps, surtout lorsque l'établissement de l'aire protégée a entraîné la suspension des activités d'exploitation. Un espace de conservation qui autoriserait la tenue de ces pratiques enthousiasmerait plusieurs communautés. Selon certains, cet engouement pour ce type d'aires protégées compliquerait davantage l'implantation d'aires protégées strictes dans le sud du Québec, pourtant vitales selon leur conception de la conservation environnementale. Plusieurs acteurs rencontrés précisent qu'ils ne sont pas contre cet outil de conservation, mais qu'il est nécessaire de privilégier d'abord un réseau plus contraignant. Aussi, d'autres personnes doutent de la faisabilité des APP, car elles nécessitent un appareil de surveillance difficile pour le gouvernement à mettre en place (Entrevue 3399).

La problématique de la définition constitue certainement l'un des points névralgiques du processus de création des aires protégées – et de leur destitution. Par exemple, les intervenants rencontrés au MDDELCC ont expliqué que le ministère avait déjà procédé à deux exercices de nettoyage du réseau des aires protégées, le premier en 2007 et le second en 2014. Ces retraits résultent d'opérations administratives visant à resserrer les normes gouvernementales par rapport aux critères internationaux. Il est difficile de retrouver des traces de ces soustractions puisqu'elles se sont souvent accompagnées de bonifications, une stratégie employée pour éviter des controverses.

En 2007, le retrait de plusieurs habitats fauniques avait donc été dissimulé par l'ajout de réserves de biodiversité et aquatique projetées. Ceci dit, il est nécessaire de comprendre que si ces désignations juridiques sont retirées du registre d'aires protégées, rien ne change sur le terrain. Ces désignations ne sont pas soustraites en raison de mauvaises pratiques : leur retrait résulte d'une (ré)interprétation de la définition enchâssée dans la LCPN.

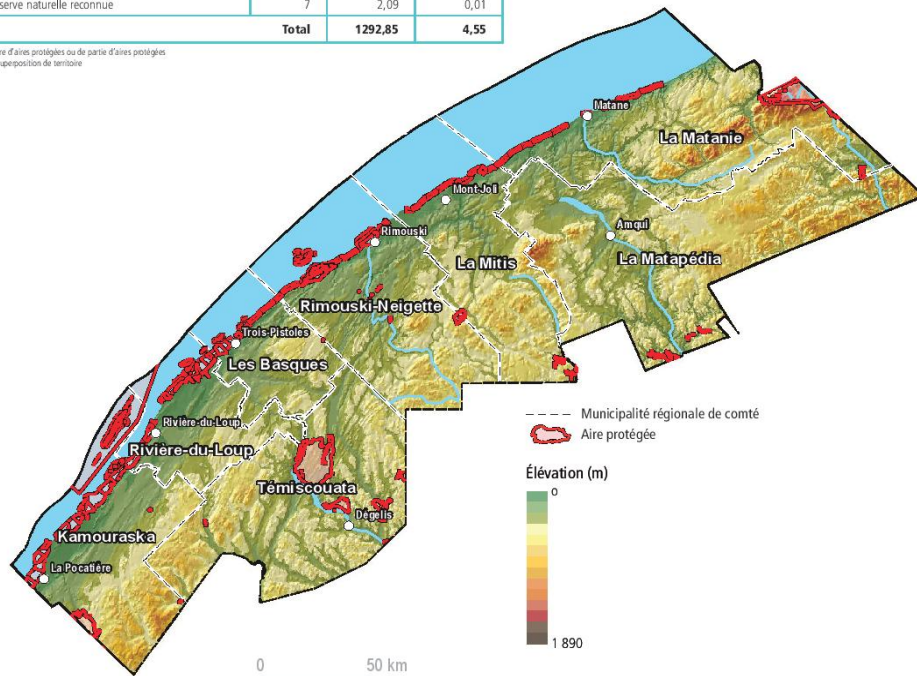


LES AIRES PROTÉGÉES PAR DÉSIGNATION

# Région du Bas-Saint-Laurent

Désignation	Nombre <sup>1</sup>	Superficie <sup>2</sup> dans la région (km <sup>2</sup> )	Pourcentage de la superficie <sup>2</sup>
Écosystème forestier exceptionnel	16	6,21	0,02
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	4	1,83	0,01
Habitat faunique	127	576,13	2,03
Milieu naturel de conservation volontaire	5	2,97	0,01
Parc marin	1	331,29	1,17
Parc national	3	323,82	1,14
Refuge biologique	1	1,63	0,01
Refuge d'oiseaux migrateurs	2	9,80	0,03
Réserve de biodiversité projetée	1	7,93	0,03
Réserve écologique	3	21,59	0,08
Réserve nationale de faune	3	7,57	0,03
Réserve naturelle reconnue	7	2,09	0,01
<b>Total</b>		<b>1292,85</b>	<b>4,55</b>

<sup>1</sup> Nombre d'aires protégées ou de partie d'aires protégées  
<sup>2</sup> Sans superposition de territoire



© Gouvernement du Québec, 2014  
 Source : MDDELCC, Registre des aires protégées du Québec, mise à jour du 23 octobre 2014

Développement durable,  
 Environnement et Lutte  
 contre les changements  
 climatiques  
**Québec**

**Carte 3: Réseau des aires protégées de la région du Bas-Saint-Laurent (Source: MDDELCC 2015)**



### 2.3.2 S'arrimer aux exigences internationales : rejoindre la moyenne mondiale

Le premier bilan complété en 1999 fut l'occasion de procéder à une première comptabilisation de toutes les désignations se rapportant à la définition des aires protégées de même qu'au calcul de la superficie totale de l'espace protégé au Québec<sup>38</sup>. L'importance accordée au pourcentage de la superficie du réseau d'aires protégées en comparaison à la moyenne internationale était déjà notable dans le cadre de cet exercice. À cette époque, le réseau québécois couvrait 2,8 % du territoire tandis que le pourcentage à l'international était de 8,84 % (MENV 1999c : 27). Dans son plan d'action pour une stratégie québécoise sur les aires protégées, le MENV tente de rectifier la situation en se fixant une première cible : celle de porter le réseau d'aires protégées à 8 % de la superficie du territoire québécois pour l'année 2005 (MENV 1999b : 8). Ce ne sera pourtant qu'en 2009 que le gouvernement québécois pourra se vanter d'avoir atteint cette cible.

Ce document ministériel annonce un autre objectif de taille à l'image de la démarche promue par la CDB : celui d'adopter une mesure législative pour soutenir les efforts d'implantation d'un réseau d'aires protégées. En continuité avec cette démarche, le gouvernement du Québec a adopté la LCPN – un second moment charnière de l'histoire de la conservation environnementale au Québec. L'adoption de cette loi demeure décisive, car elle marque l'institutionnalisation de la création d'aires protégées, de leur définition et de leur organisation à l'intérieur d'un réseau national (Noury 2010). Elle officialise également l'arrimage de la démarche québécoise en conservation aux exigences des organisations internationales (Noury 2010; Théberge *et al.* 2012). Effectivement, la définition d'une aire protégée comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (LCPN 2002, art. 2) reprend largement celle avancée par l'UICN<sup>39</sup>. Aussi, cette

38 Il est important de rappeler que cette comptabilisation ne réfère pas à un réseau d'aires protégées constitué puisqu'il n'existait pas de loi à cette époque se rapportant au statut spécifique d'aire protégée. Les territoires comptabilisés l'étaient en fonction de leur statut juridique qui, lui, cadrait avec la définition de l'UICN.

39 La définition de l'UICN est la suivante : « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et

loi définit l'organisation du réseau à l'intérieur des six grandes catégories élaborées par cette organisation internationale. Six nouvelles désignations juridiques sont créées par l'intermédiaire de cette loi offrant un nouvel outil au MENV pour accroître le réseau<sup>40</sup>. Par la suite, le MENV a entamé ce que certains participants décrivent comme « la phase industrielle de création des aires protégées » de sorte qu'en mars 2009 le gouvernement du Québec a pu se féliciter d'avoir mis sous forme d'aire protégée 8,12 % du territoire québécois (MDDELCC 2009).

Un troisième événement eut une grande influence sur la stratégie de conservation du Québec, celui de la conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya qui eut lieu en 2010. Dans le cadre de cette rencontre, les pays signataires de la CDB se sont dotés de nouveaux objectifs, nommés les objectifs d'Aichi. Parmi ceux-ci, l'objectif C.11 est le plus révélateur dans le contexte de cette recherche. Ce dernier stipule que :

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. (CDB 2016)

Cet objectif précis a mené à la création de l'indicateur international sur les tendances mondiales des aires protégées qui est devenu l'indicateur-clé de la CDB pour mesurer la réponse des différents signataires par rapport à la perte de la biodiversité (UNEP-WCMC 2010). Autrement dit, le pourcentage de la superficie des territoires en aires protégées, selon la CDB, reflète « [la mesure des] effets des politiques à l'appauvrissement de la biodiversité » considérant que :

l'augmentation de la couverture des aires protégées indique un accroissement d'un effort déployé par les gouvernements et la société civile pour protéger les aires terrestres et marines en vue de parvenir à une préservation à long terme de

---

géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley 2008 : 10)

40 Ces nouvelles désignations sont celles des réserves de biodiversité permanentes et projetées, des réserves aquatiques permanentes et projetées et des paysages humanisés permanents et projetés.

la biodiversité ainsi que des services d'origine écosystémique et des valeurs culturelles qui lui sont associées. (UNEP-WCMC 2010 : 2)

Directement associé aux objectifs d'Aichi, cet indicateur procède au suivi de la cible internationale de conserver 17 % de la surface terrestre par l'entremise des aires protégées, et ce, pour l'an 2020. Subséquemment, dès 2011, le gouvernement du Québec notifiait ses nouvelles orientations en terme d'aires protégées dont l'objectif de « porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015 », un objectif qui « [s'inscrit] directement dans la mise en oeuvre des décisions prises à Nagoya » (Gouvernement du Québec 2011 : 3). Comme il sera démontré, ce « 12 % » apparaît comme l'un des éléments-clés du contexte de la négociation de l'aire protégée au lac de l'Est. Dans la foulée de ces nouveaux objectifs, le MDDELCC a voulu rééquilibrer son réseau qui n'apparaissait pas suffisamment représentatif des écosystèmes de la province, particulièrement ceux dans les régions du sud du Québec qui sont largement sous-représentées dans le réseau<sup>41</sup>. C'est dans ce contexte que la région du Bas-Saint-Laurent, l'une des plus pauvres en termes d'aires protégées, fut l'objet de nouvelles tentatives de conservation.

### **2.3.3 Déroulement d'un processus formel de création d'aires protégées**

Il n'existe pas de protocole défini et précis en ce qui a trait à la création d'aires protégées au Québec (Noury 2010). Ce processus de constitution dépend, entre autres, du titre de l'aire protégée. Par exemple, une réserve naturelle reconnue, qui est un titre désigné dans des territoires privés, relève de la démarche du propriétaire alors qu'un parc national, régi par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), nécessite de tout autres types de démarches. Ces différentes procédures s'expliquent également par le fait que la définition gouvernementale du concept d'aire protégée regroupe une diversité de désignations juridiques relevant de divers ministères<sup>42</sup>.

---

41 Par ailleurs, ce principe représentativité construit un rapport à l'espace particulier en s'appuyant sur l'outil des « provinces naturelles » qui sera approfondi ultérieurement. Aussi, afin de faciliter la lecture à ceux qui sont néophytes avec ces termes, j'ai préféré les mettre en guillemets afin d'éviter certaines confusions.

42 Par exemple, les parcs nationaux, les habitats fauniques et les écosystèmes forestiers exceptionnels

La désignation impliquée dans le cas du lac de l'Est est celle de la réserve de biodiversité qui « [réalise] la protection des milieux naturels par l'interdiction des activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité, particulièrement celles de nature industrielle » (Bouchard 2012 : 6). Les activités récréatives, fauniques et éducatives sont permises de même que toutes activités qui ne sont pas considérées comme « une menace pour la biodiversité » (Bouchard 2012 : 6). Concernant les activités acéricoles, les espaces d'exploitation préexistants à la désignation d'aire protégée peuvent être tolérés s'ils sont « de faible envergure et à usage domestique », mais « aucune nouvelle exploitation acéricole ne sera permise » (Bouchard 2012 : 26). Ces restrictions expliquent notamment l'inquiétude de la municipalité de Mont-Carmel et de la MRC de Kamouraska aux premiers temps de la discussion à propos du lac de l'Est comme territoire d'intérêt à la conservation puisque l'acériculture est un créneau envisagé dans la future forêt de proximité. Une autre distinction des réserves de biodiversité, tout comme les réserves aquatiques, est qu'elles privilégient la protection et la conservation de milieux qui soient représentatifs d'écosystèmes particuliers au Québec dans le but de couvrir l'ensemble de ces milieux (Bouchard 2012 : 5). La tâche n'est pas nécessairement d'identifier des caractéristiques exceptionnelles de la biodiversité, mais de composer un échantillon qui puisse couvrir l'ensemble des caractéristiques des différentes régions naturelles.

En 2011, lorsque le MDDELCC a affirmé sa volonté de privilégier les titres de réserve biologique et aquatique dans l'objectif d'atteindre 12 % de la superficie du territoire québécois en aires protégées pour l'an 2015 (MDDELCC 2011 : 3), il a, par la même occasion, élaboré les balises d'un schéma protocolaire. Ce dernier prévoyait la participation de l'instance régionale de la CRÉ. Des représentants de cette administration avaient demandé de faire partie de ce processus, selon les intervenants rencontrés au MDDELCC<sup>43</sup>, puisque de manière générale, elle était particulièrement active dans les différents secteurs de gestion du territoire. Il était donc logique pour ces acteurs d'être consultés et intégrés

---

relèvent du MFFP tandis que la gestion des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques est la responsabilité du MDDELCC.

43 Voir aussi MDDELCC 2011 : 5

dans la démarche d'identification de territoires potentiels pour de futures aires protégées.

La première étape de ce modèle type consiste en l'identification par le ministère de grandes zones affichant un potentiel intéressant selon les données recueillies par le cadre écologique de référence (BAPE 2012 : 9)<sup>44</sup>. Ce cadre est un outil cartographique qui permet d'évaluer les fragilités des écosystèmes selon les particularités des différentes « provinces naturelles » du Québec (voir carte 4). Le Service des aires protégées du MDDELCC ne travaille pas selon les frontières administratives, mais bien selon les frontières des différents grands types d'écosystèmes<sup>45</sup>. S'ensuit un travail de ramification des frontières de ces espaces par la CRÉ qui propose par la suite des territoires d'intérêts à l'intérieur d'un rapport remis au ministère. Ces propositions sont ensuite étudiées par ce dernier qui retient certains de ces territoires pour leur attribuer un statut provisoire. Il est exigé que la réglementation relative aux réserves de biodiversité et aquatiques soit appliquée pendant que le MDDELCC élabore un plan de conservation et que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) conduit une consultation publique sur cette proposition. Le plan de conservation décrit la future aire protégée en détail tout en spécifiant les régimes d'activités permis et interdits (BAPE 2012 : 11). Le gouvernement doit, par la suite, entériner ce plan à la lumière des recommandations du BAPE, dernier étape avant la mise en vigueur de la réglementation relative au statut d'aire protégée.

Ce protocole a été déployé dans plusieurs régions administratives du Québec qui ont toutes procédé de manière différente dans leur travail d'identification de territoires d'intérêt. La région du Bas-Saint-Laurent s'est toutefois démarquée par la détermination du comité de travail s'étant affairé à ce dossier ainsi que par l'effort notoire de la consultation publique, ce qui n'a pas été observée ailleurs. Les participants à l'affût de ces procédures ont

---

44 Le prochain paragraphe se réfère à la description du protocole tel qu'explicité dans le rapport d'enquête et de consultation du public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant les projets de réserves de biodiversités sur huit territoires dans la région de la Côte-Nord (BAPE 2012 : 2-13).

45 La région du Bas-Saint-Laurent s'inscrit dans la « province naturelle » des Appalaches, une région qui regroupe également la région des Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie. Le titre de « province naturelle » réfère à ces regroupements d'écosystèmes qui présentent des caractéristiques communes.



Carte 4: Les provinces naturelles du Québec (Source : MDDELCC 2016)

effectivement reconnu l'ardeur de l'équipe bas-laurentienne qui a mené une consultation souvent comparée à celle du BAPE. Ce travail traduit l'habitude de concertation régionale soulignée plus tôt dans ce chapitre. Par contre, depuis que la CRÉ a remis au ministère concerné les rapports de consultation, peu d'acteurs ont eu échos de ces dossiers.

## Synthèse de chapitre

Ce chapitre contextuel visait à rendre compte des cadres dans lesquels agissent les acteurs impliqués dans le processus de création de la réserve de biodiversité du lac de l'Est. Ce dernier, comme environnement planifié, se trouve au carrefour d'une multitude de visions planificatrices projetées par des acteurs qui portent des aspirations et des espérances politiques diverses. Cette configuration complexe tisse une superposition de réglementations et de projets d'aménagement qui n'est pas sans défi pour une municipalité comme celle de Mont-Carmel qui s'ingénie à se réappropriier son territoire public (Mont-Carmel 2013 : 20). Cette volonté de créer des outils de décentralisation se négocie avec et à

l'intérieur du projet de la réserve de biodiversité du lac de l'Est. Cet enjeu se présente d'emblée comme la trame de fond des discussions qui ont eu cours dans ce processus décisionnel. Ce travail d'identification n'est pas non plus un cas isolé : l'identification du lac de l'Est a été accomplie dans le cadre d'une planification régionale pour accroître le réseau d'aires protégées bas-laurentien et le réseau québécois par le fait même. Découlant d'une démarche gouvernementale, son identification fait suite aux orientations politiques ministérielles spécifiant la cible du « 12 % » du territoire québécois en aires protégées. Dès lors, il est possible de lier ces discussions locales aux tendances internationales en matière de conservation environnementale puisque cette mire répond aux exigences des objectifs d'Aichi avancés par la CDB. Ceux-ci formulent l'objectif de rendre le réseau international d'aires protégées à 17 % de la superficie terrestre et à 10 % de la superficie marine. Il apparaît qu'un emboîtement d'échelles décisionnelles balise les discussions concernant la potentielle aire protégée au lac de l'Est.

Ce chapitre contextuel profile également les rapports qu'entretiennent les acteurs vis-à-vis l'espace et l'environnement du lac de l'Est, des rapports qui sont impliqués dans les négociations de la création de la réserve de biodiversité. Pour certains, ce lac se présente comme un espace forestier en transformation, un espace faunique et, pour d'autres, il est un espace résidentiel ou encore de villégiature. Ces rapports se conjuguent et se construisent à l'intérieur d'outils mobilisés dans les diverses activités de planification territoriale menées par les acteurs. Certains de ces outils ont déjà été identifiés comme celui du pourcentage de la superficie du réseau d'aires protégées. Cet indicateur, surnommé « le 12 % », représente une vision du réseau d'aires protégées national qui s'appuie sur les cadres des « provinces naturelles ». Au travers de ces outils, le lac de l'Est se positionne comme un lieu stratégique. Ses caractéristiques biologiques sont alors appréhendées selon un principe de représentativité de la région naturelle dans lequel il s'insère. Ceci doit également s'articuler avec la vision de Mont-Carmel qui considère le lac de l'Est comme un chef-lieu de son développement local.

C'est de cette tension particulière que je traiterai dans les chapitres d'analyse en examinant

les projets politiques distincts des acteurs à travers le projet de conservation environnementale, mais aussi à travers le projet de la forêt communale de Mont-Carmel. Dans quelles visions planificatrices ce projet de conservation environnementale s'inscrit-il? Comment ces visions sont-elles négociées et à travers quels pouvoirs décisionnels?



## **Chapitre III.**

### **La réserve de biodiversité du lac de l'Est, un projet conjoncturel et multicontextuel.**

Ce premier chapitre d'analyse vise à décrire dans quels *projets politiques* s'inscrit la réserve de biodiversité prévue au lac de l'Est. En d'autres termes, quelles significations revêt-elle pour les acteurs? Par quels cadres est-elle appréhendée? Depuis quelle position est-elle envisagée? La notion d'avenir devient centrale à cette analyse, car, comme le conçoivent les anthropologues Abram et Weszkalnys (2013 : 9), les activités de planification projettent une vision et une idée de ce qui se présente comme le meilleur pour ce futur. Cet engagement à tendre vers cet idéal réfère à ce qu'elles identifient comme étant une promesse politique. Cette mise en action s'opère à travers deux types de rapport, un rapport au temps et un rapport à l'espace. Ceci implique alors d'articuler les logiques institutionnelles des acteurs à ces notions. Ce genre de recherche anthropologique a la particularité de travailler avec des acteurs qui ont été rencontrés dans le cadre de leur fonction professionnelle et qui opèrent selon des prescriptions, des orientations, des stratégies développées à l'intérieur de ces contextes particuliers.

Ce chapitre rend ainsi compte des visions planificatrices de ceux qui pourraient être identifiés comme les porteurs du projet d'aire protégée : les acteurs qui ont vu et qui continuent de voir à l'implantation de cet espace de conservation. Autrement dit, il est question des acteurs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC); des acteurs au palier régional de la Conférence régionale des élus (CRÉ), de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) et du Conseil régional de l'environnement (CRE); ainsi que les groupes environnementaux qui, s'ils n'ont pas nécessairement été impliqués dans le processus décisionnel, demeurent proactifs dans la promotion de cette initiative<sup>46</sup>. Décrire

---

<sup>46</sup> Les projets des acteurs de l'échelle municipale seront discutés au chapitre suivant. Cette organisation des données correspond davantage aux dynamiques qui ont ponctué le processus décisionnel considérant que le projet de la réserve de biodiversité provient d'acteurs extérieurs à la municipalité.

ces visions planificatrices qui mettent en œuvre l'implantation de l'aire protégée éclaire les positions à partir desquelles les acteurs négocient entre eux. Ceci permet en plus de mettre en perspective certains éléments de discours qui peuvent paraître convenus, reprenant bien souvent les grandes lignes des documents de travail officiels. Il s'agit donc de détailler, à travers les rapports à l'espace et au temps de ces acteurs, les préoccupations qui motivent la création d'un espace protégé dans la région de Kamouraska. Ces descriptions permettent d'étoffer la compréhension du contexte élargi de ces négociations puisqu'elles informent des différentes trajectoires de ce projet. Elles cadrent, en plus, ce projet de conservation afin de mieux percevoir ses articulations avec le projet de la forêt communale et ainsi analyser comment il se négocie entre plusieurs acteurs.

### **3.1 La réserve de biodiversité et le 12 %, reflet d'un projet national**

La question des indicateurs internationaux a toujours été très importante en ce qui concerne la démarche gouvernementale en matière d'aires protégées au Québec. L'annonce de porter le réseau d'aires protégées québécois à 12 % de la superficie du territoire a été un élément central à cette recherche. Ce filon m'a permis d'en apprendre davantage quant à la manière d'organiser et de penser le réseau d'aires protégées au ministère. Comment cet accroissement est-il opéré? Comment ce réseau est-il conçu? Quels en sont les principes axiaux? À quoi aspirent le ministère et le gouvernement par l'atteinte de cette cible? La question du pourcentage s'avère d'autant plus importante qu'elle marque l'amorce des travaux ministériels dans la région du Bas-Saint-Laurent. Elle a aussi permis de mettre en relief le rapport à l'espace entretenu par le ministère – celui du réseau en soi – en plus que son rapport au temps au travers d'un échéancier – celui de la cible du pourcentage établi.

#### **3.1.1 Les principes d'un réseau connecté et représentatif**

Dès la lecture du document, *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées. Le Québec voit grand*, qui accompagnait l'annonce du gouvernement d'accroître le réseau d'aires protégées à 12 % du territoire québécois, il a été possible d'identifier les

éléments prépondérants de la stratégie du MDDELCC<sup>47</sup>. Cette dernière s'articule autour de cinq principes : 1) la représentativité du réseau signifiant l'intégration des éléments caractéristiques de la biodiversité des différents écosystèmes au réseau; 2) la consolidation du réseau d'aires protégées impliquant une connectivité appréciable entre les noyaux de conservation; 3) la gouvernance et participation du public et des communautés autochtones, ce qui nécessite, entre autres, l'inclusion des CRÉ dans le processus d'identification afin d'arrimer ces nouveaux espaces de conservation avec leur planification territoriale; 4) la prise en compte des enjeux socioéconomiques et des usages du territoire dans le processus de sélection et de création des aires protégées; 5) les connaissances scientifiques, un principe qui renvoie à la mise en oeuvre de projets de recherche afin de parfaire nos connaissances sur la biodiversité des écosystèmes, notamment en contexte de changements climatiques (MDDEP 2011 : 4-6). De ces cinq thématiques, deux se sont révélées particulièrement significatives de la démarche du ministère dans le cas étudié : celles de la représentativité et de la connectivité. Ces principes rappellent, par ailleurs, l'objectif 11 des objectifs d'Aichi présentés plus tôt dans le chapitre contextuel. Celui-ci stipule que « les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes [devraient être] conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement » (CDB 2016). Or, comment ces principes de représentativité et de connectivité sont-ils mis en oeuvre? Et surtout, que révèlent-ils de la vision planificatrice du ministère?

Le principe de représentativité de la biodiversité est conçu, dans un premier temps, à travers quatre grandes zones géographiques qui définissent l'ensemble du territoire québécois : la zone nord, la zone centre, la zone sud, la zone marine et de l'île d'Anticosti (MDDEP 2011 : 4). C'est à travers ces ensembles géographiques que la représentativité du réseau des aires protégées est appréhendée: ce dernier doit être équilibré et représentatif de ces quatre zones distinctes. Il est, par ailleurs, intéressant de noter que l'objectif pour la

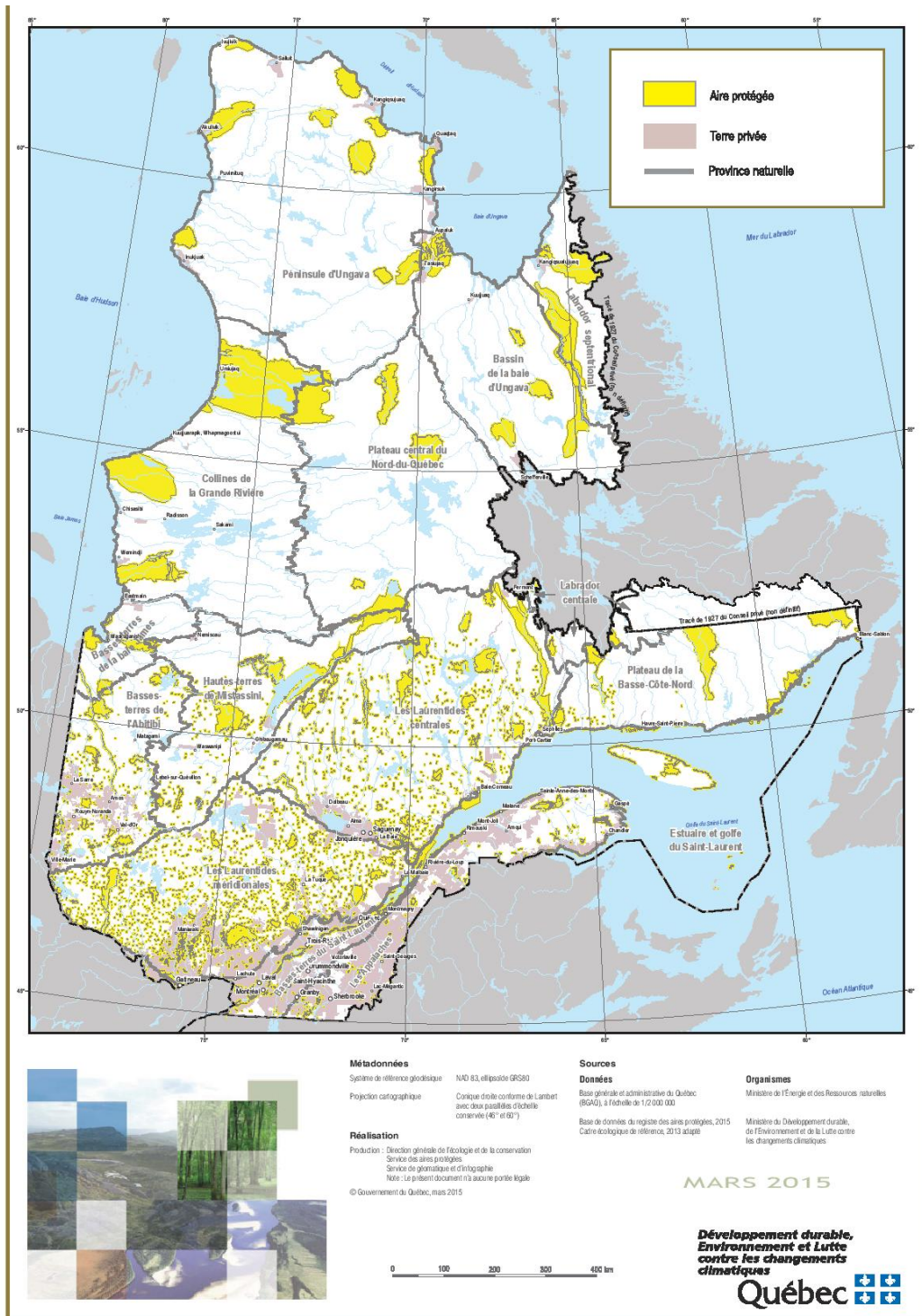
---

47 À l'époque, ce ministère s'intitulait le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Se référer à la liste des acronymes pour prendre connaissance des différentes transformations ministérielles.

zone sud est d'assurer une plus grande présence d'aires protégées dans ce secteur avec l'accord des instances de planification et d'aménagement du territoire, et ce, notamment avec la mobilisation « d'une gamme élargie de catégories de gestion de l'UICN, tels les habitats d'espèces menacées ou vulnérables, les paysages humanisés ou les autres aires protégées où est faite une utilisation durable des ressources naturelles » (MDDEP 2011 : 4). Toutefois, cette ouverture aux aires protégées non strictes ne s'est pas présentée dans les négociations concernant le lac de l'Est, ni dans les autres dossiers d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent à ma connaissance. Les entrevues menées auprès des acteurs au ministère ont plutôt confirmé que la ligne directrice était de constituer un réseau « fort » avec des aires protégées ayant le statut de réserve de biodiversité et aquatique (catégorie III), un statut d'aire protégée considérée comme stricte. Comme il a été expliqué dans le contexte de cette recherche, la zone sud devenait prioritaire considérant les faibles gains en matière d'aires protégées dans les dernières années. L'importance de travailler dans cette zone avait déjà été soulignée dans l'une des conclusions d'un bilan ministériel complété en 2010 qui faisait un retour sur la « phase industrielle » de création des aires protégées entre 2003 et 2007 (MDDEP 2010 : 203).

Il s'avère que le réseau des aires protégées au Québec se caractérise par une forte concentration de ces espaces dans les « provinces naturelles » du Nord. De fait, au découpage en zones géographiques s'ajoute celui des « provinces naturelles » qui consistent en « des territoires de grande superficie dont la reconnaissance repose sur des contrastes physiographiques exprimés par la nature et par la configuration du socle rocheux, du relief, de l'hydrographie et des dépôts de surface » (MDDELCC 2016d). Elles posent « un premier regard sur l'organisation spatiale des grands écosystèmes québécois » (MDDELCC 2016e). Elles composent l'outil principal d'analyse écosystémique employé par le ministère, soit celui du cadre écologique de référence. C'est à travers ce cadre que les carences et les caractéristiques écologiques sont perçues et analysées. Dans les termes officiels, il se définit comme « un outil de cartographie et de classification écologique du territoire qui permet d'évaluer les potentiels, les contraintes et les fragilités qui le composent » (MDDELCC 2016e). Le territoire est alors divisé à nouveau en plus petites unités

écologiques afin de détailler les caractéristiques saillantes des « provinces naturelles ».



Carte 5: Réseau d'aires protégées du Québec (Source: MDDELCC 2016)

Comme l'explique un fonctionnaire du MDDELCC, cette caractérisation écologique supplante les frontières des régions administratives:

En fait, nous, on fonctionne tout le temps, on a ce qu'on appelle, un cadre écologique de référence. Nous, c'est pas divisé en régions administratives. C'est divisé en régions écologiques. [...] On avait des provinces naturelles, les provinces naturelles, ben là, c'est certaines régions administratives, faque on travaillait là-dedans. (Entrevue 8879)

C'est dans ce contexte qu'il s'est avéré important de travailler dans les « provinces naturelles » des Appalaches et des Basses-terres du St-Laurent, soit celles qui composent la partie sud du Québec selon les divisions territoriales du ministère. La question de la superficie renvoie, elle aussi, à la question du pourcentage qui se trouve définitivement en filigrane de la démarche gouvernementale :

le réseau représentatif c'est, comment on le définissait, on le définissait un peu avec le pourcentage. Comment qu'on peut dire que le réseau est représentatif? Nous, on disait: "Y'est représentatif si on représente toute la diversité qu'y a dans cette unité écologique là". [...] Pis y faut que tout ça couvre une superficie, une proportion suffisante pour que ce soit représentatif. Pis là, ben c'est là qu'on rejoignait un peu... Un peu comme qu'on disait, ben il va être représentatif si on atteint 12 % dans les unités écologiques. C'est un peu la cible de travail qu'on se donnait. (Entrevue 8879)

Ceci fait échos au principe de connectivité, ce que plusieurs acteurs ont défini être « l'épine dorsale » du réseau d'aires protégées. Ce sont les catégories strictes qui doivent être privilégiées afin d'assurer encore une fois un réseau qui soit considéré comme « fort ». De plus, cette notion de connectivité rappelle l'importance d'un réseau équilibré à travers la géographie des « provinces naturelles » : les aires protégées doivent pouvoir être reliées entre elles par un autre réseau d'aires protégées non strictes. Il est nécessaire de comprendre ces principes de connectivité et de représentativité puisqu'ils forment la vision territoriale du ministère : c'est à travers ces lunettes que celui-ci planifie le réseau d'aires protégées. En ce sens, un autre principe cité dans le document des orientations stratégiques gouvernementales doit d'être pris en compte, celui qui vise l'amoindrissement des impacts socioéconomiques induits par la création des aires protégées. De fait, ce paramètre a été

déterminant dans la sélection du lac de l'Est comme territoire d'intérêt.

### **3.1.2 Le lac de l'Est vu à travers le réseau d'aires protégées national**

Comme il a déjà été expliqué, les rapports à l'espace qu'entretiennent les acteurs traduisent une logique, un lien, qui oriente leurs activités de planifications par lesquelles se créent de nouveaux espaces (Abram et Weszkalnys 2013; Lefebvre 1984; Low 1996). Le défi de ce genre de recherche est de rendre tangibles ces rapports qui, de prime abord, semblent plutôt abstraits. L'une des stratégies d'enquête a été de questionner les participants quant à leurs connaissances du lac de l'Est. Ces connaissances se construisent à l'intérieur de modes de production révélateurs des rapports qu'entretiennent les acteurs avec les différents lieux (Goldman et Turner 2011; Low 1996). Une connaissance intime d'un lieu ne produira pas la même description que celle étoffée par des outils plus techniques. Demander aux acteurs de décrire le lac de l'Est a permis de mettre en lumière la manière dont les responsables au ministère concevaient et appréhendaient ce lieu. L'un des responsables au ministère a justement répondu connaître ce territoire de manière académique n'ayant pu s'y rendre encore. Il a entamé la description en situant d'abord le lac dans sa position géographique, une position stratégique pour le ministère :

D'abord, c'est près des lignes américaines là, pour le Québec c'est toujours intéressant. C'est les territoires les plus au sud du Québec. [...] dans le réseau des aires protégées, on veut, heu, représenter les milieux écologiques du Québec et quand qu'on est à limite de la frontière américaine, c'est là où les milieux écologiques sont différents de ce qu'il y a plus au nord. Tsé, plus au nord, c'est très très différent pis même... Toutes ces milieux-là près des frontières américaines à l'extrême sud du Québec, ça l'a beaucoup beaucoup de valeur. [...] Donc, ce sont des milieux, c'est ça, à l'extrême sud du Québec. On a pas beaucoup d'aires protégées dans... au Bas-Saint-Laurent en général. Dans le sud du Québec en général. (Entrevue 8851)

L'intervenant a poursuivi sa description en expliquant en quoi la proposition du lac de l'Est comme potentielle réserve de biodiversité était intéressante :

Faque toutes les aires protégées de ces dimensions-là, 100 km<sup>2</sup> c'est ce qu'on visait avec le lac de l'Est. Ça l'a une valeur énorme un lac. Aussi, c't'un beau lac,

hein? Avec la truite... Y'a une espèce rare de la truite dans c'te lac-là<sup>48</sup>. C'est un lac qui est déjà protégé, qui a déjà une valeur au niveau paysage. (Entrevue 8851)

Ceci fut repris par un autre intervenant au ministère qui en précisait les éléments de rareté dans le réseau :

Ben, sur le plan écologique déjà là c'est un lac. Y'a pas tant de lacs que ça dans le Bas-Saint-Laurent, ici. C'est une région plutôt... Avec une faible densité de cours d'eau : de lacs, de plans d'eau. Ça, c'tait intéressant. Avec des forêts feuillues qu'on recherchait. Des types de forêts feuillues qu'on recherchait. (Entrevue 8813)

Les types de forêt feuillue présents aux pourtours du lac consistent majoritairement en des forêts d'érables à sucre dont trois secteurs qui sont en exploitation. Le réseau ne comporte pratiquement aucune forêt de ce genre et il devient donc très intéressant en terme de représentativité d'inclure un tel écosystème. Cependant, autant les forêts d'érables furent un élément de choix pour le ministère, autant elles furent l'un des éléments cruciaux à la négociation en raison du potentiel économique qu'elles représentent pour les communautés bas-laurentiennes, dont Mont-Carmel. Un autre élément qui fut mentionné réfère à la physiographie du lac. Celui-ci est entouré de basses collines, caractéristique inexistante dans le réseau actuel. Aussi, le simple fait que ce soit un lac en fait un choix stratégique.

Les deux intervenants rencontrés au ministère ont tous deux ajouté que ce secteur devenait encore plus attrayant du fait qu'il y avait déjà un développement récréotouristique soutenu par les instances locales et compatible avec le projet de réserve de biodiversité :

On a fait un choix parce qu'on avait quand même deux ou trois autres alternatives pis avec les discussions, les intervenants. On s'est dirigé vers là. Toute sorte de raisons. Des raisons écologiques, mais aussi des raisons de communautés qui souhaitaient de faire des projets. Y'a un projet de forêt habitée là aussi. De forêt de proximité, ouais. Donc, on s'est dirigé vers ce secteur-là qui, qui était intéressant sur le plan social aussi. (Entrevue 8813)

---

48 Il s'agit de la truite grise mieux connue comme étant le Touladi.



Il est déjà exploité, aussi, heu, au niveau récréotouristique, y'a un camping. Le milieu local, heu, valorise beaucoup pour cet aspect-là. Faque une aire protégée, ça cadre bien avec ça. Oui, ça peut restreindre certaines possibilités d'utilisation, mais ça va bien avec avec ce type d'utilisation là, récréotouristique, protection du paysage. Un développement qui puisse être axé là-dessus. Faque, c'est très intéressant. C'est, c'est un beau territoire. Une bonne, bonne dimension. Y'a une conjonction d'intérêts là. (Entrevue 8851)

Quant à l'objectif de réduire les impacts socioéconomiques, le choix du lac de l'Est permettait de ne pas causer trop de remous par rapport à l'industrie forestière, le secteur n'étant pas le plus investi par ces acteurs industriels notamment en raison des pentes qui caractérisent son relief. Cette négociation serrée sera détaillée dans la deuxième section de ce chapitre, étant davantage significative des dynamiques sociopolitiques du Bas-Saint-Laurent. En somme, les critères de représentativité, de connectivité et de prise en compte des impacts socioéconomiques compris largement comme étant ceux d'une activité forestière font du lac de l'Est un lieu stratégique pour le ministère. Quoique sa mise en conservation ne concerne pas une qualité exceptionnelle d'un écosystème en particulier, il présente des attributs intéressants lorsqu'appréhendé à travers les caractéristiques écologiques de la « province naturelle » des Appalaches.

### **3.1.3 Vision planificatrice du MDDELCC, celle d'une machine gouvernementale<sup>49</sup>**

Aux débuts de cette enquête ethnographique entamée à l'été 2015, il était déjà évident que l'objectif gouvernemental d'accroître le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois n'allait pas être atteint à la fin de l'année 2015. Quand le Québec pourra-t-il se vanter d'être parvenu à ce pourcentage? Personne n'a été en mesure de répondre. De fait, il existe une grande incertitude à l'intérieur même des murs du ministère – une incertitude rencontrée chez plusieurs autres acteurs. L'horizon temporel était d'une certaine manière imprécis : l'ultimatum n'était plus une date, mais un objectif à réaliser dans

---

<sup>49</sup> L'expression « machine gouvernementale » renvoie à la description que plusieurs acteurs ont faite du gouvernement. Celui-ci a souvent été dépeint comme une « machine », « un organe à plusieurs têtes ».

un délai raisonnable. Encore une fois, l'importance de ce pourcentage est notoire. Elle rappelle l'influence de taille des instances internationales en ce qui concerne les politiques de conservation environnementale du Québec. L'une des personnes responsables au MDDELCC a, en ce sens, décrit les aires protégées comme des interventions qui s'inscrivent dans une logique nationale et internationale. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe au gouvernement tout comme l'était l'adoption de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN). Définir les cadres des aires protégées et leur donner une définition légale relevait d'une « responsabilité envers le monde » selon ce même intervenant. Ce sens de la responsabilité s'inscrit en continuité d'une tradition de travailler dans le sens des directions proposées par les orientations internationales en conservation environnementale. D'ailleurs, plusieurs acteurs questionnés sur le contexte de création d'une réserve de biodiversité au lac de l'Est ont remonté, au fil de leur réponse, à l'événement marquant du Sommet de Rio en 1992, une rencontre qui a définitivement attiré l'attention des gouvernements à la protection de la biodiversité.

Ces réponses aux exigences internationales traduisent l'importance que peuvent revêtir les aires protégées pour un gouvernement. Si ce mémoire se concentre largement sur la vision planificatrice d'un ministère précis, celui-ci relève tout de même des décisions d'un gouvernement qui décide des orientations politiques, des étapes à suivre. Il apparaît donc nécessaire de s'interroger sur ce contexte plus large. L'un des intervenants rencontrés explique que le sujet des aires protégées devient un enjeu électoral de plus en plus présent dans les arènes politiques surtout dans cette époque marquée par les changements climatiques. Or, une lecture approfondie et attentive des multiples documents ministériels souligne d'autres pistes d'analyse. Par exemple, les documents relatifs à la Stratégie de conservation du gouvernement du Québec, publiés en 1999, permettent de lier cette démarche gouvernementale avec celle que promeut la Banque mondiale (BM) – une observation explicitement mentionnée dans le rapport ministériel (MDDEP 1999b:11). Cette démarche enchâsse les aires protégées à l'intérieur d'une vision plus large qu'est celle du développement durable. Effectivement, les aires protégées se présentent comme un outil dans cette vision planificatrice articulée autour d'une logique développementiste et dans

lequel le pourcentage devient témoin des bonnes pratiques reliées à ce développement qualifié de durable.

Le cas du Plan Nord, un projet d'exploitation des ressources naturelles du Nord québécois hautement controversé (Duhaime et al. 2013; Laplante 2013; Rivard et Desbiens 2011), en est l'exemple par excellence. Ce projet fut d'abord divulgué en mai 2011 par le gouvernement Charest, chef du Parti libéral du Québec à l'époque, pour être reformulé en 2014 par le même parti politique mené cette fois par un autre chef politique, Philippe Couillard. En lien avec le volet de protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité de ce projet, le gouvernement prévoit protéger 50 % du territoire situé au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, non pas nécessairement en aires protégées, mais « à des fins autres qu'industrielles » (SPNQ 2016). En fait, le territoire serait constitué de 20 % d'aires protégées d'ici 2020<sup>50</sup>. Cependant, comme un intervenant l'a soulevé, il est légitime de s'interroger quant à savoir ce que protège véritablement ce pourcentage. Ce dernier proposait d'inverser la logique de conservation : ne serait-il pas préférable de protéger ce qui est exploité?

Dans un contexte nordique, est-ce que c'est la bonne chose de faire 50 % surtout que l'on sait que les aires protégées strictes, l'État va, dans la plupart des cas, les mettre là dans les zones où il n'y a pas de potentiel ou peu de potentiel. Pis y vont s'garder... Tsé, on exploitera JAMAIS 50 % du Nord, c'est impossible. C'est trop grand. Tsé, c'est un million de km<sup>2</sup> et plus là... Déjà les aires strictes, on les a mis pour la plupart, sauf exception, sont déjà dans des zones de faible potentiel. Est-ce que la stratégie de conservation, c'est de continuer à faire, à gonfler le chiffre d'aires protégées dans les zones peu accessibles? Ou on inverse et on se dit que le plus important c'est de travailler où y'a des pressions, où y'a des potentiels? C'est pour ça que nous, en tout cas, on est quelques-uns à être critiques envers la stratégie des ONG de pousser pour des grands, grands chiffres d'aires protégées qui, dans bien des cas, est un peu protégé par défaut. (Entrevue 8861)

Cette potentielle bonification laisse d'ailleurs songer à plusieurs acteurs interrogés que le gouvernement pourrait profiter de ce chantier d'exploitation pour atteindre la cible du 12 %

---

50 La version originale visait, quant à elle, 50 % d'aires protégées pour ce même territoire (Entrevue 8813).

considérant les larges territoires du Nord québécois et la plus grande facilité d'y appliquer de telles réglementations puisque ce territoire est majoritairement sous tenure publique. Cette supposition semble se confirmer, notamment par l'annonce de l'attachée de presse du ministre Heurtel, responsable du MDDELCC, qui a précisé à l'intérieur d'une série de courriels échangés avec le *Journal de Montréal* que l'engagement véritable du gouvernement a toujours été celui d'atteindre 17 % d'aires protégées en 2020 comme le prévoit la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Gagné 2015).

Quoique cet exemple peut sembler dévier du propos principal et que cette vision n'est pas, selon mon expérience de recherche, directement impliquée dans le processus de négociation, le travail du MDDELCC s'inscrit néanmoins dans cette planification gouvernementale. Celle-ci balise, par ailleurs, le contexte élargi des discussions se rapportant au cas précis du lac de l'Est. Il est donc important d'aborder cet enjeu afin de comprendre les aires protégées comme activité de planification dans leur ensemble. En 2002, lors de l'adoption de la LCPN, la revue *VertigO* a publié un dossier spécial sur les aires protégées au Québec dans lequel deux employés à la Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Beauchesne et Gaudreau (2002), observaient déjà ce lien étroit entre les aires protégées et l'exploitation des ressources naturelles. La volonté gouvernementale de se doter d'une stratégie en matière d'aires protégées démontre que : « le gouvernement [...] reconnaît explicitement que les aires protégées sont essentielles pour sécuriser l'accès aux marchés extérieurs pour ses produits à base de ressources naturelles et pour consolider et développer de nouvelles formes d'économie d'avenir, tel l'écotourisme » (Beauchesne et Gaudreau 2002 : 7). Le processus de création d'aires protégées dépasse une simple stratégie de conservation environnementale; il se rattache à un ensemble complexe de préoccupations, de stratégies de mises en valeur de la nature.

### **3.2 La réserve de biodiversité, un effort régional**

J'expose, dans cette section, les visions planificatrices des acteurs régionaux impliqués dans le processus décisionnel relatif à la réserve de biodiversité au lac de l'Est à travers leurs

narrations retraçant les travaux d'identification des territoires d'intérêts dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ce contexte régional se construit dans une conjoncture. En fait, avant que le MDDELCC approche la CRÉ comme partenaire dans cette démarche, celle-ci avait déjà inclus l'objectif d'accroissement du réseau d'aires protégées bas-laurentien dans son plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Ce plan élaboré conjointement avec la CRRNT prévoit l'aménagement et la planification du territoire régional. Les lacunes du Bas-Saint-Laurent en matière d'aires protégées avaient été jugées problématiques à la suite d'une consultation publique. Le PRDIRT conclut que le réseau d'aires protégées bas-laurentien présente des lacunes importantes selon les critères des organisations internationales comme celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (CRRNT 2010 : 147). Il est expliqué que si la région compte 240 sites<sup>51</sup> voués à la conservation et que ce chiffre peut paraître important, cela demeure très peu lorsque réinséré dans une proportion relative à la « province naturelle » des Appalaches, l'une des régions naturelles les plus pauvres en aires protégées (CRRNT 2010 : 145). En outre, ces espaces sont pour la plupart de petites superficies, ce qui nuit aux fonctions de protection et de conservation de la biodiversité, en plus que la majorité soit de catégories non strictes approuvant le déroulement d'activités d'exploitation (CRRNT 2010 : 147)<sup>52</sup>. C'est notamment dans l'optique d'améliorer la connectivité et la représentativité du réseau que ces instances régionales ont décrété la nécessité de nouvelles aires protégées, principes qui rappellent ceux valorisés à l'intérieur de la démarche gouvernementale. Malgré ces similitudes, la démarche régionale témoigne tout de même d'une vision planificatrice distincte révélant d'autres types de préoccupations – des préoccupations partagées, compromises et quelques fois conflictuelles.

Un troisième événement qui s'ajoute à cette conjoncture se rapporte à la certification Forest Stewardship Council (FSC), une certification forestière exigeant, entre autres, que des aires de conservation soient intégrées dans les aménagements forestiers<sup>53</sup>. Le système reconnu

---

51 Le chiffre de 240 sites d'aires protégées à l'époque.

52 71 % du réseau était constitué en 2010 de telles aires protégées.

53 Selon le principe 9 de la certification FSC, les entreprises voulant se prévaloir de cette certification doivent intégrer à leur plan d'aménagement des zones et des activités, qui contribuent à la protection des secteurs à haute valeur de conservation. Elles doivent également selon le principe 6 « maintenir, conserver et/ou

internationalement permet d'attester des pratiques forestières responsables. Cette certification assure donc aux acheteurs que les produits forestiers respectent des normes environnementales strictes et, considérant la demande de plus en plus accrue pour de tels produits, elle se présente comme un important outil de commercialisation (MFFP 2016)<sup>54</sup>. Les compagnies forestières doivent, dans le cas du système FSC, se soumettre à un audit composé de différents intervenants qui déterminent l'octroi de la certification pour une durée de trois à cinq ans. À l'époque des travaux d'identification, plusieurs entreprises forestières rattachées aux unités d'aménagement (UA) bas-laurentiennes étaient en processus de certification. Elles étaient donc tenues à coopérer activement à l'identification de territoires d'intérêt pour répondre aux exigences de ce système d'évaluation.

Ce deuxième moment d'analyse des visions planificatrices aborde le processus d'identification régional par le biais de cette conjoncture impliquant un amalgame d'acteurs dont des chargés de projet à la CRRNT, des représentants de l'industrie forestière, des employés responsables des dossiers des ressources naturelles à la CRÉ, le CRE du Bas-Saint-Laurent, des représentants du MDDELCC et du ministère des Ressources naturelles (MRN). L'emphase sera mise plus particulièrement sur les acteurs qui agissent à l'échelle régionale, et ce, à travers leur rapport au lac de l'Est. Ceci permettra de souligner les préoccupations des acteurs qui orientent leurs activités de planification.

### **3.2.1 Le processus d'identification et ses différentes chronologies**

La première question posée aux différents intervenants leur demandait de reconstituer la chronologie du processus décisionnel. Au travers de ces réponses, plusieurs trames chronologiques se sont profilées, les acteurs ayant identifié différents points de départ au processus. Par exemple, le CRE s'est penché sur la question des aires protégées au Bas-Saint-Laurent bien longtemps avant l'annonce gouvernementale d'accroître le réseau d'aires

---

restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs » (FSC 2016).

54 Selon l'analyse du MFFP, environ 90 % du territoire forestier public du Québec était certifié par différents systèmes internationaux (celui du Forest Stewardship Council et du Sustainable Forestry Initiative) (MFFP 2016).

protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois et même avant le PRDIRT. Cet organisme s'est lancé dans un long travail de sensibilisation dont le point culminant a été l'intégration des principes de conservation à l'intérieur du plan régional adopté par les élus du Bas-Saint-Laurent. Cependant, pour d'autres intervenants régionaux, ce travail a véritablement commencé lorsque le PRDIRT fut adopté et que l'industrie forestière a dû s'engager à l'identification d'aires protégées pour l'obtention de la certification FSC. La démarche gouvernementale ne semble pas avoir consisté en un élément déclencheur comme en a fait part l'un des intervenants rencontrés :

Nous, dans l'histoire – quand je dis nous, j' parle d'la CRÉ, d'la Commission – on avait un désir d'aller de l'avant. Si le ministère n'avait pas été prêt, on s'rait probablement aller d'l'avant pareil. (Entrevue 8809)

Tous ces acteurs qui ont mis leurs efforts en commun maintiennent que « les étoiles étaient alignées » (Entrevue 8809). Un premier comité fut formé, mais comme l'ont rapporté toutes les personnes rencontrées, tant au niveau ministériel qu'au niveau des instances régionales, ils ont rapidement connu une impasse :

On a fait un comité. [...] Ça pas été facile. C'était un comité qui était constitué de l'industrie, d'une personne du conseil de l'environnement, il y avait nous, la CRÉ, il y avait une personne du ministère du Développement durable... [...] il y avait quelqu'un du ministère des Forêts. [...] Et puis, on a travaillé un an comme il faut. Sans avancer. [...] Ce qu'on a fait, c'est qu'on a identifié des territoires et on n'était pas capable d'avancer plus que ça. [...] Bref, il y avait des blocages automatiques. On n'était pas capable de passer aux étapes suivantes pour dire : "voici ce que l'on propose". C'était des grands territoires et comment les raffiner. On était jamais capable de travailler à les raffiner. Faque... À un moment donné, on était devant un cul-de-sac faque qu'on a décidé de faire un comité technique. (Entrevue 8824)

Alors... si on fait l'historique à partir du moment qu'il est lancé, ben, on a pris le dossier d'abord de façon très participative pour des gens qui avaient beaucoup à perdre dans le dossier, notamment l'industrie forestière. Donc, on a mis en place des comités de travail où est-ce que les gens de l'industrie forestière étaient très représentés. On a passé presque 18 mois à travailler techniquement pour arriver finalement à un cul-de-sac parce que l'industrie forestière n'en voulait pas. En fait, y'en voulait! Mais dans la mesure où est-ce que c'tait des caps de roche, que c'tait de l'eau, des tourbières. Y voulaient pas perdre un arbre. Un m'ment donné, on s'est dit : "R'gardez, là. Ça ne marche pas"! Alors on a revu le travail

technique sur une autre base, en un travail technique qui s'est fait avec un comité beaucoup plus restreint qui, lui, a permis d'accoucher de propositions... (Entrevue 8830)

Là où que ça se corsait c'est que mettons les Industriels, eux autres, c'qu'y faisaient c'est qu'y... Leurs propositions à eux, c'tait ce que j'appelais affectueusement... Leurs cartes c'étaient des "chiures de mouche" [*rires*]. C'est que tu r'gardais leur carte du Bas-Saint-Laurent pis y'avaient pris tout ce qui n'avait pas d'impact sur la possibilité forestière. Les pentes fortes. Ce qui étaient déjà protégé d'office où qu'ils ne pouvaient pas aller couper parce que c'tait une vasière, parce qu'y avait une contrainte à l'aménagement forestier. Pis là, ben, tu r'gardes, c'est comme des chiures de mouche sur une feuille de papier. C'est des petites superficies éparpillées un peu partout. L'habitat du rat musqué, mais ça n'a pas de valeur écologique de conservation. Faque y'a eu énormément d'*obstination* à cette table-là à dire : "Là r'gardes, toi, c'correct la planification, mais là les biologistes de la conservation, c'est eux". C'tait les gens du ministère de l'Environnement. C'tait dysfonctionnel. Un moment donné, la CRRNT s'est tannée, a décidé d'abolir ce comité élargi là pour créer un comité technique. (Entrevue 8857)

Le comité technique était plus restreint ayant un représentant de chacun des ministères concernés, soit à l'époque le MDDELCC et le MRN, un représentant de l'industrie forestière, un représentant de la CRÉ, du CRE et de la CRRNT. En quelques rencontres seulement, ce comité a pu élaborer une proposition considérant sept territoires d'intérêt pour d'éventuelles aires protégées. En quoi et pourquoi ces territoires ont-ils été retenus? À travers quelles technologies et méthodologies ont-ils été caractérisés? Que traduisent ces choix? Il s'avère que leur démarche s'appuyait fortement sur différentes cartographies, principalement celles ayant attrait aux possibilités forestières :

On a redessiné les contours de façon... je dirais assez simple. C'est-à-dire qu'on connaissait ces préoccupations locales [de la municipalité de Mont-Carmel concernant leur projet de forêt de proximité] et on avait toutes les couches géomatiques où on voyait les érablières en exploitation, ces choses-là. Pis on a fait également une carte forestière pour regarder les impacts. Donc, les endroits où il y a beaucoup de bois à récolter, on les évitait. On pouvait éviter également les plantations : c'est pas nécessairement ça qu'on veut dans une aire protégée. On a redessiné pour avoir, pour continuer à avoir des noyaux pour que ça soit une aire protégée efficace et de manière pour éviter les heu... à limiter les impacts socio-économiques! Donc, ça l'a pris deux rencontres, je pense, du Comité technique pour arriver à des propositions. Par la suite, ce qu'on a fait,



c'est que là on a documenté les impacts : au niveau faunique, au niveau forestier (possibilités forestières). Pis au niveau social et au niveau récréotouristique, on a fait faire une étude pour connaître quels pourraient être les avantages d'avoir des aires protégées. Parce que... C'est le côté bénéfique ça. Il ne faut pas juste parler du côté des impacts négatifs, il faut parler aussi des impacts positifs. (Entrevue 8824)

Parce qu'eux [le MDDEP] c'qui avaient mis comme superficie, ça amenait le réseau régional à 12 % d'aire protégée, ce qui est l'objectif gouvernemental. La cible gouvernementale. On savait très bien qu'on ne se rendrait pas à 12 comme ça. Donc, nous, ce qu'on a fait, on avait des cartes liées à la contrainte forestière, ça veut dire des endroits où qu'y avait beaucoup d'investissement à passer dans des plantations, où qu'y avait beaucoup d'bois. Donc, on a retranché de ces zones-là. (Entrevue 8857)

Ainsi, sept territoires furent retenus dans la région bas-laurentienne : la rivière Assmetquagan, la rivière Patapédia, la réserve Duchénier, la rivière Cap-Chat dans les Chics-Chocs, la rivière Cascapédia, la rivière Causapscal de même que le lac de l'Est auquel deux alternatives avaient été envisagées, celle de la rivière Noire et de la rivière Ste-Anne. D'importantes consultations furent menées par la suite dans la région, soit à Amqui, à Rimouski, à Matane et à Saint-Pascal. Cependant, il n'a pas été aisé d'arriver à cette étape, surtout qu'une suspension des activités forestières dans les territoires identifiés fut imposée aux entreprises forestières.

On est allé en consultation, mais ça pas été une mince tâche. Ç'a été des grosses réunions corsées, beaucoup d'argumentation sur l'impact sur l'aménagement forestier, sur la foresterie. Comment que c'était énormément d'emplois et tout ça... Pis on l'fais-tu, on l'fais-tu pas... (Entrevue 8830)

Participant : Ben, écoutes, heu, les gens se disent "Ouais, mais la forêt, ici, y'en a encore en masse. La foresterie qu'on fait ici n'est pas... [...] Elle est durable. On fait déjà de l'aménagement écosystémique. C'est pas des coupes comme dans forêt amazonienne. Pourquoi qu'on aurait tant besoin de la protéger cette biodiversité-là? Pourquoi une catégorie si stricte que ça? Pourquoi qu'on ne peut pas faire du catégorie 6? L'utilisation durable des ressources. C't'une forêt habitée. On sait bien la gérer." Pis tsé... De dire "Ben ouais, on est des bons gestionnaires". Pis c'est comme si c'tait....

Chercheuse : C'est comme un peu de critiquer le travail.

Participant : Ben, c'est ça! Si tu dis ça que t'as besoin de protéger, c'est comme

si tu disais qu'les forestiers... "Tu trouves qu'on ne fait pas d'la bonne foresterie?" "Non, c'est pas ça!" (Entrevue 8829)

Néanmoins, les consultations publiques connurent un grand succès. Plus de 200 mémoires furent déposés. La majorité était en faveur des sept propositions de sorte que les commissaires de la CRÉ ont appuyé toutes les propositions et ont remis le rapport au ministère. Ces dernières étapes se sont déroulées en 2013 et depuis, pour reprendre l'expression d'un des participants, « trois petits points » (Entrevue 8829). Peu d'acteurs connaissent l'état de ces dossiers.

### **3.2.2 Le lac de l'Est dans un espace forestier**

La cartographie se présente certainement comme l'un des outils des plus utiles pour comprendre le rapport à l'espace des différents acteurs (Lefebvre 1985). Les cartes sont la matérialisation d'un regard posé sur le territoire, de l'espace utilisé et mobilisé à la planification (Lefebvre 1985; Scott 1998; Sletto 2002). Au cours de mes entretiens avec ces « acteurs planificateurs », je me suis amusée à observer les cartes qu'ils affichaient dans leur bureau. Celles-ci esquissaient le territoire dans et sur lequel ces institutions et organisations travaillent. Elles indiquent les projets, les caractéristiques écologiques et administratives qui importent pour la conduite de leurs planifications. Il est rare que ces outils n'aient pas été utilisés lors des entrevues. À un certain moment, soit nous nous approchions du mur où la carte était affichée, soit nous la décrochions, soit nous ouvrions un fichier .pdf à partir d'un ordinateur. La cartographie était toujours présente, mobilisée et nécessaire à la discussion. Ces cartes consistent bien sûr en des repères visuels, mais elles représentent également une connaissance et une compréhension du territoire selon le prisme d'activités pour lequel elles sont créées.

Il est important, afin de comprendre la vision planificatrice des acteurs qui ont été impliqués au niveau régional, comment ceux-ci perçoivent et conçoivent l'espace bas-laurentien. Quels sont les enjeux qui caractérisent la vie sociale de cette région? Selon quelles motivations ces acteurs travaillent-ils? Quelle vision ont-ils de la région et des

pratiques qui la façonnent? Comment vivent-ils, conçoivent-ils et perçoivent-ils l'espace bas-laurentien? J'écris d'emblée « l'espace bas-laurentien » puisqu'à travers les narrations du processus d'identification des territoires d'intérêt se révèle ce que j'identifie être une préoccupation régionale. Le réseau est certainement imaginé à un niveau national, mais seulement conceptuellement. Sa mise en forme, ses lacunes et ses impératifs sont, eux, réfléchis par rapport à la région bas-laurentienne. La question forestière demeure peut-être l'élément le plus significatif de cette démarche. Celle-ci apparaissait comme étant l'élément de compromis le plus substantiel, celui auquel répondre avant tout. Ces activités semblent développer un rapport différent au territoire chez les acteurs de la région pour qui même les territoires les plus vastes demeurent habités à travers ces activités qui constituent l'une des sources de revenus principales de la majorité des citoyens :

Mais c'est une forêt qui est habitée. Il y a des municipalités partout. Il y a des travailleurs forestiers... Il y a des travailleurs qui vivent de la forêt partout. Il y a des chemins partout. Faque trouver des territoires qui ne sont pas trop impactant, qui sont bons pour la biodiversité. Dans tout ce contexte-là, avec toutes les utilisations qu'on a, c'est pas évident. [...] Si on fait une aire protégée pis qu'on ferme une usine dans un village à cause de ça, ben il y a tout l'effet domino qui s'en suit. Tu peux avoir des familles qui se déplacent. Ça peut effectivement mener à terme à la fermeture de l'école, tsé, s'il y a pu assez d'élèves. Il y a tout... Il faut penser à ça aussi quand tu mets en place des réseaux comme ça. Il faut essayer vraiment de limiter les impacts puis de s'assurer que ça ne vienne pas dénaturer, pas dénaturer, mais dévitaliser les villages. [...] Ils sont très proches, ben ils vivent dans la forêt. Ils sont non seulement proches, ils vivent dedans. Faque au niveau des activités forestières, c'est assez diversifié. Ils vont aller à la chasse, à la pêche. Ils sont très conscients des paysages forestiers : ils les ont dans le visage. Et l'économie qui est beaucoup dépendante de la forêt. (Entrevue 8841)

Faque oui, je pense que dans un secteur habité comme ici, on n'aura pas le choix d'aller vers un mode d'aire protégée qui laisse quand même place à un certain niveau de pression anthropique, mais toujours dans une idée de préserver les ressources de façon durable. (Entrevue 8805)

Cette prépondérance des activités forestières dans le Bas-Saint-Laurent teinte même la spécialisation des dossiers du conseil régional local. Ce dernier est reconnu dans son réseau pour s'afférer aux dossiers relatifs à ce secteur d'activité, contrairement à d'autres conseils

régionaux qui s'exerceront à des dossiers plus spécifiques à leurs régions. Cela est tout aussi valable pour la CRRNT. Luc Sirois, titulaire de la chaire de recherche sur la forêt habitée à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), témoignait, lors d'une table ronde organisée dans le cadre du 10e anniversaire de la journée de la résistance et de la fierté rurale à l'été 2015, des couleurs de cette structure administrative. Celle-ci était reconnue pour être un haut lieu de concertation des acteurs de l'industrie forestière afin de discuter des enjeux forestiers, « d'en discuter ensemble » et d'harmoniser les différents usages de la forêt à l'intérieur de plans d'aménagement. Le travail de cette commission était, lui aussi, largement teinté par des préoccupations propres à une région dont les activités forestières alimentent l'économie régionale.

Ayant comme objectif de limiter les impacts socioéconomiques engendrés par les aires protégées, le MDDELCC partageait cette volonté de négocier ces activités de conservation avec celles de la foresterie. Quoique la région de la MRC de Kamouraska, dont la municipalité de Mont-Carmel, ne soit pas réputée pour être dépendante des activités forestières, cet enjeu est apparu central au cas du lac de l'Est puisque cette réalité demeure celle de nombreux villages bas-laurentiens. Toujours à la journée organisée pour célébrer la résistance et la fierté rurale, le maire du village de St-Eugène-de-Ladrière dans la MRC de Rimouski-Neigette a pris la parole afin de témoigner de la réalité à laquelle sa municipalité se retrouve confrontée. Il expliquait qu'environ 70 % de la population de la municipalité travaille de près avec le monde forestier. C'est cette exploitation qui permet la survie des services de proximité. Il donnait en exemple le cas d'une famille qui s'est vue obligée de quitter le village pour le Nouveau-Brunswick à la suite de coupures en foresterie. Un de leurs enfants devait être inscrit au préscolaire, un service qui doit cumuler un minimum de six inscriptions pour pouvoir ouvrir ses portes. Cet enfant était le sixième inscrit si précieux et aujourd'hui le niveau préscolaire se retrouve menacé de fermeture. « C'est cela le cercle vicieux des municipalités qui sont dépendantes des retombées des ressources naturelles » a conclu le maire.

Ces préoccupations ont grandement influencé le choix du secteur du lac de l'Est comme

potentielle aire protégée puisque sa possibilité forestière est faible. En effet, deux alternatives avaient été identifiées pour remplacer le site du lac de l'Est : la rivière Ste-Anne et la rivière Noire. Ceci dit, celles-ci représentaient une trop grande activité forestière selon les dires des intervenants rencontrés :

Y'avait d'autres options comme que j'vous disais... [...] Avec des options, avec, y'avait des acériculteurs là avec des 40 000 entailles. On ne voulait pas rentrer là-dedans. C'est, c'est une utilisation presque industrielle qu'on peut dire. Même si ça n'a pas nécessairement beaucoup d'impacts, on ne voulait pas rentrer là-dedans. Ça devenait une gestion trop compliquée. Faque on s'est tourné vers le lac de l'Est. [...] C'est quand même, même si ça l'a des impacts sur la foresterie, c'est quand même une option qui a moins d'impacts sur la foresterie. On a vraiment mitigé les impacts sur la possibilité forestière dans ce coin-là. Ça l'a quand même des impacts! Mais... On ne fait pas d'omelettes sans casser des oeufs, là. Faque, c't'un beau territoire qui va avoir beaucoup de valeur. (Entrevue 8816)

Le lac de l'Est, en raison de son relief escarpé, et des peuplements présents ne représentent pas un secteur prometteur pour une telle exploitation. La seule activité d'exploitation présente et qui continue de se développer est celle de la production acéricole.

Les acteurs régionaux valorisaient, tout comme les acteurs du ministère, l'arrimage entre ce projet de conservation environnementale et le projet de forêt de proximité dont l'un des volets concerne les activités récréotouristiques au lac de l'Est. Celui-ci permet d'envisager un grand potentiel de mise en valeur de l'aire protégée, mais aussi du lieu en question :

Au niveau du Lac de l'Est, bon, ce que je connais du lac de l'Est, c'est heu... Par rapport à la municipalité de Mont-Carmel pis comment c'est pour eux, c'est leur outil de développement. Dans le sens qu'y ont une vision de leur territoire : lac de l'Est, récréotourisme, la forêt qui fournit de l'emploi pis d'la biomasse pour la municipalité. Pis, moi, j'trouve que c'est une belle vision municipale là du territoire, pis de l'habiter puis... Une forêt de proximité, justement, j'trouve... C'est comme ça que je lui avais dit, j'dis "Vous avez le plus *package deal* du Bas-Saint-Laurent, là. Vous avez un super beau lac qui peut être protégé. Faque là, vous pouvez avoir un beau volet récréotouristique. Un volet qui crée de l'emploi avec votre forêt de proximité. Pis avec votre municipalité qui est là pis..." Écoute, vraiment, là, c'est l'espèce de *package* de développement durable [exemplaire]. (Entrevue 8808)

Ce que je retiens du site du lac de l'Est, pas juste le lac, mais dans l'sens, c'est

que t'avais vraiment un beau potentiel pour marier conservation des attraits écologiques et des attraits récréotouristiques. C'est sûr que les attraits écologiques n'étaient pas irremplaçables. C'tait pas parce qu'y avait une plante rare là ou une formation rocheuse exclusive. Mais, ça tombait sur... Si ma mémoire est bonne, la formation géologique qu'on avait de besoin, c'tait des basses collines. Y'en avaient dans c'te coin-là. C'tait notre principale aire protégée de forêt feuillue avec le lac Témiscouata, le Parc qui avait été créé quelques années avant. On sait que la forêt feuillue, même la forêt mixte, est très PEU représentée dans le réseau. Donc, c'tait à peu près notre seule chance. (Entrevue 8809)

Une autre particularité de ce site est son positionnement favorable et ses facilités d'accès : il n'est pas reclus dans un milieu dépourvu de systèmes routiers convenables. En plus, le lac se trouve à une distance raisonnable du centre urbain de Québec (environ deux heures en voiture) et plusieurs activités y sont déjà promues à travers le camping. Toutefois, cette question d'arrimage n'est pas apparue aussi évidente pour la municipalité.

### **3.2.3 Des visions planificatrices ébranlées**

Comme il a déjà été mentionné, ce terrain de recherche s'est conduit à la veille de la fermeture de la CRÉ qui a définitivement cessé ses activités en mars 2015. À l'été 2015, la CRRNT n'existait déjà plus causant une onde de choc dans les milieux régionaux. Le mandat de la CRÉ concernant le dossier des aires protégées avait été accompli : les rapports concernant les territoires d'intérêt avaient été remis au MDDELCC en 2013 par le président de la CRÉ de l'époque, Michel Lagacé. Or, plusieurs acteurs ont précisé que la dissolution de la CRÉ complique le suivi des aires protégées qui s'avère beaucoup plus long que prévu. Certains redoutent la perte de mémoire chez certains élus. La proposition des sept territoires a été entérinée par la CRÉ, ce qui lui confère une crédibilité indéniable auprès des acteurs forestiers et autres acteurs politiques qui ne sont pas d'emblée portés à accorder leur appui à de telles initiatives. La CRÉ du Bas-Saint-Laurent se présentait comme un allié pour les organisations environnementales :

C'tait une proposition de la CRÉ! C'est la Conférence - régionale - des – élus!  
C'est les élus du Bas-Saint-Laurent! C'est des maires de village pis des préfets  
qui ont dit : " Go! On y va"! Tsé, c'est fort là! Faque quand que t'arrives pis c'est  
la CRÉ qui dépose ça "Pis on fait ça!"... Pis c'est probablement pour ça que le

gouvernement les a abolies parce que ça donnait un contre-pouvoir régional un peu trop pesant. Faque tsé... Ben... On a pu cet allié-là. (Entrevue 8829)

Plusieurs des acteurs ont espoir que dans les prochaines années les aires protégées soient implantées. Néanmoins, il existe un sentiment d'urgence. Le temps presse, et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, la question du moratoire dans ces sept territoires d'intérêt engendre une certaine impatience, soit par crainte que la suspension des activités d'exploitation forestière soit levée et que ces territoires ne soient plus protégés, soit par incertitude quant au développement de ces territoires puisque ceux-ci sont soustraits aux plans d'aménagement forestier.

On a réussi à geler ces territoires-là de la coupe forestière. [...] Mais ça... C'est purement administratif. J'veux dire, ça, demain matin, ça peut changer là. Y'a pas de... Ça tient l'temps que ça va tenir. Tant et aussi longtemps que le ministère de l'Environnement n'aura pas une annonce, ça reste purement administratif. Pis c'est au bon vouloir des ministères. (Entrevue 8819)

En ce moment, ces territoires-là sont gelés. [...] Bien sûr, nous, ce que l'on souhaite, c'est qu'ils prennent une décision parce que tsé... S'il y en a sept de proposés et que l'on en retient quatre, mettons. Ben, il y en a trois qui, entre temps, sont gelés pour rien. Tu sais, ça l'a un impact économique pour rien... Pis y'a pas d'aire protégée non plus faque, il se passe rien. (Entrevue 8841)

Les acteurs furent également questionnés sur la manière dont ils envisagent le réseau d'aires protégées dans un horizon de dix ans. Plusieurs pensent que certains de nouveaux espaces de conservation seront créés. Cela dit, ce genre de processus demeure très lent, surtout lorsqu'il est question de la viabilité et de la dynamisation des aires protégées. Effectivement, il ne suffit pas de les constituer légalement, elles doivent être mises en valeur, être réappropriées et être fréquentées par la population. En ce sens, un horizon de dix ans semble très court.

Ben écoutes, j'espère bien que dans dix ans, on va avoir réussi à avoir eu... Mais c'est long comme processus pis dix ans, c'est peut-être pas... C'est peut-être même rapide. Tsé, pour que les sept réserves de biodiversité soient effectives sur le terrain là! Dix ans, là, c'est, c'est... Faut pas que ça traîne tant que ça non

plus... (Entrevue 8830)

Le rapport au temps de ces acteurs dénote des projets toujours en mouvance et en transformation. Celui de la CRÉ en est un de concertation en vue d'un développement intégré qui a pris un nouveau visage avec la création du collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent, une structure mise en place afin de pourvoir à la dissolution des instances de concertation régionale. Celui du CRE s'inscrit dans une mission environnementale de protection et de conservation qui soient en arrimage avec les différentes activités et utilisations du territoire. Cette propension va de pair avec la vision d'un développement concerté des autres acteurs régionaux, un développement dont la stratégie est inscrite dans le PRDIRT et qui prône un développement durable du territoire et des ressources. Cette dimension de durabilité implique l'implantation d'aires protégées pour une meilleure conservation et protection de la biodiversité. La question de la conservation demeure un dossier continu qui, comme l'a remarqué un des intervenants, ne se conclura jamais, surtout en territoire privé. En effet, tous les intervenants s'accordaient sur le fait qu'une fois ce réseau implanté, le territoire public ne pourra plus accueillir de nouvelles aires protégées. Il faudra alors insister sur des initiatives en milieu privé.

### **3.3 Les aires protégées, une urgence d'agir**

Un autre groupe d'acteurs qui se distingue dans ce processus décisionnel est celui des groupes environnementaux. Ceux-ci jouent plusieurs rôles à différents moments. Ils peuvent se retrouver en amont du processus en exerçant une grande influence sur les gouvernements. Ils peuvent prendre part activement aux activités de conservation environnementale en mettant en œuvre des aménagements particuliers. Ils peuvent soutenir les démarches régionales et locales en les appuyant au niveau de la recherche et de la couverture médiatique. Ces groupes mettent en œuvre diverses stratégies qui s'inscrivent dans un spectre allant de l'éclat médiatique à des démarches de conciliation, médiation et



concertation avec les différents acteurs impliqués. Dans le cas du processus d'identification des territoires d'intérêt deux groupes ont été particulièrement présents, soit Nature Québec et la Société de protection de nature Québec (SNAP-Québec).

Le CRE aurait pu être inclus dans ce groupes d'organisations environnementales. Or, son implication et son ancrage local le différencie tout de même des deux autres organisations. La présence des CRE aux tables des gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) est inscrite à la loi. Il est reconnu par les différentes instances et est engagé dans diverses commissions régionales comme ce fut le cas dans le dossier des aires protégées et dans l'élaboration du PRDIRT. Les deux autres groupes nommés font partie de la catégorie que plusieurs surnomment « les nationaux ». Leur travail s'étend aux échelles nationales québécoises et canadiennes. Malgré que plusieurs intervenants m'aient précisé que l'implication de ces organisations n'avait pas été décisive dans le dossier bas-laurentien, elles demeurent des acteurs incontournables considérant leur présence dans l'espace public et l'influence qu'elles déploient dans ce genre de processus. Elles ont un réel pouvoir de négociation par la pression qu'elles exercent grâce à leur présence médiatique. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, certains acteurs ont utilisé ces organisations comme arguments dans les négociations, particulièrement auprès des industriels forestiers : si ces derniers ne voulaient pas se montrer plus collaboratifs, les « nationaux » pourraient être mis au courant et les exposerait très probablement dans les médias, ce qui pourrait même alerter les vérificateurs de la certification FSC. Ainsi, si elles n'ont pas nécessairement été impliquées dans le processus d'identification des territoires d'intérêt, elles ont tout de même joué un rôle symbolique en regard de leurs poids politique.

### **3.3.1 La réserve de biodiversité comme engagement pour la protection de la biodiversité mondiale**

Les groupes environnementaux agissent comme des courroies de transmission, des vecteurs, qui reproduisant les normes de conservation environnementale balisées par d'autres organisations oeuvrant à des échelles internationales (Sletto 2002). Ces

groupes s'efforcent généralement à ancrer les cibles et les objectifs discutés dans ces arènes internationales dans des échelles plus locales. Cet objectif nécessite de leur part un travail qui doit se faire à tous les échelons des processus décisionnels : ces organisations opèrent un travail tant auprès des gouvernements et des différents ministères qu'auprès des localités afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet. Ils sont donc amenés à s'intéresser à diverses régions québécoises et/ou canadiennes. Le travail de conservation environnementale déployé dans la région du Bas-Saint-Laurent s'est présenté comme une opportunité pour accroître l'objectif d'atteindre la cible internationale. Cette préoccupation était bien présente tant pour Nature Québec que pour la SNAP-Québec lors des consultations publiques concernant les sept territoires d'intérêt au Bas-Saint-Laurent. Les deux mémoires remis à cette commission rappellent que l'« engagement [du Bas-Saint-Laurent] pour atteindre 12% d'aires protégées » se situe en deçà des objectifs internationaux qui visent plutôt 17% de la superficie terrestre (Nature Québec 2013 : 6; SNAP-Québec 2013 : 5). Une personne oeuvrant à la SNAP-Québec décrivait son travail comme étant arrimé de près à ces indicateurs :

Du coup, moi, j'travailles sur les cibles internationales de conservation et heu... essayer un peu de sensibiliser les gens heu... à ces, à ces objectifs-là. Donc, on a une campagne qui s'appelle Nagoya+ dans le but, c'est un peu de faire connaître les cibles internationales. Tsé, de rendre Nagoya aussi connu que Kyoto. Puis, de donner un peu un sens de la responsabilité. Ben, finalement, de faire atterrir ces objectifs internationaux justement à une échelle plus locale. (Entrevue 8815)

Ces indicateurs internationaux agissent comme d'importants leviers politiques pour ces organisations. Un employé d'une organisation de ce genre me partageait que : « La réputation internationale d'un pays, en général, c'est toujours un bon levier pour interpeller les politiques » (Entrevue 8853). Par conséquent, ils jouent beaucoup avec les comparaisons. Lors de la publication d'un rapport annuel sur les parcs et les océans, la SNAP compare toujours le Canada à des pays fortement critiqués en ce qui concerne les droits humains, mais qui détiennent un meilleur bilan en conservation environnementale. « C'est un peu lourd comme manière de dire les choses, mais ça marche » (Entrevue 8853)

expliquait ce même participant. Le principe consiste à rappeler au Canada de suivre les engagements qu'il a pris en matière d'aires protégées. Ce jeu politique est loin d'être anodin puisque les aires protégées comme bonnes pratiques a d'importantes implications dans la réputation internationale des pays. Comme l'a décrit un intervenant, quelques fois les pratiques de conservation environnementale peuvent se résumer par « Je suis ce que le voisin fait » (Entrevue 8871).

Le rapport à l'espace de ces organisations environnementales dites nationales ou provinciales dénote une préoccupation pour la situation internationale au niveau de la biodiversité, une situation à laquelle il est possible de remédier par des efforts locaux et régionaux. Ainsi, elles opèrent dans un horizon vaste qui relie le réseau des aires protégées national à celui international. Tel qu'écrit plus tôt, la région du Bas-Saint-Laurent constitue une opportunité parmi d'autres qui doivent être valorisées. Par exemple, un des organismes rencontrés a participé à des démarches régionales similaires en Basse-Côte-Nord, au Saguenay-Lac-St-Jean et en Abitibi-Témiscamingue. Il n'est pourtant pas évident pour des organisations de ce genre de suivre tous ces dossiers tout en assurant des partenariats avec les organismes locaux. À titre d'exemple, la SNAP-Québec n'est constituée que de trois employés à temps plein et deux à temps partiel. La stratégie privilégiée consiste à identifier un ou deux partenaires à qui offrir un support technique ou logistique aux opérations de conservation. Ces antennes locales permettent à ces organismes de saisir les enjeux qui se trament dans l'implantation des aires protégées et de mieux penser l'« atterrissage » des cibles internationales.

Le partenariat le plus notoire dans le cas du Bas-Saint-Laurent est celui entre le CRE du Bas-Saint-Laurent et la SNAP-Québec. En 2016, ces deux organisations ont publié un rapport concernant les droits miniers, pétroliers et gaziers émis sur le territoire – un partenariat qui reflète les objectifs communs de ces deux organismes environnementaux. La question des baux qui quadrillent pratiquement l'entièreté du territoire bas-laurentien est l'un des facteurs des plus importants dans le ralentissement du processus décisionnel se rapportant aux territoires d'intérêts : six des sept territoires d'intérêt font l'objet de permis

gazières et pétrolières (CRE et SNAP-Québec 2016 : 1). Selon la position du Service des aires protégées, dès qu'il y a l'ombre d'une possibilité d'exploitation des ressources naturelles dans la zone circonscrite, la création d'une réserve de biodiversité ou aquatique s'avère impossible (Bouchard 2012 : 9). Il y a présentement un comité au sein du MDDELCC qui se penche précisément sur cette question. Ce dernier examine comment travailler avec ces contraintes et comment élaborer un compromis acceptable, car cette problématique s'étend à l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie<sup>55</sup>. Toutefois, il était très difficile d'en savoir davantage sur ces négociations puisque même les responsables de ces dossiers au MDDELCC ne savent pas ce qui se trame à ce niveau : ces discussions ne se déroulent pas à leur niveau.

Sous le gouvernement Charest, les compagnies d'exploitation des hydrocarbures ont pu acquérir des droits sur de vastes superficies territoriales légitimant les activités d'exploration dans ces espaces au coût de 0,10\$ l'hectare (CRE et SNAP-Québec 2016 : 3). Ces droits d'exploration s'opérationnalisent par l'outil des *claims* et dans le cas des ressources gazières et pétrolières, les compagnies doivent se prévaloir d'un permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain (CRE et SNAP-Québec 2016 : 4). Ces droits sont valides pour une période de dix ans et sont renouvelables si la compagnie prouve ses activités d'exploration (CRE et SNAP-Québec 2016; Handal Caravantes 2015). Or, cette exploration n'est pas tenue d'être déployée dans tous les territoires dans lesquels la compagnie détient des *claims* : si une compagnie explore des espaces abitibiens, ceci suffit à justifier les activités pour ses permis bas-laurentiens. En fait, sur le site officiel du gouvernement concernant les hydrocarbures, il est inscrit qu'en « juin 2011, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières est venue exempter tous les titulaires de permis de recherche de leur obligation d'effectuer les travaux annuels minimaux requis » (Gouvernement du Québec 2014). S'il y a preuve d'une potentialité d'exploitation, les compagnies doivent alors procéder à la demande d'un bail minier afin d'entreprendre les travaux s'y rapportant (MERN 2005).

---

<sup>55</sup> Selon Handal Caravantes (2015 : 145), les titres miniers couvrent environ 67% du territoire québécois.

La majorité des titres d'exploration émis dans les territoires d'intérêt du Bas-Saint-Laurent concerne principalement les ressources hydrocarbures. Ceux-ci sont encadrés par la Loi sur les mines en attendant l'adoption d'une loi qui se rapporte plus directement à ces ressources<sup>56</sup> (CRE et SNAP-Québec 2016 : 3-4). Au Québec, cette législation est fortement critiquée par plusieurs chercheurs en ce qu'elle s'appuie sur le principe du *free mining* qui décuple les relations de pouvoir inégales entre les populations locales, les entreprises et les gouvernements (Handal Caravantes 2015; Lapointe 2010 : 11). Trois composantes plus spécifiques l'articulent : « 1) le droit d'accéder librement aux terres dont les ressources sont toujours sous propriété publique; 2) le droit de prendre possession de ces ressources par l'entremise d'un titre minier acquis de son propre chef, sans intervention particulière de l'État; 3) le droit de procéder à l'exploitation des ressources minières » (Barton 1993 : 115 cité dans Lapointe 2010 : 10-11). Cette loi est également réprouvée puisqu'elle a préséance sur les autres activités déployées dans les espaces en question. Entre autres, elle limite considérablement les droits et les pouvoirs des municipalités sur leur territoire<sup>57</sup> (Handal Caravantes 2015; Lapointe 2010). Quant au lac de l'Est, la compagnie Les Mines J.A.G Ltée a acquis un permis de recherche de gaz et pétrole en 2010 qui couvre environ 90 % de la superficie du territoire d'intérêt (CRE et SNAP-Québec 2016 : 12).

La recherche menée par le CRE du Bas-Saint-Laurent et la SNAP-Québec s'inscrit dans un sentiment d'urgence similaire. Selon plusieurs, cette question des baux complique les étapes finales à la mise en place des aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Le CRE, considérant l'impatience des acteurs régionaux concernant les territoires mis en veille, désirait par ce rapport faire pression sur le gouvernement. LA SNAP-Québec, quant à elle, voulait attirer à nouveau l'attention médiatique sur la situation bas-laurentienne. Cependant, la visée principale de ce rapport consistait à explorer les possibilités de retrait des permis d'exploration plus ou moins actifs pour que le processus de création d'aires protégées dans

---

56 En juin 2016, le ministre Arcand, responsable du ministère des Ressources naturelles, a déposé le projet de loi 106 « concernant la mise en œuvre de la Politique écoénergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives ». Celle-ci était toujours à l'étude au moment de rédiger de ce mémoire.

57 Comme le note Lapointe (2010 : 19), l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec interdit l'adoption de résolutions qui auraient comme effet d'obstruer les planifications minières, gazières ou pétrolières.

le Bas-Saint-Laurent reprenne son cours. Quoique cela n'ait rarement été réalisé, le ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a le pouvoir de décréter le retrait des baux comme le stipule l'article 304 de la Loi sur les mines (CRE et SNAP-Québec 2016 : 5). Cependant, seulement trois cas, dont deux pour la création de parcs nationaux, sont répertoriés. Les parcs du lac Témiscouata au Bas-Saint-Laurent et de Tursurjuq au Nunavik, tous deux créés en 2013, ont pu voir le jour de par le rachat des titres d'exploration par le gouvernement du Québec aux compagnies détentrices de ces permis. Toutefois, les responsables des dossiers au MDDELCC ont affirmé que cette solution n'est pas désirable puisque le prix de rachat dépasse largement l'argent versé par les compagnies pour ces mêmes territoires. Cependant, un seul cas, celui de la réserve de biodiversité Paakumshumwaaua en territoire Eeyou Istchee<sup>58</sup>, a impliqué le renoncement des titres d'exploration par la compagnie concernée (Lapointe 2010 : 19). Or, cette décision fait suite à une importante bataille médiatique menée par la communauté crie. Au MDDELCC, cet événement est expliqué par le rapport de force particulier entre la nation Crie et l'État québécois.

Ceci dit, le ralentissement du processus décisionnel induit par la présence de baux ne provient pas du MERN selon certains, mais bien du MDDELCC. Pour certains, cette problématique d'obstruction en lien avec les permis d'exploration peut toutefois se comprendre par l'angle de la conception de la conservation environnementale. Lorsque questionné à ce sujet, l'un des intervenants rencontrés au MDDELCC a plutôt expliqué ce ralentissement comme résultant d'un changement de position du Service des aires protégées par rapport à la question des claims dans les espaces protégés. Il a expliqué que le ministère était aux faits de cette réalité lorsqu'il a entrepris les travaux d'identification. Seulement, à cette époque, la présence de ces juridictions dans les territoires protégés était tolérée, une position qui s'est durcie par la suite.

---

58 Eeyou Istchee correspond au territoire ancestral de la Nation crie, une nation autochtone qui a obtenu une entente de traité avec l'État québécois.

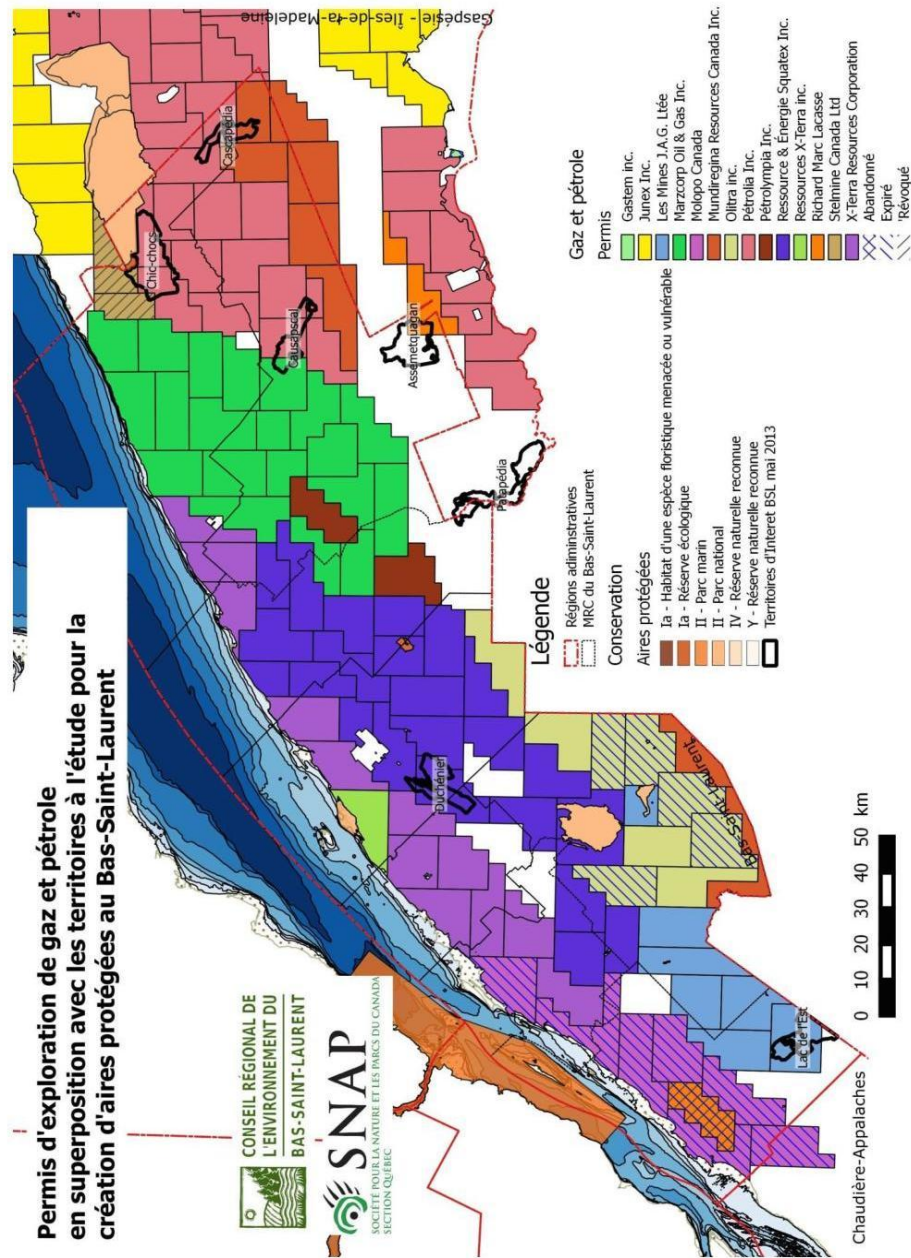


Figure 1 : Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain présents au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Permis pétroliers : un obstacle à la conservation au Bas-Saint-Laurent

Carte 6: Permis d'exploration de gaz et pétrole en superposition avec les territoires à l'étude pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent (Source: CRE et SNAP-Québec 2016)

### 3.3.2 Les aires protégées, réagir aux changements climatiques

Les cibles internationales prennent tout leur sens dans un contexte mondial caractérisé par les changements climatiques qui aggravent considérablement la protection de la biodiversité mondiale. Ainsi, malgré que Nature Québec et la SNAP-Québec aient félicité, dans les mémoires remis à la commission sur les aires protégées en 2013, le travail de la CRÉ afin de remédier au retard qu'accuse la région en matière d'aires protégées, les deux organisations soulignent le faible pourcentage que représentent les superficies de ces sept territoires d'intérêt. Il est écrit qu'elles consistent en « un pourcentage insuffisant pour faire face aux changements climatiques » (Nature Québec 2013 : 6). Tous deux encourageaient alors le Bas-Saint-Laurent à diversifier les stratégies de conservation afin d'atteindre l'objectif de la cible de 12 % d'aires protégées dans la région (Nature Québec 2013 : 10 et SNAP-Québec 2013 : 5). La SNAP-Québec écrivait quant à elle :

C'est un triste constat : notre planète vit actuellement une « crise de la biodiversité », une disparition des espèces animales et végétales à un rythme inégalé depuis l'extinction des dinosaures. D'ailleurs, les scientifiques à travers le monde s'accordent pour dire que nous faisons présentement face au <sup>sixième</sup> épisode d'extinction biologique (MEA, 2005 ; He et Hubbell, 2011). C'est pourquoi il est urgent d'agir rapidement pour contrer cette tendance et protéger de façon permanente la biodiversité de notre patrimoine naturel. (SNAP-Québec 2013 : 2)

Ainsi, la création d'aires protégées sur le territoire bas-laurentien est perçue comme une responsabilité des instances politiques régionales afin de protéger une biodiversité fragile et qui risque de disparaître si aucune action n'est entreprise :

Non seulement les élus régionaux ont-ils la chance d'améliorer le bilan régional en aires protégées, mais ils ont aussi la possibilité de protéger des territoires exceptionnels représentant les derniers témoins des merveilles naturelles du Bas-Saint-Laurent. Une telle occasion ne se représentera pas de sitôt – et ce qui n'est pas protégé aujourd'hui risque fort, sous l'incessante pression industrielle, de disparaître pour toujours. (SNAP-Québec 2013 : 3)

Tous les acteurs investis dans ce secteur de protection de la biodiversité semblaient partagé



ce sentiment d'urgence qui motive à faire pression sur le gouvernement :

Pourquoi 12 ou 17? [...] La Terre va très bien s'en tirer. Le problème c'est nos civilisations, comment qu'elles se sont construites pis les climats tsé, mais les constructions humaines, les infrastructures, ça s'est adaptés à un certain climat. [...] Toute ça ne fonctionne pu. Pis que ça va coûter pour s'ajuster à ça, c'est des sommes... pharaoniques! On ne les imagine pas là! Faque... C'est de se dire... 12 %, c't'un premier pas. On va sauver les meubles, mais faut s'en aller vers 17 % parce que de garder... On est pas tout à fait à un cinquième des écosystèmes qui sont protégés. [...] Pis parce que ces écosystèmes protégés là recolonisent, ça sert de sources, tsé! T'as une aire protégée, tu coupes autour, ben les espèces repartent tsé. Ça peut recoloniser les territoires aux alentours. Si t'as une tornade, ou plutôt un ouragan, si t'as une catastrophe qu'elle soit naturelle ou humaine, un feu, ben ça t'prends des endroits sources pour recoloniser. De toutes les espèces. Pis les espèces, ça va de la bactérie jusqu'au caribou en passant par les insectes, les lichens pis tout ça, tsé. (Entrevue 8808)

L'analyse des aires protégées comme partie prenante d'un mode de développement capitaliste (Igoe et Brockington 2008) offre un regard pertinent à la présente recherche. Par exemple, la SNAP-Québec explique sa position de revendiquer 50 % de la superficie du Québec en aires protégées par l'urgence d'établir des aires protégées considérant la manière dont nous exploitons les ressources naturelles : « On est tellement dans une optique de développement débile, que ça se fait d'autant plus sentir le besoin de préserver nos derniers écosystèmes intacts » (Entrevue 8871). Cela dit, s'il y avait des positions claires pour une gestion globale de développement durable, le besoin d'aires protégées se ferait moins ressentir. Contrairement aux autres groupes d'acteurs, il est intéressant de noter que la temporalité exprimée par les groupes environnementalistes s'approche de ce que Vike (2013 : 36) qualifie de temporalité utopique : « utopian time is to be seen as the horizon of the possible, a temporal framework within which a collective movement along a path approaches a set of goals – goals that motivate, provide hope, and consequently tend to make people willing to sacrifice something on the way ». Ceci est bien révélateur de la démarche de ces organisations qui ne tendent pas nécessairement vers un horizon temporel défini à travers une planification quinquennale. Les aires protégées sont pour elles une stratégie privilégiée pour travailler à la protection de la biodiversité, une stratégie qu'elles tentent d'arrimer avec des utilisations et préoccupations locales qui se trouvent des fois à

des lieux des leurs.

## Synthèse

Je me suis appliquée à décrire, dans ce chapitre, les différentes visions planificatrices dans lesquelles le projet de réserve de biodiversité du lac de l'Est est conçu. En spécifiant les rapports à l'espace et au temps qu'entretiennent les acteurs à travers ce projet, j'ai pu relever ses significations et les aspirations politiques que projettent ces acteurs à travers lui. Il apparaît qu'au-delà des éléments et des cadres disputés de la réserve de biodiversité se négocient des visions, des espérances qui dépassent cet événement. Ces descriptions permettent également d'examiner la trajectoire de ce processus décisionnel en identifiant ses étapes et en documentant son contexte élargi – premier objectif de cette recherche. Ces visions planificatrices laissent transparaître des chronologies multiples. Le processus décisionnel résulte davantage d'une conjoncture que d'un cheminement linéaire. Tout d'abord, ce projet d'espace protégé débute à l'annonce de la cible gouvernementale de mettre sous forme d'aire protégée 12 % de la superficie terrestre québécoise. Or, pour d'autres acteurs, le point de départ de ce projet ne réfère pas à cette volonté gouvernementale. Il s'inscrit plutôt dans la foulée des objectifs du plan d'aménagement régional élaboré par les instances de cette échelle décisionnelle, soit la CRÉ et la CRRNT. L'industrie forestière a démontré, elle aussi, une ouverture considérant les exigences de la certification FSC qui oblige la mise en protection d'un pourcentage du territoire forestier. Pour d'autres, ces discussions sont le point culminant d'un long travail de sensibilisation aux enjeux de la protection et de la conservation environnementales.

Ces chronologies complexifient la compréhension de la trajectoire de ce processus décisionnel en le liant à des cadres politiques plus larges. Ces derniers renvoient à des exigences internationales en conservation environnementale, une dynamique qui homogénéise ces pratiques par l'inscription des définitions et des catégorisations d'aires protégées stipulées par l'UICN aux législations gouvernementales (Doyon et Sabinot 2015; Vaccaro *et al.* 2013; West *et al.* 2006). Ils traduisent également la néolibéralisation des aires

protégées qui deviennent des outils dans l'exploitation des ressources naturelles en cautionnant de tels projets (Igoe et Brockington 2008; Vaccaro *et al.* 2013). Considérant l'enjeu du Plan Nord et l'importance pour un gouvernement d'afficher ce qui est perçu comme de bonnes pratiques de développement, le processus de création de la réserve de biodiversité au lac de l'Est peut en être influencé.

Je souligne en plus dans ce chapitre les rapports à l'espace et à l'environnement du lac de l'Est entretenus par les différents acteurs à travers les connaissances qu'en ont ceux-ci. Le lac de l'Est se profile, en ce sens, comme étant avant tout un lieu stratégique pour les acteurs du MDDELCC de même que pour les acteurs régionaux. Les premiers l'appréhendent à l'intérieur d'un ensemble national, soit à travers le réseau d'aires protégées québécois. Ses caractéristiques biophysiques (les forêts feuillues qui l'entourent, les collines basses qui caractérisent son relief, le fait qu'il soit un plan d'eau d'une grande superficie) deviennent intéressantes à la protection parce qu'elles comblent les lacunes de ce réseau qui vise à une meilleure représentativité, un principe phare à la conception de la conservation environnementale du ministère et des organisations internationales comme l'UICN. Pour les seconds acteurs, le lac de l'Est se présente comme un compromis acceptable en comparaison des autres espaces forestiers. Il est vu au travers ses potentialités forestières moins importantes que d'autres secteurs. Cette aire protégée se négocie donc à travers des préoccupations régionales par rapport aux activités d'exploitation forestière, un enjeu crucial dans la région du Bas-Saint-Laurent. Enfin, le lac de l'Est est aussi perçu comme une opportunité de conservation par les groupes environnementaux qui font pression sur le gouvernement pour que celui-ci accentue ces pratiques en conservation environnementale.

Un autre type de planification importe dans ce contexte décisionnel, celui des claims miniers, pétroliers et gaziers. Ceux-ci obstruent le processus de création d'aires protégées dans la région bas-laurentienne, l'influence politique de la Loi sur les mines dominant les politiques gouvernementales. Leur présence rend incertain l'aboutissement de la mise en conservation des territoires identifiés considérant la définition des statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique. Dès lors, ce contexte de négociation laisse entrevoir

des rapports de force à l'intérieur même de l'appareil étatique, soit entre deux ministères dont les logiques institutionnelles sont à l'opposée l'une de l'autre, soit le MDDELCC et le MERN. Cette situation engendre un lot d'incertitudes qui comporte des conséquences considérables dans les visions planificatrices de la municipalité de Mont-Carmel, visions qui font l'objet du prochain chapitre.

## **Chapitre IV.**

### **L'espace protégé du lac de l'Est comme négociation de projets politiques.**

Alors qu'un comité était créé à l'échelle régionale du Bas-Saint-Laurent pour planifier la création d'espaces protégés, la Conférence régionale des élus (CRÉ) travaillait de près avec la municipalité de Mont-Carmel à la réalisation d'un projet de forêt de proximité, et ce, depuis plusieurs années. C'est en raison de ce partenariat que la municipalité fut surprise du choix du lac de l'Est comme potentielle réserve de biodiversité. Ce projet de conservation environnementale allait-il freiner leur projet de développement local? Les deux projets seraient-ils compatibles? Au moment de rédiger ce mémoire, ces interrogations semblent encore subsister. Toutefois, certains éléments ont été clarifiés lors d'une rencontre entre des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et de la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC) de Mont-Carmel en mars 2016 — trois ans plus tard. Ces incertitudes ponctuent autant le projet d'aire protégée que celui de la forêt de proximité dont les réglementations exactes n'avaient pas été officialisées lors de ce terrain de recherche.

Ce quatrième chapitre, se concentrant plus particulièrement sur la position de Mont-Carmel à l'intérieur de ce processus décisionnel, met en lumière les préoccupations auxquelles répond le projet de forêt communale qui serait encadré prochainement par les politiques sur les forêts de proximité. Comment ce projet engage-t-il un rapport à l'espace et un rapport au temps qui traduisent une vision d'avenir de Mont-Carmel? Les préoccupations des acteurs municipaux forment l'angle d'approche par lequel j'analyse le projet de réserve de biodiversité depuis la vision des acteurs de Mont-Carmel. L'arrimage exigé entre ces deux projets engendre un lot de questionnements qui, d'une certaine manière, fragilise le processus décisionnel. Les incertitudes rencontrées chez les différents acteurs révèlent des enjeux de pouvoir qui ponctuent ce processus. À travers elles, j'aborde les diverses conceptions qu'ont les acteurs municipaux au sujet du rôle de la réserve de biodiversité.

Ces incertitudes informent en plus des conceptions d'autres acteurs régionaux pour qui la question de l'appropriation des aires protégées par les communautés constitue une problématique centrale à la conservation environnementale. Au travers de ces discussions seront soulignés les enjeux politiques et économiques qui structurent le processus décisionnel et les possibilités de la réserve de biodiversité comme levier de développement local.

## **4.1 Le projet de la forêt communale de Mont-Carmel, histoire d'un dynamisme local**

Dès les premiers entretiens conduits avec les acteurs municipaux, une piste de recherche dont je n'avais pas soupçonné l'importance s'est profilée : celle du dynamisme local. Ce terme empreignait les discours de ces participants tant en entrevue que lors des conseils municipaux auxquels j'ai assisté. Le développement local de Mont-Carmel, les activités sociales, les services, les projets mis en place et envisagés, s'articulent autour de cette idée d'innovation et de dynamisme. Tout comme la cible « du 12 % » a mis en lumière la configuration complexe de laquelle a émergé le projet de la réserve de biodiversité, la piste du dynamisme local a permis de capter les préoccupations des acteurs locaux et les enjeux de la réserve de biodiversité depuis leur point de vue. Cette première section traite de la nécessité de créer de nouveaux leviers de développement local pour la municipalité, ce à quoi aspire Mont-Carmel à travers le projet de la forêt communale.

### **4.1.1 Le dynamisme local entre nécessités et défis**

Les acteurs municipaux ne se sont pas présentés comme indifférents aux enjeux de la conservation et de la protection environnementale. Or, ils s'avèrent être aux prises avec d'autres préoccupations qui leur apparaissent plus urgentes. Ces dernières sont celles d'une municipalité qui doit répondre à l'appauvrissement et à l'effritement des services de proximité disparaissant les uns après les autres. Cette situation s'explique, entre autres, par un retrait de l'État ainsi que par une baisse démographique considérable dans la région élargie du Bas-Saint-Laurent. Cette insuffisance de services amplifie ce phénomène

d'exode, les citoyens préférant ou se retrouvant dans l'obligation de partir des villages pour de meilleures conditions de vie, surtout au niveau de l'emploi (Simard 2012 : 53). Cette fragilité socio-économique, exacerbée depuis les dernières années, s'est construite dans un temps long depuis la colonisation du territoire bas-laurentien (Simard 2012; Staneck 1988). La construction sociale de l'espace bas-laurentien se caractérise par « une structure de peuplement asymétrique et déséquilibré » qui marque des différences sociales et économiques notoires entre « la trame de peuplement principale » au long du littoral et les localités du Haut-Pays (Simard 2012 : 53). Celles-ci connaissent des difficultés économiques reliées à un état de dépendance de l'exploitation des ressources – majoritairement celle de la matière ligneuse (Simard 2012). Devant cet effritement des services sociaux, essentiels autant pour l'attraction de nouveaux résidents que pour le maintien des populations, les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre des projets s'inscrivant dans la veine de l'économie sociale afin « de satisfaire à des besoins que l'appareil étatique et le secteur privé parviennent difficilement à combler » (Simard 2012 : 54).

La situation de Mont-Carmel n'est pas aussi dramatique que celle d'autres municipalités bas-laurentiennes. Elle a même la réputation d'être l'une des municipalités les plus dynamiques dans la région de Kamouraska. Elle connaît effectivement un certain rayonnement par les projets de ses citoyens qu'elle soutient activement. Il est de la philosophie du conseil municipal de jouer un rôle de catalyseur pour ces initiatives dans le but de contribuer à la vie sociale. Par exemple, en 2008, le comité Arts et Culture de Mont-Carmel a inauguré un sentier pédestre ponctué de différentes stations reliées à une pratique artistique : peinture, musique et poésie. L'objectif d'un tel parcours est de mettre en valeur autant les talents des artistes locaux que ce secteur particulier du territoire municipal (Mont-Carmel 2016b). Un autre cas qui a été discuté lors des entrevues avec ces acteurs est celui du service de garderie à l'école primaire de Mont-Carmel qui était menacé de fermeture due à un déficit budgétaire. La municipalité avait alors accepté d'en éponger une partie, une décision qui s'est révélée judicieuse puisque la garderie connaît depuis une augmentation dans ses inscriptions. L'école compte 22 nouveaux élèves inscrits en cinq ans,

une fierté pour le maire de Mont-Carmel. Le dynamisme de Mont-Carmel se traduit par ce rayonnement et par ces activités :

Pour moi, le dynamisme, c'est une municipalité... On le mesure au rayonnement. C'est difficile de le mesurer avec des chiffres, avec l'impact de l'emploi avec tout ça. Quoiqu'on est quand même capable parce que... Quand on regarde nos... Quand le nombre d'enfants au primaire est en augmentation, qu'y a un service de garde, ce n'est pas pour rien. Pis que c'est une petite municipalité. C'est parce qu'y a des enfants. Les maisons se vendent plus vite qu'ailleurs. Y'en a très peu à vendre quand même en prorata. Ça, c'est des indices qu'il y a des nouvelles familles qui viennent. On a des services qui sont ouverts à l'année. On a une épicerie, un dépanneur pis ça, ça va bien. [...] ÇA, c'est du dynamisme pour moi. (Entrevue 8816)

Au moment du terrain de recherche de cette étude, deux discussions animaient particulièrement la municipalité. La première concernait le transfert des bâtiments religieux, soit l'église et le presbytère, à la municipalité puisque la Fabrique n'a plus les fonds nécessaires pour assurer l'entretien des bâtiments. Une employée de la MRC de Kamouraska, qui s'occupe de ce dossier, a expliqué que ce legs se produit dans plusieurs autres municipalités de la région – et du Québec. Cela ajoute le défi pour les municipalités d'imaginer une transformation des lieux qui soit originale, rentable et qui puisse répondre aux besoins des citoyens. De fait, lors d'une consultation publique à Mont-Carmel en juin 2015 concernant l'avenir de ces bâtiments, l'une des préoccupations majeures était d'imaginer une utilisation innovante qui saurait se distinguer des projets élaborés par les sept autres municipalités de la région qui se retrouvent dans la même situation. De plus, cette transformation ne doit pas être avare des budgets municipaux. La deuxième discussion portait elle aussi sur le transfert d'un bâtiment à la municipalité, celui de la Caisse populaire Desjardins qui ferme les portes de son point de service mont-carmelois. Cette fermeture est symptomatique, comme il a déjà été mentionné, d'une restructuration provinciale du Mouvement Desjardins qui amène la fermeture de la majorité de leurs bureaux dans les petites municipalités québécoises (Ganame 2013). Encore une fois, les acteurs municipaux doivent réfléchir à la mise en valeur de ce bâtiment en développant des projets porteurs pour les citoyens. Si cela peut conduire à de véritables opportunités, il n'en demeure pas moins qu'un important travail de consultation et de développement régional doit être



accompli<sup>59</sup>.

La mise en œuvre de ces initiatives sous-tend un autre enjeu, celui du financement (Simard 2012 : 54). Les municipalités doivent envisager des structures alternatives aux enveloppes budgétaires de l'État allouées aux milieux ruraux, car celles-ci s'amenuisent de plus en plus. Et comme l'explique un représentant municipal de Mont-Carmel, ils ne peuvent attendre une solution provenant de l'extérieur : « Mais, moi, ici, j'peux pas attendre qu'y aille une entreprise qui vienne s'installer à 100 employés, là tsé. Alors, qu'est-ce qu'on fait? [...] Y faut qu'on s'en préoccupe parce que sans ça y'en a pas d'autres qui vont l'faire à notre place. On n'a pas l'choix » (Entrevue 8812). C'est dans ce contexte qu'est réfléchi le projet de la forêt communale.

#### **4.1.2 La forêt communale de Mont-Carmel, les aspirations d'une municipalité**

Le modèle français des forêts communales permet de constituer des leviers de développement locaux pour contribuer au dynamisme de la commune. Un des acteurs municipaux a vanté cette initiative en s'appuyant sur le cas d'une commune française qui, grâce aux redevances forestières acquises à travers leur projet de forêt communale, a racheté des bâtisses délaissées par les entreprises ayant fermé leur porte ou ayant quitté la commune. Cette initiative avait pour but de proposer à de jeunes entrepreneurs de les investir, ce qui avait apporté un vent de changement dans cette localité. Une telle mobilisation de la communauté est la visée principale du projet de Mont-Carmel qui cherche à soutenir et à encourager des projets citoyens tout en pouvant éventuellement alléger les comptes de taxes municipales des résidents. Comme il est expliqué sur le site internet de la municipalité, ce projet aspire à « [l'exploration et à l'expérimentation d'un] passage d'un lien forêt-usine à un lien forêt-communauté afin de permettre à Mont-Carmel de réagir à la crise forestière et de mettre en valeur ses ressources au profit de sa population » (Mont-Carmel 2016a).

---

<sup>59</sup> La municipalité réfléchit présentement à la possibilité de transformer les locaux de la Caisse Desjardins en espace de travail collaboratif pour travailleurs autonomes.

Le projet de la forêt communale aborde la notion de proximité non seulement dans ses dimensions géographiques, mais également dans ses dimensions sociales. Lors d'un questionnaire sur l'origine et les missions de ce projet un des intervenants a soulevé la question de la réappropriation d'un lien au lieu :

C'est dans la même lignée que de l'Erreur boréale, Desjardins pis tout ça. Finalement, se réapproprier notre territoire. Pas laisser faire... Oui, y faut que l'Industrie soit présente, on l'enlève pas du territoire, là, mais... Tsé, se réapproprier notre territoire. Pas se laisser faire, pas laisser faire des façons de faire. C'est pour ça que tout le concept va tourner, ben pas uniquement, mais entres autre, à ce que les gens viennent. Quand j'parlais que les enfants viennent au lac de l'Est, ben faut qu'y aillent dans forêt. Qu'y viennent voir. Qu'y viennent reconnaître les espèces d'arbre. Donc, parce que les jeunes ont perdu ça, cet aspect-là qui était dans les métiers traditionnels là, mais qui a changé. Mais tsé, d'se réapproprier autrement que par la chasse, se réapproprier le territoire. Ça, c'est un enjeu majeur. On n'est pas avancé là-dedans, là. On n'a pas les outils pour le faire. Mais le jour qu'on aura la forêt pour... Tsé, d'offrir... Tsé, y'a des sorties, des sorties plein-air pour les écoles. Pourquoi on n'offrirait pas quelque chose là, tsé qui pourrait être intéressant dans l'interprétation? Tsé, là, les types de coupes. Tsé, je sais pas... La connaissance des arbres, c'est un exemple. (Entrevue 8812)

Le fait que la majorité du territoire municipal se retrouve sous tenure foncière publique laisse entrevoir un enjeu de réappropriation du territoire comme le dénote cet extrait d'entrevue :

Chercheuse : Et est-ce que la forêt là-dedans occupe aussi une place importante dans Mont-Carmel?

Participant : Oui! Ça été le — ça l'est pu maintenant, mais c'tait le premier employeur à Mont-Carmel, la forêt. C'est pu le cas. Ben sûr, parce que ç'a changé. Mais oui, ça occupe une place importante et c'est pour ça que le projet, j'fais une boucle là, que le projet de forêt de proximité a autant d'importance pour Mont-Carmel. Écoute, sur 435 km<sup>2</sup>, y'en a 320 en territoire public, hein, faque les terres publiques, c'est particulièrement important. (Entrevue 8812)

Conduire et élaborer des projets dans ces territoires se révèle complexe en raison de la superposition des structures d'aménagement et des législations qui les configurent. Les cadres de la forêt de proximité permettent donc d'envisager cette réappropriation en accordant des pouvoirs décisionnels aux acteurs municipaux qui, dans ce cas-ci, seraient

décidés et appliqués par la CDFC. Cette gestion permettrait une meilleure mise en phase de l'espace forestier avec les réalités et visions locales. Cependant, il existe encore plusieurs incertitudes quant à la réelle force de changement de ces politiques puisque rien n'est encore officialisé.

À l'image de la vision municipale, la CDFC se veut certes un outil générateur de leviers économiques, mais elle cherche également à mettre en valeur l'espace forestier à travers les liens d'appartenance qu'ont développés les citoyens de Mont-Carmel dans un temps long. La CDFC cherche à concrétiser cette réappropriation du territoire et, en ce sens, elle a été décrite comme représentante de la société civile, « un projet de développement par et pour la communauté ». La vision qui semble se profiler est celle de la création d'un incubateur de dynamisme social qui puisse réunir l'ensemble des utilisateurs de cet espace forestier. Ce dernier s'appréhende alors comme un « tout » dans lequel le lac de l'Est occupe une position privilégiée.

### **4.1.3 Le lac de l'Est comme lieu névralgique au développement de Mont-Carmel**

Aux débuts du projet de la forêt communale de Mont-Carmel, le lac de l'Est n'était pas le secteur envisagé en raison du faible volume forestier qu'il offre. Le site qui lui était préféré était celui de la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska dont la viabilité à l'époque n'était pas très prometteuse. Sachant que le bail des anciens pourvoyeurs arrivait à terme, la municipalité désirait établir un plan de relance afin de valoriser cet espace faunique qui était laissé à l'abandon selon le témoignage de différents intervenants. Le potentiel forestier y était aussi plus avantageux en terme de coupes forestières. Cela dit, les droits fauniques exclusifs furent accordés à une tierce partie, l'entreprise Caraïbes nordiques. La volonté de la municipalité de contribuer au rayonnement de la pourvoirie était tout de même comblée par les projets envisagés par ce nouveau propriétaire. Malgré cela, le lac de l'Est aux dires des personnes rencontrées a toujours été un lieu hautement stratégique pour la municipalité :

Les gens venaient m'voir : "Pourquoi qu'on investit au Lac de l'Est"? Pis là, le

discours inverse y dit : "On as-tu moyen de ne pas investir au Lac de l'Est"? On fait ressortir les achats du camping sur les commerces de Mont-Carmel, dans les commerces de Mont-Carmel et dans les commerces régionaux pis, c'est, c'est majeur. C'est majeur. Donc, y... Le Lac de l'Est, c'est un atout primordial pour Mont-Carmel. Notre développement va être pas mal au lac de l'Est. (Entrevue 8845)

Le lac de l'Est apparaît comme le socle du développement local de la municipalité puisqu'il recèle plusieurs potentiels de leviers économiques. L'extrait d'entrevue mentionné souligne le rayonnement des activités de camping dans les différentes entreprises municipales. Ce potentiel peut prendre de l'ampleur du fait que le camping du lac de l'Est soit une propriété municipale. Effectivement, ceci permet d'envisager des partenariats avec des entreprises locales. Par exemple, un projet de séjours en canot-camping pourrait être envisagé. L'idée est que la municipalité ne veut pas prendre le pas aux entreprises privées, elle veut pouvoir leur offrir un terrain de possibilités :

Pis c'qu'on dit, nous, la municipalité... par sa Corporation ne veut pas là prendre la place des entreprises privées là. Sauf que le terrain du camping et d'la plage, là, appartiennent à municipalité. C't'intéressant. Et on développe une infrastructure qui est là, mais peut se greffer un paquet d'entreprises autour qui peuvent développer... J'sais pas moi une location de quatre-roues ou heu du kayak. Là, on l'a fait pour du kayak parce qu'y avait pas d'entreprises, mais tsé, si quelqu'un était intéressé à l'faire... (Entrevue 8881)

Le développement résidentiel consiste en un autre potentiel intéressant pour la municipalité en raison des taxes municipales. Ceci était d'ailleurs largement souligné par le maire et la directrice générale de Mont-Carmel lors d'une consultation publique concernant l'ouverture d'un nouveau secteur résidentiel au lac de l'Est. Le camping et le développement résidentiel comme potentiels de leviers de développement sous-tendent une autre caractéristique du lac de l'Est qui fait de lui un haut lieu de développement local : celui de la préservation de ses paysages. Effectivement, c'est parce qu'il paraît peu développé qu'il est si attrayant d'un point de vue récréotouristique. Quoique je ne possède pas l'expertise requise pour me positionner sur ce débat, je dois souligner que certains résidents doutent de la capacité du lac à recevoir d'autres développements résidentiels. Enfin, un des potentiels des plus

saillants du lac de l'Est, qui a déjà été mentionné à maintes reprises dans ce mémoire, est celui de l'acériculture. La municipalité souhaite intégrer à la forêt de proximité ces activités de production, les redevances pouvant se révéler intéressantes. La CDFC ne gèrerait pas l'exploitation, mais plutôt les différents permis requis. Or, cet élément demeure incertain dans leur planification puisque la Corporation doit négocier ces paramètres avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

## **4.2 Les ambivalences de la réserve de biodiversité d'un point de vue local**

Si plusieurs acteurs des paliers régionaux et du MDDELCC ont perçu de suite les potentiels de l'aire protégée dans cet espace carmelois, les acteurs municipaux n'ont pas témoigné du même enthousiasme. Cette position ne se traduit pas par une objection formelle à ce projet, mais plutôt par un lot d'incertitudes à l'égard de l'aire protégée intégrée aux cadres d'une forêt de proximité. Comment cet arrimage allait-il être possible? Cette deuxième section observe cette intersection par l'angle des ambivalences perçues et vécues par les différents acteurs à l'échelle carmeloise et kamouraskoise. Identifier et décrire ces ambivalences permet de capter les points de rupture ainsi que les points de rencontre entre les projets d'aire protégée et de forêt de proximité. Il s'agit de se pencher plus particulièrement sur les atterrissages locaux de cette politique de conservation environnementale. Ce processus comporte aussi des parts d'ombre pour les acteurs du MDDELCC qui ne peuvent pas non plus s'avancer quant à la suite de la démarche obstruée actuellement par la question des permis d'exploration minière, pétrolière et gazière.

### **4.2.1 Incertitudes : comment imaginer un territoire?**

La réserve de biodiversité comme politique environnementale encadre les activités portées au territoire. Elle approuve, entre autres, des activités reliées au récréotourisme, à la chasse et à la pêche. Toutefois, selon les documents ministériels, ce statut d'aire protégée interdit l'exploitation acéricole à vocation commerciale (Bouchard 2012 : 26). Le MDDELCC a finalement consenti à la tenue de ces activités dans les potentielles aires protégées de la

région du Bas-Saint-Laurent considérant l'ampleur de l'acériculture dans l'économie régionale. Ce genre de situation est représentatif des incertitudes existant au niveau des réglementations relatives à l'aire protégée. Cette ambivalence au niveau des réglementations était partagée par les acériculteurs eux-mêmes. Ceux-ci ont été mis aux faits du projet de réserve de biodiversité en 2013 par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Or, aucun n'a eu de retour par la suite. Ces propriétaires n'étaient pas en mesure de répondre à mes questions sur ce dossier : « Mais on ne sait pas trop, on ne sait pas trop où que c'est rendu. Premièrement, on n'en entend pas parler. Là, c'est comme décidé que c'est là, mais on... Ça prend des ententes pis, mais qu'on l'sache, ça va être fait! Hein! » (Entrevue 8807). Pour certains, j'étais même la première personne à les entretenir à ce sujet depuis les consultations. D'ailleurs, plusieurs des personnes rencontrées profitaient des entrevues pour recueillir de plus amples informations sur ce projet.

Un autre des propriétaires s'est même montré méfiant quant à ma recherche : que voulais-je donc savoir? Étais-je pour ou contre cette aire protégée? J'ai rencontré cette attitude chez plusieurs des résidents au lac de l'Est. Certains affichaient cette distance par rapport à mes questions, notamment parce qu'ils ne connaissaient pas la teneur des réglementations relatives à la réserve de biodiversité. Est-ce qu'ils pourront continuer de pratiquer leurs activités de chasse et pêche? Comment cela affectera-t-il leur quotidien? Il est ressorti, à la suite de ces échanges, une vision d'un ministère qui en fera à sa tête. Un des résidents m'expliquait que, selon lui, l'aire protégée serait implantée si le gouvernement le veut, peu importe les positions locales. Ce sera comme « signer un chèque en blanc » puisque personne ne semble véritablement connaître les implications de cette législation (Entrevue 8844). Par ailleurs, ce participant a précisé qu'il n'était pas contre cette mise en protection du lac de l'Est, au contraire, mais il avait ouï tant de rumeurs qu'il ne savait plus quoi en penser.

Il m'a été expliqué que la CDFC se gardait de discuter ce projet publiquement puisque ni les acteurs à la municipalité, ni ceux à la MRC de Kamouraska n'en savaient davantage. Les acteurs à la MRC de Kamouraska ont aussi partagé certaines hésitations devant ce

projet de mise en conservation au lac de l'Est. Comme il m'a été répété à plusieurs reprises, il n'était pas question de faire avorter le projet de l'aire protégée; il s'agissait d'exprimer des inquiétudes quant aux réglementations impliquées. Quel type de projet sera-t-il possible d'envisager à l'intérieur de cet espace protégé? Les réglementations strictes imposées nécessitent un travail de projection qui peut paraître complexe pour les acteurs. Un des participants a étayé cet enjeu par l'exemple d'un secteur éolien qui était au départ inclus dans les délimitations du territoire d'intérêt. Bien que ce parc éolien ne soit plus dans les projets de la MRC de Kamouraska, il était important pour ces acteurs d'avoir accès à cet espace :

Cependant, on ne sait jamais comment les choses évoluent pis c'est une des places où y'a vraiment un potentiel intéressant donc on ne veut pas l'enlever d'office. C'est juste ça. Donc, ce n'est pas vivant en ce moment, mais c'est pas... N'empêche que... L'éolien, s'il y a des projets, même si c'est dans dix ans pis qu'on ne sait pas trop ce qu'il arrive, c'est quelque chose qui peut avoir beaucoup de retombées pour les communautés. Donc, heu... C'est de là de se dire : OK, on ne sait pas dans dix ans s'il y a d'autres appels de projets éoliens... Même si ce n'est pas du tout sur la carte maintenant, on se dit que quand c'est dans une aire protégée ça l'enlève complètement et là c'est vraiment dans un secteur qui a un potentiel intéressant. (Entrevue 8869)

Les aires protégées semblent prendre en otage certains territoires en figeant leurs potentialités. Cet aspect rend nerveux certains acteurs puisque les territoires identifiés perdent alors de leur potentiel de projection – lorsque ce dernier est compris à travers des activités d'exploitation des ressources naturelles puisque la réserve de biodiversité n'anéantit pas non plus toutes activités portées au territoire. Elle induit plutôt une transformation dans la manière d'imaginer les possibilités de valorisation de ces espaces.

Une grande part des inquiétudes de la MRC concernait toutefois le projet du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska qui est « une réponse du milieu à la baisse graduelle et contextuelle des activités de l'industrie forestière et à la nécessité de réorienter [leurs] actions pour que la forêt continue de contribuer au développement de nos communautés forestières » (MRC de Kamouraska 2013 : 1). Comment cette réserve de biodiversité affectera-t-elle ce projet? Comment pourra-t-elle s'arrimer avec le projet de forêt

communale de Mont-Carmel<sup>60</sup>?

Nous, on a un projet de développement territorial qui s'appelle le Parc régional du Haut-Pays-de-Kamouraska qui comprend aussi ce territoire-là. Alors, évidemment, on voulait s'assurer que le développement de ce territoire-là soit cohérent avec ce qu'on fait partout dans le Haut-Pays dans le fond et que ça ne nous brime pas dans nos projets à ce niveau-là. La municipalité, heu... Bien, déjà, dans le cadre du Parc régional, le lac de l'Est a été ciblé comme un pôle d'attraction majeur là évidemment. Ce n'était pas ciblé le type de développement nécessairement qui devait, mais n'empêche que c'était, au niveau du développement du territoire, c'est un des rares lacs de notre secteur. Puis, par la municipalité de Mont-Carmel qui avait des projets au niveau de « forêt de proximité », « laboratoire rural » aussi dans ce secteur-là. Donc, ils étaient préoccupés et... On doit dire que ce n'est pas parce qu'on était contre, ni la municipalité ni la MRC, mais vraiment plutôt préoccupés par rapport à ce qui s'en venait à ce niveau-là. [...] De quelle façon qu'elle pouvait agencer ça. (Entrevue 8838)

Cet acteur craint que la réserve de biodiversité fige les leviers de développement local sur lesquels travaille la municipalité de Mont-Carmel depuis de nombreuses années. Il existe une certaine angoisse quant à la fragilisation du projet de la forêt communale à la suite de nouvelles réglementations. Ceci est exprimé très clairement dans le mémoire de la municipalité : « La forêt communale, c'est l'Opportunité de développement pour Mont-Carmel : nuire à sa mise en œuvre, c'est comme empêcher une seconde ligne de sciage dans une usine et mettre en péril son avenir! C'est attaquer le cœur de la stratégie de développement de Mont-Carmel » (Mont-Carmel 2013 : 6). Cette appréhension s'exacerbe par le fait que l'aire protégée équivaut à 20 % du territoire carmelois. Or, il est nécessaire de réaffirmer que ni la MRC ni la municipalité et la CDFC ne s'opposaient fermement à ce projet de conservation. Leurs inquiétudes tenaient plus à connaître l'influence de cette réserve de biodiversité sur le développement de leurs projets :

C'était vraiment pas « on ne veut pas de zone protégée ». C'était plutôt « de quelle façon qu'on peut » et, s'il y a des pertes associées à ça, de quelle façon on peut s'assurer d'avoir d'autres retombées. Tout simplement. C'était vraiment plus

---

60 Cette question s'avère très importante pour la MRC de Kamouraska considérant sa mission de soutenir et d'appuyer les municipalités dans leur développement. En plus, la forêt de proximité de Mont-Carmel aura de particulier d'être une première québécoise : ce sera la première municipalité à gérer un territoire forestier.



dans cette optique-là qu'on demandait aussi, que le mémoire était dirigé. Parce que le scénario en tant que tel... Oui, ça pourrait être un secteur intéressant SI ça permet à Mont-Carmel de pouvoir aller chercher son volume de bois autrement [...] de quelle façon peut-on quand même avoir de l'emprise sur le développement d'un territoire. Que ça ne soit pas exclu. Que ce soit un levier cette aire là plutôt que ce soit quelque chose qui barre... Ce qu'on demandait c'était de contribuer à développer des façons de faire pour que ça puisse devenir ces leviers-là, tout simplement. (Entrevue 8802)

Il se dégage de ces incertitudes une autre thématique, celle de la gestion à distance du territoire. Celle-ci révèle une différenciation des connaissances relatives au territoire, aux espaces négociés, et un déphasage des expériences sociales qu'en ont les divers acteurs. Cette dynamique s'observe dans plusieurs cas d'aires protégées qui mettent en articulation des espaces vécus à des espaces conçus (Doyon et Sabinot 2015). Dans le cas de la présente étude, ceci transparaît au travers des représentations environnementales des milieux ruraux : si certains les voient comme des espaces naturels qui ont connu peu de perturbations, d'autres les vivent comme étant des espaces habités, partagés entre plusieurs utilisateurs et dans lesquels se déploient une foule d'activités. Ces distinctions se décèlent à l'intérieur des descriptions du lac de l'Est dressées par les différents acteurs. La grande majorité des acteurs porteurs du projet de réserve de biodiversité, soit les acteurs agissant à l'échelle régionale et nationale présentés dans le chapitre précédent, dépeignent ce lieu à travers ses caractéristiques écologiques et géomorphologiques alors que ceux impliqués au niveau municipal décrivent le lac de l'Est à travers ses dimensions sociales ainsi qu'à travers leur vision d'avenir. Un passage du mémoire de la municipalité est en ce sens très révélateur :

le lac de l'Est est en quelque sorte une extension « virtuelle » du périmètre urbain de Mont-Carmel. Et on n'aurait jamais l'idée de faire une aire protégée en plein milieu d'un territoire municipal alors qu'il y a des habitations, des services et des parcs récréatifs. Il faut comprendre le parallèle même si personne ne mettra en doute la comparaison. (Mont-Carmel 2013 : 4)

La question au cœur des incertitudes est de savoir si le MDDELCC, et plus largement le gouvernement, respectera ce que les acteurs locaux envisagent pour l'avenir de leur région.

Les intervenants du palier municipal ont tout de même reconnu une ouverture au Service des aires protégées, notamment chez le responsable du dossier, qui leur a partagé son enthousiasme devant les potentiels d'articulation des projets de conservation et de mise en valeur de l'espace forestier via la forêt communale. Le succès de cette planification ne dépend pas uniquement du MDDELCC : le MFFP doit accepter les cadres proposés par la CDFC et le MDDELCC n'a pas beaucoup plus de pouvoir que la municipalité à ce niveau.

#### **4.2.2 Incertitudes : comment penser l'arrimage de l'aire protégée au projet de la forêt communale?**

L'arrimage du projet de la forêt communale avec celui de l'aire protégée relève de la responsabilité de la municipalité et de la CDFC. Or, il est difficile d'envisager les intersections de ces deux projets considérant les parts d'ombres existant au niveau des réglementations permises concernant l'aire protégée, tout comme celles de la forêt de proximité. Les détails de ce dernier projet n'ont été ni décidés ni officialisés au moment de rédaction de ce mémoire. Certains éléments demeurent encore à être négociés : les activités permises sur le territoire; la superficie du territoire; les essences ligneuses accordées à leur gestion. D'une certaine manière, ce projet de recherche aurait pu analyser le lac de l'Est comme espace négocié par l'angle de la forêt de proximité. Les acteurs municipaux prennent en charge ce double processus. Malheureusement, cette recherche ne fait pas la lumière sur le processus décisionnel de la forêt de proximité : cette section-ci se contente d'explorer les potentialités de l'aire protégée avec celles de la forêt communale du point de vue de la négociation de l'aire protégée, soit entre le MDDELCC et la CDFC. Elle ne prend pas en compte les éléments négociables du point de vue du MFFP. Cet exercice se serait révélé ardu considérant que ces éléments ne sont pas encore divulgués.

À la vue des nécessités et des exigences d'un dynamisme local, ce à quoi tente de répondre la municipalité de Mont-Carmel à travers ces projets de développement local, la réserve de biodiversité doit remplir ce rôle de catalyseur afin de valoriser l'espace du lac de l'Est. S'en suit alors la question suivante : dans quels cadres cette aire protégée peut-elle devenir un levier à ces projets de développement locaux et non un frein aux aspirations de Mont-

Carmel? Un des intervenants expliquait que les aires protégées étaient souvent présentées comme étant fondamentales au développement durable. Ceci dit, le développement durable, a-t-il rappelé, se définit à travers trois volets spécifiques : 1) la conservation environnementale; 2) l'acceptabilité sociale; 3) la viabilité économique. L'aire protégée répond sans aucun doute au premier des trois volets, mais sa correspondance aux deux autres volets en est plus ambiguë. D'abord, pour qu'un tel projet soit accepté socialement, il doit pouvoir s'harmoniser avec les activités présentes sur le territoire ainsi qu'avec les volontés locales. Est-ce que ce sera le cas de la réserve de biodiversité? Cette problématique renvoie à une autre question au cœur des enjeux de conservation environnementale : comment une aire protégée peut-elle garantir une viabilité économique? Comme Mont-Carmel l'écrivait en 2013 : « La mise en place d'une aire protégée sur notre territoire ne saurait se faire au détriment de son développement économique, particulièrement si ce dernier est tributaire du développement durable, et, dans notre cas plus particulièrement, du développement d'activités récréotouristiques » (Mont-Carmel 2013 : 7). Le fait qu'aucune compensation financière ne soit distribuée ou même qu'aucune enveloppe budgétaire ne soit associée à ce type d'aires protégées a été critiqué par plusieurs acteurs décisionnels. Ces aides financières pourraient d'une certaine manière compenser les contraintes administratives et bureaucratiques occasionnées par l'aire protégée – et le potentiel des ressources inexploitées, ont ajouté certains.

La lourdeur bureaucratique est l'un des désavantages les plus cités dans le cadre de cette recherche de même que dans celui de l'étude plus large dans laquelle elle s'est inscrite. De fait, s'ajouterait à l'administration territoriale du lac de l'Est un énième acteur, le MDDELCC, en raison de la législation se rapportant au statut de la réserve de biodiversité. Un large éventail d'activités devront être approuvées par ce ministère, ce qui ajoute aux défis d'une réappropriation du territoire par ses acteurs locaux qui finalement dépendent de décisions prises « depuis Québec », pour reprendre une expression largement utilisée dans les milieux ruraux du Québec. « Depuis Québec » réfère à une dynamique de centralisation des opérations et des décisions politiques qui sont prises dans les bureaux ministériels de la capitale provinciale. Ce sont les acteurs ministériels qui décident des activités, des

programmes, des aménagements de territoire qu'ils connaissent à travers des cartographies et des outils administratifs. Un exemple qui m'a été relaté afin d'illustrer ces écarts de compréhension est celui d'un projet de villégiature dont le financement avait été refusé par l'un des ministères concernés par cette planification. Il était alors question de l'implantation de six emplacements, ce qui paraît bien banal depuis une posture qui considère des milieux largement fréquentés et avec un bassin de population considérable. Pour des milieux comme le Haut-Pays de Kamouraska, toutefois, un tel projet peut se révéler fort prometteur et structurant.

La réserve de biodiversité doit s'arrimer à ces complexités locales; elle doit s'insérer dans ce « tout ». Comme l'exprime un des participants d'une des organisations régionales rencontrées:

Prenant pour acquis que nous sommes nombreux à utiliser le territoire pis que... Nous sommes aussi dans le besoin de générer des activités économiques pour payer nos services d'éducation et de frais de santé ben la cloche de verre, c'est pas très vendeur. C'est pas très *winner* surtout dans une région comme ici qui est quand même assez habitée et occupée comparativement au Grand Nord-du-Québec par exemple, où que là c'est plus envisageable de faire la cloche de verre. Mais non, je pense qu'il y a moyen et les entreprises forestières entre autres sont prêtes à utiliser des méthodes, des pratiques qui sont plus soucieuses de préserver les ressources sur le long terme faque... [...] La réserve de biodiversité qui laissait quand même place à des activités dans le territoire et qui aussi découpe un peu autour des, des *patches* acéricoles pour permettre le maintien des activités acéricoles. Faque oui, je pense que dans un secteur habité comme ici heu... On n'aura pas le choix d'aller vers un mode d'aires protégées qui laisse quand même place à un certain niveau de pression anthropique, mais toujours dans une idée de préserver les ressources de façon durable. (Entrevue 8805)

Le MDDELCC – et ceci fut souligné par plusieurs acteurs du milieu régional – était bien soucieux des préoccupations tout juste discutées. Le statut de réserve de biodiversité reflète par ailleurs cette volonté ministérielle de limiter les impacts socio-économiques de telles zones de conservation (Beauchesnes et Gaudreault 2002). Ce statut permet effectivement d'envisager un arrimage entre les activités récréotouristiques et les réglementations induites par cette désignation juridique. De plus, devant l'insistance de plusieurs acteurs quant à

l'importance des activités acéricoles, celles-ci furent retirées des zones de conservation<sup>61</sup>. Cette conciliation démontre une ouverture du Service des aires protégées envers les conditions particulières des régions du sud du Québec. Cependant, comme plusieurs l'ont signifié, rien n'est conclu : les frontières officielles restent à être dessinées. À cela, un des intervenants au MDDELCC a précisé que le développement économique n'est pas la raison première d'un tel projet. La visée principale demeure celle de la conservation de la diversité biologique, qui pourrait effectivement canaliser un dynamisme local semblable à celui auquel souhaite contribuer la municipalité. C'est dans ce sens que plusieurs tenants de ce projet ont décrit la réserve de biodiversité comme une opportunité pour la municipalité d'élaborer un projet innovateur et structurant qui saurait la démarquer. Ajoutons que peu d'intervenants du côté de la réserve de biodiversité percevaient une incompatibilité entre les deux projets. Au contraire, l'un d'eux a même décrit cette situation comme étant le « *package deal* du développement durable » de la région bas-laurentienne.

Ce « *package deal* », c'est la municipalité qui doit y voir et, à travers les incertitudes qui découlent de ce processus, une fatigue peut s'installer. Par conséquent, une autre conséquence de taille est citée par les acteurs municipaux : la démobilisation. Les incertitudes viennent à peser sur la capacité des acteurs à imaginer et à mettre en action leur vision planificatrice en raison des nombreuses parenthèses et points d'interrogation qui ponctuent les législations des deux projets. Est-ce qu'il est possible d'articuler la forêt de proximité avec l'aire protégée? Si oui, comment et selon quelles conditions? Ce qui complique encore plus ce processus, c'est que la municipalité et la CDFC doivent composer autant avec les incertitudes de la réserve de biodiversité qu'avec celles du projet de forêt de proximité ses réglementations n'étant pas encore précisées. Ces incertitudes sont accompagnées d'une longue attente qui n'est pas sans conséquence, comme l'exprime l'un des intervenants au sujet du statut de forêt de proximité :

Participant : C'est épuisant l'attente et l'incertitude. C'est démobilisant.

Chercheur : Parce que là aussi vous attendez pour rendre public votre projet, vous attendez que ce soit confirmé.

Participant : Bien oui. Surtout, qu'il n'est pas vraiment écrit. Ça dépend des...

---

61 Ces retraits donnent lieu à des aires protégées « trouées » par des zones d'exploitation acéricole.

On a des options là, mais tant qu'on connaît pas les contraintes imposées...  
(Entrevue 8816)

Cette complication par rapport à l'accès à l'information traduit une autre dynamique soulignée par différents acteurs rencontrés : la difficulté du suivi des dossiers entre les différents ministères et parfois à l'intérieur du même ministère. Par exemple, traiter un projet comme la forêt communale de Mont-Carmel qui vise à inclure des régimes d'activités variés peut être laborieux puisqu'il implique différents ministères et législations. Selon le témoignage de participants, beaucoup de fonctionnaires travaillant dans ces cadres ont bien souvent une connaissance limitée des différentes politiques et réglementations impliquées dans un projet comme celui de Mont-Carmel qui pourrait inclure à la fois des activités d'exploitation et de protection de la forêt. L'originalité du projet le rend complexe et l'impression est que ces projets hors-normes sont difficiles à traiter par les ministères. Cette question de complexité sous-tend celle du savoir spécialisé des employés des différents ministères. Cette spécialisation renvoie à un savoir qui se déploie à l'intérieur de cadres précis qui peut rendre difficile l'existence de projets qui ne s'y tiennent pas. Conséquemment, il devient difficile de proposer des projets qui se trouvent à la jonction de plusieurs réglementations législatives, surtout lorsqu'elles sont du ressort de ministères dont les logiques institutionnelles diffèrent.

#### **4.2.3 Incertitudes au sein même du ministère**

Si la majorité des acteurs extérieurs au MDDELCC n'étaient pas en mesure de répondre au sujet de la suite des projets des aires protégées au Bas-Saint-Laurent, soit ceux des sept territoires d'intérêt, les responsables de ces dossiers au sein de ce ministère ne pouvaient pas se prononcer davantage quant à la concrétisation de ces projets. Mener à terme ces projets et donner suite aux démarches réalisées par les intervenants régionaux semble complexe pour les personnes travaillant sur ces dossiers :

Le travail a été bien fait pis les gens ont bien travaillé ça et ont vraiment fait de belles propositions. C'est intéressant de... C'est intéressant pour nous autres d'essayer de donner suite à ça, là, mais heu... En espérant qu'on va réussir. (Entrevue 8851)

Cette hésitation quant aux suites de ces projets découle principalement des enjeux concernant les droits miniers sur la presque totalité de la région du Bas-Saint-Laurent. Cette situation laisse transparaître un rapport de force entre deux ministères, le MDDELCC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), qui composent selon une logique différente. Le premier applique des réglementations et voit au respect de normes environnementales alors que le second s'inscrit davantage dans une logique de développement économique. Selon la description que les acteurs en ont faite, l'un semble distribuer des constats tandis que l'autre renfloue les coffres de l'État, l'un dépense et l'autre rapporte. Le poids politique des objets du MDDELCC (les aires protégées, le développement durable, la biodiversité, etc.), qui font de lui un ministère de bonnes pratiques, se révèle plutôt mince lorsqu'ils exigent la restriction de projets dans lesquels une somme importante de capitaux financiers est en jeu.

L'une des incertitudes au MDDELCC, en lien avec les relations de pouvoir entre ministères, concerne l'échéance du moratoire sur les activités forestières dans les territoires identifiés comme de potentiels espaces protégés. Cette inquiétude semble prendre de l'ampleur avec l'abolition de la CRÉ qui exerçait une certaine pression symbolique pour que cette suspension se poursuive en attente des réponses du MDDELCC :

C'est pas protégé, y'a certains territoires qui ne sont pas protégés au niveau minier. Y'a des *claims* miniers dans certaines des propositions. Donc, ils ne sont pas protégés au niveau de ces activités industrielles là. Ils ont été protégés de façon intérimaire au niveau forestier. Pour combien de temps? On ne sait pas. La CRÉ est disparue, le ministère des Forêts a maintenu ça dans ses dernières, heu, protège le temps que le gouvernement se positionne. C'est déjà bien. Est-ce qu'il va le faire longtemps? On ne le sait pas. Mais tout ça pour dire qu'y a rien qui avance dans de dossier-là. (Entrevue 8806)

La création d'espaces de conservation ne semble pas relever du seul ressort du MDDELCC. Le MERN et le MFFP jouent des rôles considérables dans l'attribution des aires protégées qui relèvent de compromis avec les activités d'exploitation. Autrement dit, la vision planificatrice du MDDELCC se négocie constamment avec d'autres projets, non seulement ceux des localités, mais aussi avec ceux de d'autres ministères. Cette observation contraste avec les perceptions de plusieurs acteurs sur le terrain pour lesquels l'implantation de cette

réserve de biodiversité au lac de l'Est ne fait aucun doute. Au MDDELCC, l'espoir y est, mais pas la certitude.

Les parallèles entre cette négociation et l'utilisation des aires protégées comme outils au développement élargissent ce contexte de négociation. D'ailleurs, certains ont avancé que leur espoir de voir ces aires protégées se concrétiser réside dans l'annonce du Plan Nord. Un tel projet d'exploitation des ressources naturelles nécessite aujourd'hui, principalement pour des questions d'acceptabilité sociale, un volet important en conservation environnementale dans lequel les aires protégées se présentent comme la stratégie privilégiée (Blanc *et al.* 2011; Brockington *et al.* 2008). Il serait fort probable, ont ajouté certains, que le gouvernement du Québec essaie à ce moment d'atteindre la cible fixée à 12 % du territoire québécois, voir même travailler pour se rendre à 17 % du territoire en aire protégée.

Le poids de l'argumentaire économique, ou ce qu'a décrit un intervenant comme une gouvernance de développement économique « jusqu'au boutisme », était accentué par le contexte politique particulier lors du terrain ethnographique à l'été 2015. De fortes mobilisations avaient eu lieu à travers le Québec l'hiver précédent contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement du Parti libéral du Québec. Après seulement un an et demi d'absence<sup>62</sup>, celui-ci a procédé à plusieurs compressions budgétaires qui ont vu au remaniement de la majorité des systèmes et services sociaux<sup>63</sup>. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur de l'environnement, une vingtaine de postes au département de la Faune au MFFP furent abolis en plus d'une vingtaine de postes de techniciens qui oeuvraient pour la plupart à l'inventaire d'espèces fauniques exploitées (IRIS 2016). Ceci

---

62 Après avoir gouverné pendant neuf ans, le Parti libéral sous la chefferie de Jean Charest a passé les reines du pouvoir au Parti québécois de Pauline Marois qui fut défait en 2014 par le Parti libéral de Philippe Couillard.

63 Voici une liste non exhaustive constituée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) qui recense les secteurs touchés par ces compressions : éducation primaire, secondaire et postsecondaire; santé et services sociaux; emploi et solidarité sociale; fonction publique; famille; aide à l'emploi; développement local et régional; logement et habitation; environnement; justice; égalité femme/homme et sensibilisation contre le sexisme et l'homophobie; la culture; le transport, la hausse des tarifs généraux comme les tarifs d'Hydro-Québec (IRIS 2016).



s'ajoute à une coupure de 50 emplois contractuels dans le secteur de la protection faunique en août 2014 (IRIS 2016). Il est nécessaire de soulever ces éléments dans cette analyse puisque ces décisions politiques ont apporté une certaine morosité et un découragement quant à l'avancement de tels projets qui semblent être à des lieues des préoccupations du gouvernement élu. Effectivement, un des acteurs rencontrés a fait valoir que tout ce qui constituait présentement une nouvelle dépense n'était pas prioritaire pour le gouvernement actuelle. En plus, si le contexte bas-laurentien favorable aux aires protégées a connu un tressaillement, c'est en raison de ces mesures. Bref, ce contexte politique caractérisé par cette quête de l'équilibre budgétaire remet à l'avant-plan un des enjeux mentionnés précédemment, celui de la rentabilité économique des projets de conservation environnementale. Quel est le pouvoir des responsables des dossiers des aires protégées dans cette situation? Celui d'attendre et de poursuivre leur travail pour attirer l'attention des politiciens sur ces projets de conservation environnementale.

### **4.3 S'appropriier la réserve de biodiversité, comment?**

L'une des questions de fond à ce processus décisionnel se rapporte à l'appropriation des aires protégées par les communautés locales : comment rendre ces espaces protégés attrayants pour les communautés? Comment peuvent-ils répondre à des préoccupations et à des besoins locaux? À ces interrogations s'ajoute la question de la participation des communautés tant en amont qu'en aval de ces processus. Ce dernier point examine ce nœud de la négociation en abordant la manière dont les acteurs municipaux envisagent cette participation. Puis, en observant comment la réserve de biodiversité peut répondre aux préoccupations locales, les articulations possibles de ces deux projets se précisent.

#### **4.3.1 Enjeux d'une participation**

De nombreuses études anthropologiques se sont penchées sur la relation intrinsèque entre l'État et les aires protégées, celles-ci représentant la territorialisation de ses pouvoirs décisionnels, institutionnels et administratifs. Ces espaces protégés se présentent alors comme des outils de contrôle et de gouvernance des ressources naturelles et des

populations habitant ces espaces nouvellement délimités et dédiés à des activités de conservation (Doyon et Sabinot 2015; Vaccaro *et al.* 2013; West et Brockington 2006). La conception de la conservation environnementale à travers laquelle sont conçus les régimes d'activités possibles devient le site d'enjeux de pouvoir entre l'État et les communautés qui vivent à l'intérieur et/ou fréquentent ces espaces particuliers. Ce sont, en fait, les représentations environnementales qui se retrouvent au cœur des négociations – ou des non-négociations (Doyon et Sabinot 2015 : 27). Effectivement, même s'il y a une ouverture à la participation ou à la consultation des communautés concernées dans les processus de création et de gestion des aires protégées, plusieurs critiquent ces modèles puisque leurs cadres sont déjà établis et qu'ils permettent rarement de saisir et d'inclure la complexité des représentations et des manières de faire des acteurs sociaux (Doyon et Sabinot 2015 : 23).

La question de la participation des acteurs locaux traverse ce projet de recherche qui ethnographie un processus décisionnel. Très tôt dans ce processus, les acteurs municipaux ont demandé à rencontrer les responsables à l'échelle régionale et provinciale afin de discuter de ce projet qui se superposait à une part du territoire projeté pour la forêt de proximité – délimitations qui devaient aussi être négociées avec le MFFP. Dans les perceptions de ces acteurs municipaux, le projet de réserve de biodiversité se réalisera sans l'ombre d'un doute et c'est dans cette perspective qu'ils ont tenu à être au fait des avancées de ce projet et à y être impliqués. Or, cette participation se contraint à un contexte balisé : les acteurs municipaux semblent davantage porter un chapeau de consultant que de participant avec de véritables pouvoirs décisionnels. Cette position s'explique notamment par le fait que les cadres du projet étaient déjà réfléchis.

La réserve de biodiversité, quoiqu'elle ne soit pas encore implantée, a été imposée d'une certaine manière à la municipalité. Celle-ci a alors transformé les cadres de son projet original afin de l'adapter à cette nouvelle configuration, une adaptation qui n'était pas leur premier choix :

Mettons, un dessert que t'aimes moyen là. Non, mais tsé, tu l'aimes, mais c'est vraiment pas ton préféré, là. [...] Pis toi là, aujourd'hui, tu aimerais ça un gâteau au chocolat, là. Pis c'est pas le gâteau au chocolat qu'on te met sous le nez, là.

C'est un autre que t'aimes quand même, là. Mais c'est pas lui ton préféré. Pis si t'avais eu l'choix, là, c'est pas lui que tu aurais pris. Tu n'aurais pas pris cette taille-là, tu l'aurais... Tsé! Quand même, tu t'dis que c'est mieux que rien pis c'est correct. Mais c'est un peu ça aussi. (Entrevue 8816)

Cette vision d'aire protégée comme contrainte extérieure s'établit également par les dynamiques d'accès à l'information concernant les régimes d'activités possibles ainsi que concernant l'état du dossier. Cette problématique se joue au niveau de l'aire protégée de même qu'au niveau de la forêt de proximité. Comment faire alors pour rendre un processus plus participatif alors que les cadres sont déjà décidés?

Tsé, la forêt de proximité, ça fait quoi? Ça fait sept, huit ans là? C'est toujours nous qui les relançons pour savoir, c'est tu encore? C'est-tu la même affaire? C'est encore là? [...] Avez-vous tabletté ou? Tsé, systématiquement là... Juste ça, là. Le seul fait d'avoir un courriel de temps en temps pour dire "On est rendu là. On continue", tsé, juste ça là déjà ça serait comme un minimum... Ça mettrait un peu de perspective. [...] Ça ne remplace pas la consultation pis tout ça, mais au moins c'est un peu de l'information. C'est un peu plus de transparence dans le processus en partant pis dans les... la vitesse de l'échéancier ou le non-échancier parce qu'ils n'en ont pas toujours. (Entrevue 8896)

Enfin, comment l'aire protégée peut-elle répondre aux préoccupations locales?

#### **4.3.2 La réserve de biodiversité comme réponse aux préoccupations locales**

Cette dernière section évoque les conceptions de la conservation environnementale impliquées et mises en œuvre à l'intérieur du processus décisionnel relatif à la réserve de biodiversité du lac de l'Est. Ces conceptions lient les activités de protection et de conservation avec cette idée d'aire protégée comme levier de développement. Parmi les aspects positifs énoncés par les tenants de l'aire protégée, ceux-ci ajoutent que l'implantation d'une réserve de biodiversité permettrait même une diversification économique intéressante en plus d'assurer les qualités du développement tel qu'il a eu lieu au lac de l'Est :

On prend juste une p'tite partie de la forêt, on en a fait une autre affectation qui va rapporter, qui pourrait si on le développe rapporter, heu, des revenus d'un autre type d'économie qui va peut-être quand le cycle de forêt va mal, mais là,

ça reste là. Pis des fois, ça peut tempéré les... C'est pas mauvais au niveau économique. C't'une vision en tout cas intéressante. Tsé, c'est de ne pas avoir ses oeufs dans le même panier. Pis ça, c'est un outil potentiel en tout cas de développement, de diversification économique. (Entrevue 8816)

La voie privilégiée pour la valorisation de ces espaces protégés est celle du récréotourisme, et plus particulièrement celle de l'écotourisme. La commercialisation de la nature ne puise plus dans l'exploitation des ressources naturelles, mais plutôt dans ses paysages, ses attraits et les expériences que ces milieux naturels offrent (Hines 2012; Van Auken 2010). Cela dit, hormis les parcs nationaux de la SÉPAQ qui profite d'un partenariat privé-public, aucun autre type d'aire protégée ne reçoit un financement considérable pour leur fonctionnement et pour la mise en place d'infrastructures qui pourraient bénéficier aux activités récréotouristiques. Il est toutefois possible d'envisager un certain financement pour voir à des projets de soutien des activités de protection ou de conservation. Par exemple, l'un des enjeux cruciaux au camping concerne les installations septiques qui ne correspondent plus aux normes. Il apparaît urgent de remédier à cette situation, ce qui occasionnera une dépense considérable. Le MDDELCC a laissé entendre qu'il pourrait être possible d'attribuer une somme d'argent à la municipalité pour les soutenir dans ces opérations. Toutefois, les responsables de ces dossiers ne peuvent pas non plus le promettre. Ces allocations reviennent à des décisions gouvernementales qui pour l'instant ne semblent pas se préoccuper de la situation des aires protégées, et encore moins de leur financement. Ainsi subsiste une autre incertitude : un tel support financier peut-il réellement être envisagé?

Il est difficile de convaincre du potentiel des aires protégées dans ces conditions. Il y a tant à faire pour les construire comme leviers de développement local alors que l'économie de l'industrie forestière est bien présente sur le territoire:

Dans nos aires protégées, je te dis qu'y a beaucoup de beau potentiel extraordinaire, mais c'est des beaux potentiels dans le sens que c'est des paysages incroyables, mais c'est pas facile d'accès souvent. Donc, il faut quelqu'un, une entreprise qui amène les gens là. [...] Faque l'écotourisme, oui y'a beaucoup de potentiel et nous on met toujours ça de l'avant, mais heu pour les gens au jour le jour là qui disent : "Mais là, y'a pas d'entreprises actuellement là, tout est à développer. Pis là, tu enlèves du bois, à une entreprise qui roule actuellement là". Tu comprends que ça ne fait pas le poids?

Ça ne fait pas beaucoup de poids. (Entrevue 8851)

Cette question du financement lie la problématique de la rentabilité du projet – continuer de vivre d'un territoire, mais différemment – avec celle de l'appropriation de ces espaces par les communautés :

Parce qu'il ne faut pas oublier que si on veut les pérenniser, c'est parce que c'est des gens qui y vont... Pour que les communautés à l'entour arrêtent de juste recevoir ça comme une contrainte, mais comme un moteur de développement, tsé. Moi, juste me dire, les mettre en place, les dynamiser, les valoriser, les faire connaître. Juste ça pour les prochains dix ans, on a tout un contrat. (Entrevue 8809)

Celles-ci peuvent insuffler un dynamisme aux communautés – quoique cela amène à une réflexion sur l'écotourisme et ses conséquences. Or, ce dynamisme doit être supporté par l'État pour ne pas incomber aux communautés dont les budgets sont limités. À ce propos, un participant a répondu :

Mais ça, c'est juste une question de vision. C'est... De toute façon, l'État, quant à moi, doit jouer un rôle... Pour aider la vitalité des communautés. La restauration... On parle beaucoup d'la restauration écologique, mais la restauration, j'sais pas si c'est l'bon terme, mais la vitalisation économique et sociale est importante. Les aires protégées, ça peut être un des moyens, c'est pas le seul, mais si on donne les moyens aux communautés de valoriser leur terroir, hein... Et il y a plusieurs aires protégées dans l'monde qui ont été créées QUE pour des raisons économiques, de vitalité et des raisons rurales, là. Pis pas besoin d'aller loin là. Au Canada, au Québec, pour en trouver là. Donc, d'utiliser cette vision-là d'un projet de territoire pour mettre en valeur les attributs régionaux que ce soit paysager, que ce soit à partir des ressources naturelles... Pis de, de cesser – c'est ce que j'aimerais – cesser d'opposer conservation et mise en valeur pour un territoire. C'est d'le faire ensemble, que ce ne soit pas toujours l'un contre l'autre. Et j'pense que les aires protégées, peu importe la catégorie, devraient aider à développer une vision de territoire. Pas juste "on protège des attributs de biodiversité". C'est important, mais aussi d'avoir une vision plus large de ce que... Quel est le rôle qu'ont les communautés? Comment on assure un développement de ces territoires-là en harmonie avec la nature? (Entrevue 8813)

Une telle appropriation devrait considérer, selon quelques-uns, une décentralisation de la gestion des aires protégées comme celles de la réserve de biodiversité. Ce principe de décentralisation paraît prometteur au palier municipal. De s'inscrire de manière active dans

la gestion de cet espace protégé qui s'insère dans une vision d'occupation et d'investissement plus large de cet espace forestier demeure l'option idéale. Ce scénario garantirait une meilleure prise en compte des spécificités locales :

Tsé, moi, j'pense pas qu'il faut donner plus d'argent ou plus de ressources forcément pour que les ministères centralisés NOUS gèrent mieux. [...] Faque, j'suis pour une vraie décentralisation. Davantage. C'est plus ça que j'trouve intéressant. (Entrevue 8816).

Un tel partenariat se présente également intéressant pour le MDDELCC qui fonctionne, lui aussi, avec des enveloppes budgétaires limitées. Le ministère n'a pas les ressources suffisantes pour assurer une présence régulière dans ces aires protégées et exercer une surveillance adéquate des pratiques qui y sont faites. En ce sens, il est intéressant de pouvoir identifier des partenaires locaux qui pourront agir comme une antenne. La CDFC se présente comme un excellent allié en ce sens puisqu'elle cherche à investir activement ce territoire. Une délégation de gestion serait envisageable. L'enjeu du financement refait alors surface dans ces discussions : comment faire en sorte que l'aire protégée ne devienne pas un fardeau pour la communauté carmeloise? Comme le note un des acteurs, cette question relève d'un débat de société sur la conservation environnementale qui n'a pas encore eu lieu au Québec. Quel rôle devrait jouer les aires protégées dans nos sociétés?

## **Synthèse**

Dans ce chapitre, je me suis attardée à la description du projet politique mis en œuvre à travers la forêt communale de Mont-Carmel afin de porter un regard sur les articulations de ce projet avec celui de l'aire protégée, deuxième objectif de cette recherche. Essentiellement, la municipalité aspire à deux horizons politiques, soit à une prise en charge de son développement local et à une réappropriation du territoire public. Les acteurs municipaux souhaitent contribuer au dynamisme de Mont-Carmel. Pour ce faire, ils doivent constituer divers leviers de développement local afin d'assurer cette prise en charge du milieu. Cette mobilisation offre un large éventail de possibilités, mais exige une recherche de financement continue pour remédier au retrait de l'État (Simard 2012). La forêt communale comme forêt de proximité offre ce potentiel de réappropriation du territoire

public sur lequel les communautés ont un pouvoir décisionnel moindre étant largement investi par l'industrie forestière.

À travers la description de cette vision planificatrice, le lac de l'Est se définit une fois de plus comme un lieu stratégique. Par contre, l'importance de ce secteur prend une autre signification considérant l'ampleur des potentiels de ce site pour l'avenir de la municipalité : le lac de l'Est devient le socle d'une vision d'avenir d'un développement municipal. Il est, en ce sens, un lieu unique. Les ambivalences perçues au sujet de la réserve de biodiversité se rapportent donc à cette crainte de devoir amputer cette vision au profit d'un projet peut-être moins porteur. Cette position particulière se retrouve au cœur des négociations à propos du projet de réserve de biodiversité. Qu'est-ce qui doit être fait pour que ce lieu conserve son potentiel de développement local? Comment ces deux projets peuvent-ils s'articuler l'un à l'autre? L'un des enjeux soulevés est celui de rendre attrayante et dynamique cette aire protégée, à faire d'elle un moteur de développement local. L'agencement de la forêt communale avec celle de la réserve de biodiversité met en évidence cet enjeu de manière significative. En ce sens, le MDDELCC tente de développer certains outils financiers pour soutenir et encourager les acteurs locaux, mais les enveloppes budgétaires sont minces. Un autre type de relation de pouvoir se distingue alors : celui qui se retrouve au sein même des ministères.

L'arrimage du projet de forêt de proximité et de l'aire protégée engendre plusieurs incertitudes, notamment concernant les régimes d'activités permis – une information qui n'est pas toujours évidente à obtenir. Cette dynamique quant à l'accès à l'information constitue en un enjeu de pouvoir important. Effectivement, les différents ministères – parce que cette situation ne se limite pas au MDDELCC, mais aussi au MFFP et au MERN – détiennent le pouvoir d'informer : quelles informations seront négociées et partagées, quand et comment. Cette dynamique est loin d'être anodine. Ces informations sont cruciales à la concrétisation des visions planificatrices de Mont-Carmel qui se retrouvent alors en suspens. De plus, parce que la forêt communale est le projet d'avenir de cette municipalité, cette relation s'avère encore plus inégale en raison de la portée significative de ce projet. En

somme, ce qui se trouve à être négocié au sein de ce projet d'aire protégée est précisément cette capacité à s'imaginer et à se projeter dans le futur. Pour la municipalité de Mont-Carmel, cette capacité se construit dans le projet de la forêt communale comme forêt de proximité, un projet avec un potentiel de création de leviers de développement local en phase avec les spécificités du milieu.



## **Conclusion.**

### **Regards anthropologiques sur les processus décisionnels.**

Je porte, dans le cadre de ce mémoire, un regard anthropologique sur un processus décisionnel relatif à la création d'une aire protégée. Il s'agissait, d'une part, de m'interroger sur les façonnements des environnements par des dynamiques politiques, sociales, économiques et historiques. D'autre part, il s'agissait d'observer ces dynamiques à l'intérieur d'activités de planification territoriale afin de réfléchir à la manière dont ces espaces y sont négociés. Cette problématique de négociation trouve ancrage dans l'étude du processus décisionnel concernant l'implantation d'une réserve de biodiversité dans le secteur du lac de l'Est situé dans la municipalité bas-laurentienne de Mont-Carmel. Ce contexte met en dialogue deux projets de planification d'envergure, soit celui de la réserve de biodiversité soutenue par divers acteurs et celui d'une forêt communale élaborée par la municipalité de Mont-Carmel. Une aire protégée, par les réglementations qu'elle impose, crée d'une certaine manière un nouvel espace (Doyon et Sabinot 2015). Or, celui-ci advient dans un territoire déjà habité et impliqué dans des relations de significations. Diverses expériences sociales le colorent et le distinguent d'autres milieux. Ainsi, comment cet espace de conservation est-il négocié avec ces différents acteurs?

Les assises théoriques développées pour cette recherche joignent le champ de pratique de l'écologie politique (Robbins 2012a, 2012b) aux études anthropologiques qui mobilisent la dimension de la spatialité pour aborder les pratiques sociales (Doyon et Sabinot 2014a, 2014 b, 2015; Low 2011; Premat 2003, 2009) ainsi qu'à un corpus anthropologique traitant des aires protégées comme activités de planification (Igoe et Brockington 2008; Vaccaro *et al.* 2013; West *et al.* 2006). Au fil du premier chapitre, j'ai exposé l'objet des aires protégées comme une politique environnementale planificatrice de l'espace. Au même titre que des plans architecturaux ou d'aménagement urbain, elles conçoivent un espace et l'aménagent selon une vision particulière. J'y ai défini le concept qui englobe ma démarche d'analyse, soit celui des visions planificatrices qui mettent en exergue les rapports à l'espace et au

temps qu'entretiennent les différents acteurs impliqués (Abram et Weszkalnys 2013). Ce concept se lie de près à la notion des projets politiques qui se définissent comme des aspirations et des espérances politiques mises en oeuvre au travers des activités de planification des acteurs. Celles-ci tendent vers ce qui est considéré comme étant le meilleur pour l'avenir. Elles travaillent à la concrétisation d'un idéal (Abélès 1995), une dimension que je me suis investie à documenter par l'analyse des négociations de la réserve de biodiversité du lac de l'Est.

M'inspirant de ces réflexions, j'ai formulé ma démarche de recherche au travers de la question suivante : comment un espace de conservation est-il négocié par divers acteurs au sein de leurs activités de planification? Conjugué aux discussions du lac de l'Est, une première étape a consisté à examiner la trajectoire du processus décisionnel en identifiant les étapes significatives tout en documentant son contexte élargi. D'emblée, j'ai posé les jalons de cette analyse contextuelle dans le second chapitre de ce mémoire en dressant le portrait des acteurs impliqués de même qu'en stipulant les cadres institutionnels dans lesquels ils agissent. Déjà, par une rapide analyse des politiques de conservation environnementale de l'État québécois, il est possible d'observer les tensions entre des échelles locales et globales. Ces tensions sont mises en évidence notamment à travers la cible dont s'est doté le gouvernement québécois en 2011 consistant à porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois. Ce pourcentage n'est pas anodin : il est la réponse directe aux objectifs d'Aichi élaboré par la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010 reflétant une internationalisation des pratiques de conservation environnementales.

J'ai approfondi ces réflexions dans le premier chapitre d'analyse en dépeignant le projet d'aire protégée au travers des différentes visions planificatrices des acteurs identifiés comme les porteurs de ce dossier. Si la réserve de biodiversité envisagée au lac de l'Est apparaît comme un projet national pour atteindre la cible établie en matière d'aires protégées, elle est aussi la mise en oeuvre d'un effort des instances régionales du Bas-Saint-Laurent. Celles-ci avaient intégré à leur planification et à leur aménagement régional

l'accroissement du réseau d'aires protégées bas-laurentien dans le but de pourvoir à un meilleur équilibre des activités d'exploitation sur le territoire pour une protection plus efficace de ses écosystèmes. Un des éléments décisifs de ce processus se rapporte aux exigences de la certification de la Forest Stewardship Council (FSC) envers l'industrie forestière pour qu'elles réservent des territoires à protéger. Cette situation reflète ce que certains chercheurs observent être le processus de néolibéralisation des aires protégées, celles-ci cautionnant désormais la tenue des activités d'exploitation des ressources naturelles (Igoe et Brockington 2008; Vaccaro *et al.* 2013). Cette observation peut, par ailleurs, très bien s'appliquer au projet gouvernemental du Plan Nord, un des plus importants chantiers d'exploitation envisagés au Québec. D'ailleurs, c'est aussi dans ce contexte d'une époque de surexploitation caractérisée par l'aggravation des changements climatiques que plusieurs groupes environnementaux ont appuyé la candidature du lac de l'Est comme potentielle aire protégée, au même titre que les autres territoires bas-laurentiens retenus. Elles représentent une opportunité de protéger de nouveaux espaces, d'autres écosystèmes, les aires protégées étant considérées comme des outils de premier plan contre les bouleversements climatiques de notre époque. Ces contextes profilent les horizons politiques vers lesquels les acteurs désirent tendre.

La problématique de négociation de l'aire protégée entre les acteurs a aussi été abordée par un second objectif de recherche décrivant les articulations entre les projets de développement local élaborés par la municipalité de Mont-Carmel et l'aire protégée comme action planificatrice. J'y ai répondu en détaillant la forêt communale de Mont-Carmel, qui obtiendra prochainement le statut de forêt de proximité en vertu des politiques du nouveau régime forestier, comme une vision planificatrice sous-tendant un projet politique distinct. Ceci a permis d'élargir l'analyse au contexte de cette municipalité rurale et d'éclairer les enjeux auxquels elle tente de répondre. Ainsi, l'angle préconisé à l'intérieur de ce chapitre pour discuter de l'arrimage de ces deux projets est celui du dynamisme local. Au travers de cette problématique, le lac de l'Est se dépeint comme un pôle de développement local inédit pour la municipalité considérant les potentiels qu'offre ce secteur. L'articulation de ce projet à celui de l'aire protégée soulève un enjeu qui peut certainement être étendu au contexte

québécois : comment faire d'une aire protégée un outil de dynamisme local? Certaines avenues sont mentionnées comme celle de la décentralisation de la gestion de l'aire protégée, une situation hypothétique qui pourrait satisfaire tant la municipalité qui veut conserver sa présence sur le territoire que le MDDELCC qui n'a pas, quant à lui, les ressources nécessaires pour assurer ce genre de présence.

Enfin, je réponds à la question de recherche en documentant les rapports à l'espace et à l'environnement marqués par les activités de planification des acteurs, dernier des trois objectifs de recherche. Il s'avère important de considérer ces rapports en ce qu'ils traduisent la position qu'occupe le lac dans les visions des acteurs. Ils informent sur l'importance que revêt ce lieu depuis les positions des acteurs. Ces rapports ont été systématiquement documentés au travers du concept des visions planificatrices. Le regard régional des instances bas-laurentiennes considère le lac de l'Est un compromis souhaitable. Ce secteur présente évidemment des caractéristiques intéressantes au niveau de sa biodiversité et de sa physiographie qui, en plus, sont en carence dans le réseau régional d'aires protégées. Or, considérant l'interdiction de toute forme d'activités d'exploitation au sein des réserves de biodiversité, ce secteur permet de ne pas causer trop de remous à l'industrie forestière puisque sa possibilité forestière demeure moindre comparativement à d'autres territoires forestiers régionaux. Cette préoccupation est également partagée par le MDDELCC qui ne souhaite pas occasionner un trop grand impact socioéconomique négatif pour les communautés voisines à ces aires de protection. Cela dit, le secteur du lac de l'Est revêt une autre signification pour ce ministère : il est une importante opportunité de conservation au sud du fleuve St-Laurent, un secteur pauvre en aires protégées et qui comporte d'importantes contraintes. Tandis que pour la municipalité et la CDFC, il se présente comme le socle de leur développement, une position qui, elle, ne peut pas être négociée. Ce qui se retrouve négocié au cœur des discussions se rapportant au cas de la réserve de biodiversité du lac de l'Est est précisément cette capacité à pouvoir imaginer le lac de l'Est comme un potentiel de dynamisme local.

Cette étude a été l'occasion de documenter d'autres tensions sociopolitiques à ce processus

de construction d'espace protégé. Tout d'abord, la question des permis d'exploration minière, gazière et pétrolière a été soulevée dans le troisième chapitre. De par la position du MDDELCC qui refuse toute forme d'activités d'exploitation au sein des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques, tous les territoires identifiés pour de futures aires protégées au Bas-Saint-Laurent demeurent en suspens. Cette situation peut être analysée comme un changement de position au sein même du MDDELCC : celui-ci était aux faits de l'existence de ces réglementations lorsqu'il a entamé les démarches d'identification de territoires d'intérêt, mais la position sur ce sujet s'est modifiée par la suite. Or, elle ouvre une fenêtre sur des problématiques plus complexes à l'intérieur même du gouvernement du Québec, soit entre les ministères. Effectivement, le présent statu quo est représentatif des relations de pouvoir entre le MDDELCC et le MERN, les activités de ce dernier étant priorisées par le gouvernement. Certains groupes environnementaux continuent, par contre, de faire pression sur le MERN pour qu'ils retirent ces permis. Or, ces pressions devront se faire fortes considérant la prédominance de la Loi sur les mines dans les politiques québécoises.

Un autre enjeu qui a ponctué ces discussions se rapporte à la conception du rôle des aires protégées. Plusieurs acteurs, tant au niveau ministériel qu'au niveau régional, ont souligné le souhait de voir une aire protégée qui ne soit pas antonyme à une perte de dynamisme local, à un empiétement sur le développement des municipalités. L'une des voies qui ont été souvent mentionnées en ce sens est celle de l'écotourisme qui pourrait constituer des leviers économiques intéressants. Cette proposition ouvre sur d'autres enjeux qui ne furent pas explorés dans le cadre de cette maîtrise comme celui de la marchandisation des paysages et l'embourgeoisement de ces espaces valorisés (Hines 2012; Van Auken 2010). Un autre enjeu avancé par les acteurs concernant le rôle des aires protégées comme outil de dynamisme et de réappropriation sociale des territoires publics est celui du financement. Il existe que peu de financement afin de soutenir les municipalités et autres organisations locales dans la valorisation de ces espaces. En ce sens, les aires protégées sont souvent subies plus que valorisée. Or, il faut se donner les moyens pour une appropriation de ces espaces. En ce sens, plusieurs acteurs ont affirmé qu'il était plus que nécessaire de tenir un

débat de société sur notre engagement envers la conservation environnementale.

J'aimerais conclure ce mémoire en pointant des avenues qui m'apparaissent prometteuses pour de futures recherches. Une première piste en continuité avec ce projet de maîtrise consiste en l'investigation des articulations entre les aires protégées et les projets d'exploitation au Québec. L'emploi d'indicateurs (internationaux ou autres) en matière de conservation environnementale mériterait également d'être davantage étudié, notamment à travers les discours du gouvernement québécois qui oscille toujours entre l'annonce de nouvelles cibles de protection environnementale et de nouveaux chantiers d'exploitation de ressources naturelles. Le Plan Nord constitue une conjoncture fort pertinente pour observer l'instrumentalisation de ces espaces protégés dans ces contextes. Il serait également un moment extrêmement intéressant pour observer les relations de pouvoirs entre les différents ministères, un enjeu qu'a pu aborder que brièvement ce mémoire. En ce sens, une ethnographie de ces institutions s'avérerait extrêmement judicieuse, si un jour cette opportunité s'ouvre à un chercheur.

À travers le cas de la négociation de la réserve de biodiversité, j'ai documenté un contexte d'une municipalité rurale aux prises avec un ensemble d'enjeux fort complexes qui s'enracinent dans une histoire longue de politiques de développement régional. Ce souci de compréhension d'un contexte plus large à la problématique observée constitue en le principal apport des approches ethnographiques. Ces approches sont d'ailleurs vantées par plusieurs chercheurs pour observer les enjeux des régions rurales québécoises (Jean 2006; Parent 2015). Quoiqu'elles aient déjà marqué la pratique de la recherche anthropologique et sociologique des mondes ruraux, les recherches à portée développementale ont plutôt pris le pas à une recherche ethnographique qui se dédie à observer les rouages des phénomènes sociaux qui se déploient dans ces milieux (Caza 2015). De futures recherches qui s'inscrivent dans cette approche enrichiraient sans aucun doute une compréhension et une connaissance critique de la situation de la ruralité au Québec.

# Bibliographie

ABÉLÈS, Marc, 1995. « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, 35 (135) : 65-85.

\_\_\_\_\_, 2011. *Des anthropologues à l'OMC : scènes de la gouvernance mondiale*, Paris : CNRS Éditions.

ABRAM, Simone et Gisa WESZKALNYS, 2013. « Elusive Promises : Planning in the Contemporary World, An Introduction » : 1- 33, *In* Simone Abram et Gisa Weszkalnys (dir.), *Elusive Promises : Planning in the Contemporary World*, New York, Oxford : Bergham.

ADAMS, William M. et Jon HUTTON, 2007. « People, parks and poverty: political ecology and biodiversity conservation », *Conservation and society*, 5 (2): 147-183.

BACHAND, Marlène, 2008. *Les Commissions forestières régionales et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire comme nouveau modèle de gouvernance de la ressource forestière au Québec*, Mémoire de maîtrise en environnement, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke.

BARRÉ, Philippe et Claude RIOUX, 2012. « L'industrie des produits forestiers au Québec : la crise d'un modèle socio-productif », *Recherches sociographiques*, 53 (3) : 645-669.

BARRONIE DE KAMOURASKA, 2013. *Dossier aire protégée – territoire du lac de l'Est. Territoire de la Baronnie de Kamouraska*, Mémoire déposé à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent, avril 2013, Saint-Pascal.

BEAUD, Stéphane et Florence WEBER, 1997. « Introduction » : 7-11, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : La Découverte.

BEAUDRY, Raymond, DIONNE, Hughes et le Collectif de recherche de Saint-Clément, 1998. *En quête d'une communauté locale. Une mobilisation territoriale villageoise. Le conflit postal de Saint-Clément*, Rimouski-Trois-Pistoles: GRIDEQ-Éditions Trois-Pistoles.

BEAUCHESNE, Patrick et Léopold GAUDREAU, 2002. « Les aires protégées au Québec : portrait et constats », *Vertigo : la revue électronique en science de l'environnement*, 3 (1) [En ligne : <http://vertigo.revues.org/4118>].

BIP (Biodiversity Indicators Partnership), 2012. « Coverage of Protected Areas », [En ligne : <http://www.bipindicators.net/pacoverage>], consulté en octobre 2016.

BIOPTERRE, 2012. *Résumé du projet : Évaluation du potentiel mycotouristique du parc régional du Haut-Pays du Kamouraska* [En ligne: <http://www.biopierre.com/wp-content/uploads/2016/10/R%C3%A9sum%C3%A9-%C3%89tude-mycotourisme-2012.pdf>], consulté en novembre 2016.

BISHOP, Kevin, Nigel DUDLEY, Adrian PHILLIPS et Sue SOLTON, 2004. *Speaking a common language. The uses and performance of the IUCN system of management categories for protected areas*, Gland, Suisse : World Conservation Union.

BLAIKIE, Piers, Terry CANNON, Ian DAVIS et Ben WISNER, 1994. *At risk. Natural hazards, people's vulnerability and disasters*, London : Routledge.

BLANC, Nathalie, Alice LeROY et Nathalie LEWIS, 2011. « Brèves considérations sur l'écologie politique en Amérique du Nord », *Écologie & Politiques*, 41: 15-24.

BOUCHARD, Marc-André, 2012. *Régimes d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*, Québec : Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) [En ligne : [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fwww.mddelcc.gouv.qc.ca%2Fbiodiversite%2Faires\\_protegees%2Fregime-activites%2Fregime-activite-reserve-bio-aqua.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fwww.mddelcc.gouv.qc.ca%2Fbiodiversite%2Faires_protegees%2Fregime-activites%2Fregime-activite-reserve-bio-aqua.pdf)], consulté en novembre 2016.

BRADIN, Laurence, 2007 [1977]. *L'analyse de contenu*, Paris : Presses universitaires de France.

BRECHIN, Steven R., Peter R. WILSHUSEN, Crystal L. FORTWANGLER et Patrick C. WEST, 2002. « Beyond the Square Wheel: Toward a More Comprehensive Understanding of Biodiversity Conservation as Social and Political Process », *Society & Natural Resources*, 15 (1):17-40.

BROCKINGTON, Dan, Rosaleen DUFFY et Jim IGOE, 2008. « Nature Unbound » : 1-16, *In Dan Brockington, Rosaleen Duffy et Jim Igoe (dir.), Nature Unbound. Conservation, Capitalism and the Future of Protected Areas*, London: EarthScan.

BRYANT, Raymond L., 1992. « Political Ecology An Emerging Research Agenda in Third-World Studies », *Political Geography*, 11 (1): 12-36.

CARON, Alain, 2009. *Guide explicatif. La municipalité régionale de comté. Compétences et responsabilités*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [En ligne : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/documentation/competences\\_mrc.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf)], consulté en novembre 2016.

CAZA, Pierre-Étienne, 2015. « Le mystère de Québec. Un ouvrage du sociologue Frédéric Parent élucide le penchant « conservateur » des électeurs de la région de Québec »,



*Actualités UQÀM* [En ligne : <https://www.actualites.uqam.ca/2015/le-mystere-de-quebec>], consulté en décembre 2016.

CDB (Convention sur la diversité biologique), 2016. *List of Parties* [En ligne : <https://www.cbd.int/information/parties.shtml>], consulté en novembre 2016.

CHENG, Antony S., Linda E. KRUGER et Stevens E. DANIELS, 2003. « “Place” as an Integrating Concept in Natural Resource Politics : Proposition for a Social Science Research Agenda », *Society and Natural Resources*, 16 : 87-104.

COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC, 2012. *Lac de l'Est* [En ligne : [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/Fiche.aspx?no\\_seq=21427](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/Fiche.aspx?no_seq=21427)], consulté en novembre 2016.

COP21, 2016a. *Les mots de l'accord* [En ligne : <http://www.cop21.gouv.fr/les-mots-de-laccord/>], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016b. *Accord de Paris* [En ligne : [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Funfccc.int%2Ffiles%2Fmeetings%2Fparis\\_nov\\_2015%2Fapplication%2Fpdf%2Fparis\\_agreement\\_french\\_.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Funfccc.int%2Ffiles%2Fmeetings%2Fparis_nov_2015%2Fapplication%2Fpdf%2Fparis_agreement_french_.pdf)], consulté en décembre 2016.

CRÉ (Conférence régionale des éluEs) du Bas-Saint-Laurent, 2006. *Proposition relative à la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent*, Mémoire déposé dans le cadre du programme relatif à l'implantation sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources du territoire [En ligne : [http://mffp.gouv.qc.ca/publications/commissions-regionales/cr\\_bassaintlaurent\\_01.pdf](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/commissions-regionales/cr_bassaintlaurent_01.pdf)], consulté en novembre 2016.

CRÉ (Conférence régionale des éluEs) du Bas-Saint-Laurent et la CRRNT (Commission régionale des ressources naturelles et du territoire), 2010. *Plan Régional de Développement Intégré des Ressources et du Territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski : CRÉ.

CRE (Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent) et la SNAP-Québec (Société pour la nature et les parcs Canada – Section Québec), mars 2016. *Permis pétroliers. Un obstacle à la conservation au Bas-Saint-Laurent* [En ligne : [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fsnapqc.org%2Fuploads%2FRapport\\_Permis\\_Petroliers\\_CREBSL-SNAP\\_2016-03-14.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fsnapqc.org%2Fuploads%2FRapport_Permis_Petroliers_CREBSL-SNAP_2016-03-14.pdf) ], consulté en octobre 2016).

DAVIS, Kevin E., Benedict KINGSBURY et Sally Engle MERRY, 2015. « Introduction : The Local-Global Life of Indicators : Law, Power, and Resistance » : 1-24 In Sally Engle Merry, Kevin E. Davis et Benedict Kingsbury, *The Quiet Power of Indicators Measuring Governance, Corruption, and Rule of Law*, Cambridge : Cambridge University Press.

\_\_\_\_\_, 2012. « Indicators as a Technology of Global Governance », *Law & Society Review*, 46 (1) : 71-104.

DESCOLA, Philippe, 2005. *Par-Delà Nature et Culture*, Paris: Editions Gallimard.

DEVAULT, Ève, 2013. *Mise en œuvre des forêts de proximité : Quels besoins pour les communautés locales bas-laurentiennes?*, Rapport de stage au baccalauréat en Développement social, supervisé par Nathalie Lewis et Aurélie Sierra, Rimouski : Université du Québec à Rimouski.

DeWALT, Kathleen et Billie R. DeWALT, 2011. *Participant Observation. A Guide for Fieldworkers*, 2e édition, Lanham; New York; Toronto; Oxford : Alta Mira Pres.

DOYON, Sabrina, 2015. « Losing ground : The marginalization of the St. Lawrence eel Fisheries in Québec, Canada », *Marine Policy*, 6 : 331-338.

DOYON, Sabrina et Catherine SABINOT, 2015. « La construction sociale de l'espace côtier yucatèque et de sa conservation : au carrefour de la pêche, du tourisme et des aires protégées » : 1-42, In Sabrina Doyon et Catherine Sabinot (dir.), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les Réserves de biosphère yucatèques au Mexique*, Québec : Presses de l'Université Laval.

\_\_\_\_\_, 2014a. « A "New Conservation Space"? Protected Areas, Environmental Economic Activities and Discourse in Two Yucatán Biosphere Reserves in Mexico », *Conservation and Society*, 12 (2) : 133-146.

\_\_\_\_\_, 2014b. « Rapports socio-environnementaux, construction de l'espace, et régimes de nature dans la Réserve de biosphère de Celestún, Yucatán, Mexique », *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies/Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 39 (2) : 262-281.

DUBÉ, Yvan, n.d., *Historique du Lac de l'Est (Kyjemquispan)*, Lac de l'Est, Mont-Carmel : Publication personnelle.

DUBOIS, Pierre, 2015. « 2. Forêt. Une histoire d'alinéation » : 69-105, In Simon Tremblay-Pépin (dir), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. Tome 1 : Les ressources*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Montréal : Lux Éditeurs.

DUDLEY, Nigel, 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland : UICN.

DUMAIS, Michel, 2014a. « Les compagnies forestières », *Le Javelier*, numéro spécial « Le Lac de l'Est. Un lac aux multiples facettes », 3 (2) : 5-9.

\_\_\_\_\_, 2014b. « De la première occupation au centre de villégiature actuel », *Le Javelier*, numéro spécial « Le Lac de l'Est. Un lac aux multiples facettes », 3 (2) : 9-10.

DUGUAS, Clermont, 1973. « Le développement régional de l'Est du Québec de 1963 à 1972 », *Cahiers de géographie du Québec*, 17 (41) : 283-316.

\_\_\_\_\_, 1983. « Les velléités de développement planifiés. L'est du Québec » : 69-78 , *In* Clermont Dugas, *Les Régions périphériques: défi au développement du Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval.

\_\_\_\_\_, 2009. « Implications sur l'organisation de l'espace et le développement économique de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles », *Organisations et Territoires*, 18 (2) : 79-89.

\_\_\_\_\_, 2010. « Aider les municipalités dévitalisées ou protéger le territoire agricole? », *L'État du Québec 2010*, Montréal : Les Éditions du Boréal.

\_\_\_\_\_, 2011, *Impacts de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans la vallée du Saint-Laurent*, (rapport), disponible en ligne: <http://www.uqar.ca/uqar-info/impacts-de-la-loi-de-protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles/>, consulté en février 2014.

DUHAIME, Gérard, Sébastien BROUSSEAU, Josianne GRENIER, Aude THERRIEN, et Charles BEAUDOIN-JOBIN, 2013. « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, LIV (3) : 477-511.

ESCOBAR, Arturo, 1999. « After Nature: Steps to an Antiessentialist Political Ecology », *Current Anthropology*, 40 (1): 1-30.

FASSIN, Didier et Alban BENSA, 2008. *Les politiques d'enquête, épreuves ethnographiques*, Paris : La Découverte.

FELD, Steven et Keith H. BASSO, 1996. « Introduction » : 3-11, *In* Setven Feld et Keith H. Basso (dir.), *Senses of place*, Santa Fe, N.M. : School of American Research Presse; Seattle : University of Washington Press.

FELDMAN, Martha S., Jeannine BELL et Michele T. BERGER, 2003. *Gaining access: A practical and theoretical guide for qualitative researchers*, Walnut Creek : AltaMira Press.

FORSYTH, Tim, 2003. « Political ecology and the politics of environmental science » : 1-24, *In* Tim Forsyth, *Critical Political Ecology : the Politics of environmental science*, London, New York : Routledge.

FORTIN, Marie-Josée, Anne-Sophie DEVANNE et Sophie LE FLOCH, 2010. « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le

cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoires*, 1 (2) [En ligne : <http://developpementdurable.revues.org/8540>], consulté en octobre 2016.

FOUCAULT, Michel, 1997 [1975]. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard.

FOURNIS, Yann et Marie-Josée FORTIN, 2016. «Les chemins de la transition : l'éolien entre continuité et rupture avec le régime québécois de l'hydroélectricité»; 105-122, In Marie-Josée Fortin, Yann Fournis et François L'Italien (dir.), *Transition énergétique en chantier. Les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie*, Québec : Presses de l'Université Laval.

FSC (Forest Stewardship Council), 2016. *Les principes et critères FSC. Des normes internationales établies par consensus* [En ligne : <https://ca.fsc.org/fr-ca/fsc-certification/forest-management-certification/principles-criteria>], consulté en décembre 2016.

GAGNÉ, Louis, 2015. « Douze pour cent d'aires protégées d'ici la fin de 2015 : Québec en voie de rater sa cible », *Journal de Montréal*, 16 novembre 2015 [En ligne: <http://www.journaldemontreal.com/2015/11/16/douze-pour-cent-daires-protgees-dici-la-fin-de-2015-quebec-en-voie-de-rater-sa-cible>], consulté en novembre 2016.

GAGNON, Luc, Greg ST-HILAIRE et Mélanie RIOUX, 2015. *Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique. Région du Bas-Saint-Laurent UA 011-51*, Rimouski : Ministère des Ressources naturelles, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, [En ligne: [www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/index.jsp](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/index.jsp)], consulté en novembre 2016.

GALANI-MOUTAFI, Vasiliki, 2013. « Rural Space (re)produced – Practices, Performances and Visions: A Case Study from an Aegean Island », *Journal of Rural Studies*, 32 (October): 103-113.

GANAME, Salifou (sous la direction de Patrice Leblanc), 2013. *Impact des fusions et des fermetures de caisses Desjardins sur la dynamique sociale des milieux ruraux*, Rapport de recherche, Rouyn-Noranda : Chaire Desjardin en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

GAUTIER, Denis et Tor A. BENJAMINSEN, 2012. « Introduction à la *Political Ecology* » : 5-20, In Denis Gautier et Tor A. Benjaminsen (dir.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles : Éditions Quae.

GAUVIN-RACINE, Joëlle, 2005. *Les relations de pouvoir dans la gestion communautaire des ressources naturelles : Une anthropologie politique critique du développement durable dans la Zone Maya du Quintana Roo, au Mexique*, Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université Laval, Québec.

GHASARIAN, Christian, 2004. « Introduction. Sur les chemins de l'ethnographie réflexive »: 5-33, In Christian Ghasarian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin Éditeur.

GOLD, Louis-Gérald, 1985 [1975]. *Saint-Pascal : Changing Leadership and Social Organization in a Quebec Town*, Montreal-Toronto : Holt, Rinehart and Winston of Canada.

GOLDMAN, Mara J. et Matthew D. TURNER, 2011. « Introduction » : 1-22, In Mara J. Goldman, Paul Nadasdy et Matthew D. Turner (dir.), *Knowing Nature. Conversations at the Intersection of Political Ecology and Science Studies*, Chicago, London : The University of Chicago Press.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2015. *Projet de loi n°28: Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, Éditeur officiel du Québec, 41e législature, 1e session, sanctionné le 21 avril 2015.

\_\_\_\_\_, 2014. *Questions fréquentes* [En ligne : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/faq.asp>], consulté en décembre 2016.

GRAY John, 1999. « Open spaces and dwelling places : being at home on hill farms in the Scottish borders », *American Ethnologist*, 26 (2) : 440-460.

GUSTERSON, Hugh, 1997. « Studying up revisited », *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 20 (1): 114-119.

HANDAL CARAVANTES, Laura, 2015. « 3. Mines. L'histoire d'une triple dépossession » : 107-172, In Simon Tremblay-Pépin (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. Tome 1 : Les ressources*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Montréal : Lux Éditeurs.

HATVANY, Matthew G., 2009. *Paysages de marais. Quatre siècles de relations entre l'humain et les marais de Kamouraska*, La Pocatière : Société d'histoire de la Côte-du-Sud, Ruralys.

HILGERS, Mathieu. 2013. « Observation Participante et Comparaison », *Anthropologie et Sociétés*, 37 (1) : 97-115.

HINES, J. Dwight, 2012. « The Post-Industrial Regime of Production/Consumption and the Rural Gentrification of the New West Archipelago », *Antipode*, 44 (1): 74-97.

HIRSCH, Eric et Michael O'HANLON (dir.), 1995. *The Anthropology of Landscape : perspectives on place and space*, Oxford : Clarendon Press.

HULL, Matthew S., 2012a. « Documents and Bureaucracy », *Annual Review of Anthropology*, 41 (1): 251-267.

IRIS (Institut de recherche sur l'innovation sociale), 2016a. *Observatoire sur les mesures d'austérité* [En ligne : <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>], consulté en décembre 2016.

ISQ (Institut de la statistique du Québec), 2012. *Population totale, superficie et densité, municipalités, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec*, [En lignet : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_01/population/poptot\\_superficie01.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_01/population/poptot_superficie01.htm)], consulté en novembre 2016.

JEAN, Bruno, 2006. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, 47 (3) : 505-529.

\_\_\_\_\_, 2005. « La construction sociale ces catégories spatiales. Une synthèse des communications du colloque » : 489-92 *In* Samuel Arlaud, Yves Jean et Dominique Royoux, *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

\_\_\_\_\_, 1997. « Les territoires ruraux dans la modernité avancée » : 93-116, *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec

JEAN, Bruno et Danielle LAFONTAINE, 2010. *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski : Éditions du GRIDEQ et du CRDT, UQAR.

LAPLANTE, Robert, 2013. « Halte à la grande braderie! », *Relations*, 764 : 13-15.

LAPOINTE, Ugo, 2010. « L'héritage du principe du *free mining* au Québec et au Canada », *Recherches amérindiennes au Québec*, XI (3) : 9-25.

LE FLOCH, Sophie et Marie-Josée FORTIN, 2012. « Les paysages d'Éole à l'épreuve du développement durable : où accepter n'est pas toujours participer » : 219-234, *In* Yves Luginbühl et Daniel Terrasson (dir.), *Paysages et développement durable*, Versailles : Éditions Quae.

LEVEBVRE, Henri, 1985 [1974]. *La production sociale de l'espace*, Paris : Éditions Anthropos.

LEWIS, Nathalie, Maude FLAMAND-HUBERT et Aurélie SIERRA, 2008. « La culture forestière depuis 1950 : entre tradition et modernité. Les fonctions sociales des forêts québécoises en vieilles depuis 1950 », XLVe colloque de l'ASRDLF, *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, UQAR : Rimouski.

LOW, Setha M., 2011. « Claiming Space for an Engaged Anthropology: Spatial Inequality and Social Exclusion », *American Anthropologist*, 113 (3): 389-407.

\_\_\_\_\_, 1996. « Spatializing culture : the social production and social construction of public space in Costa Rica », *American Anthropologist*, 23 (4) : 861-879.

LOW, Setha M. et Denise LAWRENCE-ZÚÑIGA, 2009. « Locating Culture » : 1-47, In Setha M. Low et Denise Lawrence- Zúñiga (dir.), *The Anthropology of Space and Place : Locating Culture*, Malden, Oxford, Carlton : Blackwell Publishing.

LOW, Setha M. et Sally E. MERRY, 2010. « Engaged Anthropology : Diversity and Dilemmas », *Current Anthropology*, 51(2) : 203-226.

L'ITALIEN, François, 2013. « Financiarisation et agriculture. Les enjeux pour le modèle agricole québécois », *Vie économique*, 5 (2) : 1-11.

MALENFANT, Pascale, 2013. « Le Mycotourisme au Kamouraska : une initiative concertée », Colloque organisé par Biopterre et le Centre d'étude de la forêt (CEF), *Colloque sur les champignons forestiers et autres PFNL : Innovations et perspectives*, 27 et 28 août 2013, Cégep de La Pocatière : La Pocatière.

MARCUS, George E., 1995. « Ethnography in/of the world system: The emergence of multi-sited ethnography », *Annual review of anthropology*, 24 : 95-117.

MARTIN, Thérèse, 2016. « Collectif de développement du Bas-Saint-Laurent : la nouvelle instance a un directeur général », *L'avantage. Votre journal*, 23 février 2016, [En ligne : <http://www.lavantage.qc.ca/actualites/2016/2/23/collectif-de-developpement-du-bas-st-lau-4445360.html>], consulté en novembre 2016.

MERRY, Sally Engle, 2011. « Measuring the World : Indicators, Human Rights, and Global Governance : with CA comment by John M. Conley », *Current Anthropology*, 52 (S3), « Corporate Lives : New Perspectives on the Social Life of the Corporate Form : Edited by Damani J. Partridge, Marina Welker and Rebecca Hardin » : 83-95.

MASSICOTTE, Guy, 1988. « Le Bas-Saint-Laurent de 1950 à 1980. Zones côtières et Haut-Pays: la double dynamique du développement » : 53-99, In Hugues Dionne et Jean Larrivée (dir.), *Colloque. Les villages ruraux menacés : le pari du développement (Trinité-des-Monts, 26 et 27 septembre 1988)*, Rimouski : Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec (GRIDEQ) de l'Université du Québec à Rimouski, L'Institut de développement Nord-Sud (IDNS) de La Pocatière.

MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire), 2014. *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014*, [En ligne : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/organisation\\_territoriale/organisation\\_municipale.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2010a. *Répertoire des municipalités : Mont-Carmel*, [En ligne: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/14005/>], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2010b. *Répertoire des municipalités : Pohénégamook*, [En ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/13095/>], consulté en novembre 2016.

MAMR (Ministère des Affaires municipales et des Régions), 2007. *Mesures des laboratoires ruraux*, [En ligne: [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/ruralite/laboratoire\\_ruraux/laboratoires\\_ruraux.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/ruralite/laboratoire_ruraux/laboratoires_ruraux.pdf)], consulté en novembre 2016.

MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques) 2016a. *Les aires protégées au Québec*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/aires\\_quebec.htm#pq](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#pq)], consulté en octobre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016b, *Registre des aires protégées par désignation*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/reg-design/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016c. *Le Québec sur la voie du développement durable*, [En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1984>], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016d. *Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec*, [En ligne: [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fwww.mddelcc.gouv.qc.ca%2Fbiodiversite%2Fcadre-ecologique%2Frapports%2FProvinces\\_Internet\\_16-12-2014.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fwww.mddelcc.gouv.qc.ca%2Fbiodiversite%2Fcadre-ecologique%2Frapports%2FProvinces_Internet_16-12-2014.pdf)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016e. *Écologie et territoire* [En ligne: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2009. *8,12% du territoire maintenant protégé. « Le Québec franchit une étape historique pour la protection de sa biodiversité » - Jean Charest* [Communiqué de presse], [En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=1474>], consulté en novembre 2016.

MDDEP (Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs), 2011. *Orientations stratégiques en matière d'aires protégées. Le Québec voit grand! Période 2011-2015*, Québec : Gouvernement du Québec.



\_\_\_\_\_, 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Période 2002-2009*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires\\_protegees/portrait02-09/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/portrait02-09/index.htm)], consulté en novembre 2016.

MENV (Ministère de l'Environnement), 1999. *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise. Les aires protégées : une stratégie pour l'avenir*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/orientation/8249\\_Broc.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/8249_Broc.pdf)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 1999b. *Aires protégées au Québec. Contexte, constats et enjeux pour l'avenir*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires\\_protegees/contexte/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/contexte/index.htm)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 1999c. *Portrait synthèse des données sur les aires protégées au Québec – 1999*, [En ligne: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/portrait/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait/index.htm)], consulté en novembre 2016.

MERN, 2016. *Navigateur géographique* [En ligne : <http://consultation-cartographique.mern.gouv.qc.ca/idgl/pages/accueil/accueil.facescontexte=APG&groupe=ANONYME&sessionUID=LA%2BeDjqYUeo5apu7PaiEX79Q7cE%3D>], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2005. *Octroi d'un bail minier* [En ligne : <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/bail/emissionbail.asp>], consulté en décembre 2016.

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs), 2016. *Certification forestière* [En ligne : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/5/537/impression.asp>], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2015. *Forêts de proximité. Orientations ministérielles sur la mise en œuvre*, [En ligne: <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/gestion/pdf/forets-proximite.pdf>], consulté en novembre 2016.

MICHAUX, Emmanuel, 2012. « Les pêches commerciales des Malécites de Viger : l'exploitation et la gestion du crabe des neiges et de la crevette nordique » : 305-332 In Paul Charest, Camil Girard, Thierry Rodon (dir.), *Les pêches des premières nations dans l'est du Québec : Innus, Malécites et Micmacs*, Québec : Presses de l'Université Laval.

MINER, Horace, 1985 [1939]. *Saint-Denis: un village québécois*, Montréal : Hurtubise HMH.

MONT-CARMEL, 2016a. *Laboratoire rural. Missions*, [En ligne : <http://www.mont-carmel.ca/laboratoire-rural/mission/>], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016b. *Sentier culturel* [En ligne : <http://www.mont-carmel.ca/loisir-et-recreotourisme/sentier-pedestre-culturel/>], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2013a. *Plan de développement 2013-2018 : municipalité de Mont-Carmel*, disponible sur internet : <http://www.mont-carmel.ca/wp-content/uploads/2014/01/Plan-de-developpement-2013-2018.pdf>, consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2013b. *Mémoire de la municipalité de Mont-Carmel – consultation sur les aires protégées*, Mémoire remis à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent, avril 2013, Saint-Pascal.

MORIN, Patrick, 2012. *Analyse comparative des modes de tenure du territoire forestier en fonction d'indicateurs environnementaux et socio-économiques. Une étude de cas à l'interface tempérée boréale de l'Est Canadien*, Thèse de doctorat, Sciences de l'environnement, Rimouski : UQAR.

MRC de KAMOURASKA, 2016. *La MRC de Kamouraska, une véritable coopérative de services*, disponible sur internet : <http://mrckamouraska.com/organisation.php>, consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2013. *Chapitre 20 : Plan d'action. Schéma d'aménagement et de développement révisé* [En ligne: [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2Fle\\_plan\\_d\\_action\\_\(chapitre\\_20\).pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2Fle_plan_d_action_(chapitre_20).pdf)], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2009. *Pour un projet de territoire. Plan stratégique du Kamouraska 2009-2014* [En ligne : [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2FPSK\\_2009-2014.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2FPSK_2009-2014.pdf)], consulté en novembre 2016.

MRN (Ministère des Ressources naturelles), 2014. *Sommaire du plan d'aménagement forestier intégré tactique. Région du Bas-Saint-Laurent, UA 011-51*, Rimouski : Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

\_\_\_\_\_, 2012. *Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité. Rapport de la consultation publique*, [En ligne <https://docs.google.com/viewer?url=https%3A%2F%2Fwww.mffp.gouv.qc.ca%2Fpublications%2Fforets%2Fconsultation%2Fconsultation-foret-proximite.pdf>], consulté en novembre 2016.

NATURE QUÉBEC, 2014. *L'aire protégée polyvalente. Un outil de plus pour la conservation au Québec* [En ligne <http://www.naturequebec.org/fileadmin/fichiers2015/projets/APP/Fiche%20descriptive%20APP.pdf>], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2013. *Des aires protégées essentielles pour le Bas-Saint-Laurent!*, Mémoire remis à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent, Québec : Nature Québec.

NOURY, Céline, 2010. *La conservation du Nitassinan : besoins et intérêts des Inus de Mashteuiatsh*, Mémoire de maîtrise, département de géographie, Université Laval.

OBV (Organisme de bassin versant) du FLEUVE ST-JEAN, 2013. *Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. Position de l'organisme de bassin versant du fleuve St-Jean*, Mémoire remis à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent, avril 2013, Saint-Pascal.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 2008. *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.

ONF (Office national des forêts), 2016a. *Forêt communale ou commune forestière?* [En ligne : [http://www.onf.fr/communes\\_forestieres/sommaire/reperes/foret\\_communale/@@index.html](http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/foret_communale/@@index.html)], consulté en décembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2016b. *Qui fait quoi pour la forêt communale?* [En ligne : [http://www.onf.fr/communes\\_forestieres/sommaire/reperes/qui\\_fait\\_quoi/@@index.html](http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/qui_fait_quoi/@@index.html)], consulté en décembre 2016.

ORTNER, Sherry B., 2010. « Access: Reflections on Studying up in Hollywood », *Ethnography*, 11 (24) : 211–233.

PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA, 2011. *Charte territoriale* [En ligne : [https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2FCharte\\_territoriale\\_11-2011.pdf](https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fmrckamouraska.com%2Fdocumentation%2FCharte_territoriale_11-2011.pdf)], consulté en novembre 2016.

PARENT, Frédéric, 2015. *Un Québec invisible. Enquête ethnographique dans un village de la grande région de Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval.

POUPART, Jean, 1997. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques » : 184-209, In Jean Poupard *et al.*, *La recherche qualitative. Jeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaetan Morin Éditeur.

PREMAT, Adriana, 2003. « Small-Scale Urban Agriculture in Havana and the Reproduction of the 'New Man' in Contemporary Cuba », *Revista Europea de Estudios Latinoamericanos Y Del Caribe/European Review of Latin American and Caribbean Studies*, 75 (October): 85-99.

\_\_\_\_\_, 2009. « State Power, Private Plots and the Greening of Havana's Urban Agriculture Movement », *City & Society*, 21 (1): 28-57.

RABINOW, Paul, 2009 [1982]. « Ordonnance, Discipline, Regulation : Some Reflections on Urbanism » : 353-362, *In* Setha M. Low et Denise Lawrence- Zúñiga (dir.), *The Anthropology of Space and Place : Locating Culture*, Malden, Oxford, Carlton : Blackwell Publishing.

RICHARDSON, Mary, 2008. *Polycultures of the Mind. Organic Farmers in Québec and the Recovery of Agency*, Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université Laval.

RIOUX, Marcel, 1954. *Description de la culture de l'Île verte*, Ottawa : Ministère du Nord canadien et des ressources nationales, Musée National du Canada.

RIVARD, Étienne et Caroline DESBIENS, 2011. « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41 (1) : 83-89.

ROBBINS, Paul, 2012a. *Political Ecology*, 2e édition, Malden, Oxford: Wiley-Blackwell Publishing.

\_\_\_\_\_, 2012b. « Qu'est-ce que la political ecology » : 21-35, *In* Denis Gautier et Tor A. Benjaminsen (dir.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versaille : Éditions Quae.

ROSEBERRY, William, 1988. « Political Economy », *Annual Review of Anthropology*, 17 (1) : 161-185.

SABINOT, Catherine (sous la supervision de Sabrina Doyon), 2011. « Vivre de ses terres ou celles des autres? Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec, *Cahiers du CRIDÉS*, 11 (01).

SANTERRE, Renaud, 1997. « Une donation de ferme », *Anthropologie et Sociétés*, 21 (2-3): 225-250.

SCOTT, James C., 1998. *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, London : Yale University Press.

SHORE, Cris, et Susan WRIGHT, 1997. « Towards an Anthropology of Policy » : 3-39 *In* Cris Shore et Susan Wright (dir.), *Anthropology of Policy: Critical Perspectives on Governance and Power*, Londres, New York: Routledge.

SLETTTO, Bjorn, 2002. « Producing space(s), representing landscapes : maps and resource conflicts in Trinidad », *Cultural Geographies*, 9 : 389-420.

SNAP-QUÉBEC (Société pour la nature et les parcs Canada – Section Québec), 2013. *Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent*, Mémoire remis à la CRÉ et à la CRRNT dans le cadre de la Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêts pour des aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent.

SOUCY, Odile, 2011. *Mise en place progressive d'un modèle de forêt communale par le transfert d'une portion du territoire public (CtAF) à la municipalité de Mont-Carmel*. Rapport annuel 2010 présenté au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mont-Carmel : Municipalité de Mont-Carmel.

SPNQ (Société du Plan Nord du Québec), 2016. *Priorités d'actions* [En ligne : <http://plannord.gouv.qc.ca/fr/priorites-daction/>], consulté en décembre, 2016.

STANEK, Oleg, 1988. « Crise et colonisation dans l'Est du Québec », *Recherches sociographiques*, 29 (2-3): 201-238.

STEWART, Pamela J. et Andrew STRATHERN, 2003. « Introduction » : 1-15, In Pamela J. Stewart et Andrew Strathern (dir.), *Landscape, Memory and History : Anthropological perspective*, London, Sterling Virginia : Plutop Press.

THÉBERGE, Delphine, CÔTÉ, Sylvie, HÉBERT, Martin, *et al.*, 2012. *Exploration des concepts reliés aux aires protégées incluant différentes formes d'utilisation humaine dans la Capitale-Nationale*. Québec : SHFQ et CERFO.

TOURISME KAMOURASKA, 2016. *Tour guidé : Expériences Kamouraska*, [En ligne : <http://www.tourismekamouraska.com/circuitsetforfaits.php?cat=84>], consulté en décembre 2016.

TREMBLAY, Marc-Adélar, 1950. *La ferme familiale du comté de Kamouraska*, Thèse de maîtrise, Université Laval.

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), 2016. *À propos* [En ligne : <https://www.iucn.org/fr/secretariat/%C3%A0-propos>], consulté en novembre 2016.

\_\_\_\_\_, 2015. *Climate Change. 2015 – Paris* [En ligne : <https://www.iucn.org/theme/climate-change/events/iucn-unfccc/2015-paris>], consulté en décembre 2016.

UN (Nations Unies), 1992. *Convention sur la diversité biologique* [En ligne: <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>], consulté en novembre 2016.

UNEP (United Nations Program for Environment) (UNEP) et WCMC (World Conservation Monitoring Centre), 2010. *Biodiversity Indicators Partnership. Couverture des aires*

*protégées* [En ligne : : <http://www.bipindicators.net/LinkClick.aspx?fileticket=0rooZvmtExg%3d&tabid=68>, consulté en novembre 2016.

VACCARO, Ismael, BELTRAN, Oriol et Pierre-Alexandre PAQUET, 2013. « Political ecology and conservation policies: some theoretical genealogies », *Journal of Political Ecology*, 20 : 255-272.

VACHON, Bernard, 1984. « L'avenir de la campagne québécoise dans le contexte du nouveau droit de l'aménagement », *Cahiers de Géographie du Québec*, 28 (73-74): 223-234.

VAN AUKEN, M. Paul, 2010. « Seeing, not participating : Viewscape Fetishism in American and Norwegian Rural Amenity Areas », *Human Ecology*, 38 : 521- 537.

WATTS, Michael, 1983. *Silent Violence : Food, Famine and Peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley : University of California Press.

WEDEL, Janine R., Cris SHORE, Gregory FELDMAN et Stacy LATHROP, 2005. « Toward an Anthropology of Public Policy », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 600 (1) : 30-51.

WEST, Paige et Dan BROCKINGTON, 2006. « An Anthropological Perspective on Some Unexpected Consequences of Protected Areas », *Issues in International Conservation*, 20 (2) : 609-616.

WEST, Paige, IGOE, James et Dan BROCKINGTON, 2006. « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology*, 35 (1): 251-277.

WOLF, Eric, 1972. « Ownership and Political Ecology », *Anthropological Quarterly*, 45 (3) : 201-205.

YEH, Emily T., 2012. « Transnational environmentalism and entanglements of sovereignty : The tiger campaign across the Himalayas », *Political Geography*, 31 : 408-418.

ZECS QUÉBEC et FQCP [Fédération québécoise des chasseurs pêcheurs], 2016. La forêt, ça se partage! [En ligne : <http://www.partageonslaforet.com/problematique.html>], consulté en décembre 2016.

# Annexes

## Annexe 1 – Classification des aires protégées au Québec

Les aires protégées au Québec sont classées en tenant compte des six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 1994. Ces catégories de gestion, enchâssées dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) se résument comme suit :

<b>Catégorie Ia</b>	Aire protégée administrée principalement pour la science et la protection de la nature
Espace terrestre ou marin, comportant des écosystèmes, des éléments géologiques ou physiographiques ou encore des espèces remarquables ou représentatives, administré principalement à des fins de recherche scientifique et de surveillance continue de l'environnement. Exemple au Québec : le statut de réserve écologique.	
<b>Catégorie Ib</b>	Aire protégée administrée principalement pour la protection des ressources sauvages
Vaste espace terrestre ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère naturel, dépourvu d'habitation permanente ou importante, protégé et géré dans le but de préserver son état naturel. Exemple au Québec : aucun	
<b>Catégorie II</b>	Aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation
Zone naturelle, terrestre ou marine, désignée : (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes pour le bien des générations actuelles et futures; (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation; (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins scientifiques, éducatives, spirituelles, récréatives ou touristiques, tout en respectant le milieu naturel et la culture des communautés locales. Exemple au Québec : le statut de parc national québécois.	
<b>Catégorie III</b>	Aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
Aire contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque. Exemple au Québec : les statuts de réserve de biodiversité, de réserve aquatique et fréquemment, de refuge d'oiseaux migrants.	
<b>Catégorie IV</b>	Aire protégée administrée principalement aux fins de conservation par l'aménagement
Aire terrestre ou marine faisant l'objet d'une intervention active quant à sa gestion, de façon à garantir le maintien des habitats ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières. Exemple au Québec : aire de confinement du cerf de Virginie en vertu du Règlement sur les habitats	

fauniques.	
<b>Catégorie V</b>	Aire protégée administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et aux fins récréatives
Zone terrestre englobant parfois la côte et la mer, dont le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de l'homme et de la nature, et présentant souvent une grande diversité biologique. Le maintien de l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentielle à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire. Exemple au Québec : aucun.	
<b>Catégorie VI</b>	Aire protégée administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels
Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée de façon à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et des produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté. Exemple au Québec : aire de concentration d'oiseaux aquatiques en vertu du Règlement sur les habitats fauniques, parfois un refuge faunique, parfois une réserve nationale de faune.	
<b>Sans catégorie</b>	Aire protégée dont la catégorie UICN est présentement en évaluation.

(Source : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/index.htm#classification](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm#classification), consulté en avril 2015)